

Communauté de Communes du Pays de Lapalisse



PROGRAMME D' ACTIONS DU PCAET



ÉVOLUTION DU DOCUMENT

Emetteur

E6

23, quai de la Paludate
Résidence Managers
33800 | Bordeaux

SIRET : 493 692 453 00050
TVA : FR

Nom du Contact : Yann TRUC

Fonction : Consultant
Tél : 06 87 39 03 24
E-mail : yann.truc@e6-consulting.fr

Destinataire

Communauté de communes Pays de Lapalisse

Boulevard de l'hôtel de ville –
BP 63 – 03120 Lapalisse

Nom de l'interlocuteur : Aurélie BIGUET

Fonction : Service Urbanisme
Tél : 04 70 99 76 29
E-mail : urbanisme@cc-paysdelapalisse.fr

Document

Date	Rédacteur	Action
27/11/2020	Victor Pichaud (E6)	Rédaction
	Yann Truc (E6)	Relecture

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION	4
0.1. LES MODALITES DE CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS	4
0.2. DECLINAISON DE LA STRATEGIE EN AXES STRATEGIQUES	4
0.3. LE PROGRAMME D' ACTIONS.....	7
1. AXE 1 : DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES	10
1.1. ORIENTATION 1.1 : PILOTER ET SUIVRE LE PCAET	11
1.2. ORIENTATION 1.2 : FAIRE LE LIEN ENTRE LES ENJEUX DU PCAET ET LES AUTRES ENJEUX.....	14
1.3. ORIENTATION 1.3 : ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITES	21
1.4. ORIENTATION 1.4 : IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE	45
2. AXE 2 : UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ENERGIE	51
2.1. ORIENTATION 2.1 : ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS A LA MAITRISE DE L'ENERGIE	52
2.2. ORIENTATION 2.2 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS A LA MAITRISE DE L'ENERGIE	62
2.3. ORIENTATION 2.3 : FAVORISER LES PROJETS EXEMPLAIRES ET LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE	72
3. AXE 3 : VERS UNE AUTONOMIE ENERGETIQUE ET UN DEVELOPPEMENT RAISONNE DES ENERGIES RENOUVELABLES	75
3.1. ORIENTATION 3.1 : CADRER, COORDONNER, ET FINANCER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE	76
3.2. ORIENTATION 3.2 : DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES.....	82
3.3. ORIENTATION 3.2 : DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE	104
4. AXE 4 : ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A VENIR.....	108
4.1. ORIENTATION 4.1 : ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE	109
4.2. ORIENTATION 4.2 : ACCOMPAGNER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE.....	122
4.3. ORIENTATION 4.3 : PRESERVER ET AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE	134
5. AXE 5 : UN TERRITOIRE AUX MOBILITES DURABLES ET ADAPTEES	146
5.1. ORIENTATION 5.1 : DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS.....	147
5.2. ORIENTATION 5.2 : DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES	153
5.3. ORIENTATION 5.3 : FAVORISER LA PROXIMITE	166
6. AXE 6 : UN TERRITOIRE BAS-CARBONE TOURNE VERS L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	169
6.1. ORIENTATION 6.1 : DEVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITE ET AMELIORER LA CONSOMMATION	170
6.2. ORIENTATION 6.2 : LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS ET AMELIORER LEUR VALORISATION	187
6.3. ORIENTATION 6.3 : FAVORISER LES SYNERGIES INTER-ENTREPRISES ET L'ECONOMIE CIRCULAIRE	191

INTRODUCTION

0. INTRODUCTION

0.1. LES MODALITES DE CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS

La CC du Pays de Lapalisse a choisi de manière volontaire de se joindre à la démarche menée par le Syndicat d'Énergie de l'Allier (SDE 03) : accompagner simultanément les 11 EPCI du département, obligés ou non, dans l'élaboration de leur PCAET.

Dans le cadre de cette démarche conjointe, une concertation ambitieuse et multi partenariale a été menée, tout au long de la démarche.

Le principe qui a été suivi sur le territoire repose sur la participation des acteurs et élus lors des différents ateliers de créativité réalisés. De plus, les EPCI du département de l'Allier font partie des territoires qui ont souhaité donner la parole aux citoyens grâce aux théâtres forum réalisés.

Cette démarche ascendante permet au PCAET d'être le reflet des attentes exprimées par les acteurs institutionnels, les porteurs de projet et les habitants. Cela facilitera sa mise en œuvre opérationnelle dès son adoption.

A partir de ces temps de concertation, le Pays de Lapalisse et les porteurs d'actions partenaires ont pu lister des propositions d'actions à mettre œuvre, les prioriser puis sélectionner les actions à retenir dans le cadre de ce PCAET. Ces actions ont fait l'objet d'une co-écriture **pour aboutir au plan d'actions et aux fiches-actions présentés ici.**

0.2. DECLINAISON DE LA STRATEGIE EN AXES STRATEGIQUES

La Communauté de Communes du Pays de Lapalisse s'est engagée dans une démarche ayant pour but d'atteindre en 2050 :

- Une réduction de plus de 40% des consommations énergétiques par rapport à 2015, et une multiplication par 3 environ de la production d'énergie renouvelable et locale par rapport à 2015.
- Une réduction de près de 60% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015, et une multiplication par 2 de la séquestration annuelle de carbone et locale par rapport à 2015.
→ Soit une neutralité carbone estimée à 80%

Si les objectifs stratégiques qu'il doit poursuivre sont définis sur une trajectoire longue, **le plan d'actions du Plan Climat est lui conçu et programmé pour 6 ans.** Pour cela, les axes stratégiques définis par le territoire correspondent aux six orientations suivantes :

- **Des collectivités exemplaires** (la Communauté de Communes et ses communes membres)

La première étape sera de structurer la collectivité pour être capable de porter le PCAET en interne et d'assurer sa mise en œuvre efficace. De plus, si la CCPL souhaite engager son territoire dans une stratégie ambitieuse (autonomie énergétique atteinte et taux de neutralité carbone élevé), celle-ci se doit d'être exemplaire sur son fonctionnement, son patrimoine et ses activités. Cet axe comprend les actions sur le patrimoine des collectivités (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules), sur son fonctionnement interne (achats responsables, optimisation des déplacements, etc.).

- **Sobriété et efficacité énergétique** (bâtiments publics et privés, entreprises, exploitations agricoles)

La CCPL souhaitant engager son territoire dans un objectif d'autonomie énergétique à horizon 2050, cet axe de travail représente le cœur de sa stratégie. Sont intégrées dans cet axe l'ensemble des actions à mener dans la rénovation énergétique sur l'ensemble des secteurs, et pour l'ensemble des acteurs.

- **Vers une autonomie énergétique et un développement raisonné des énergies renouvelables locales**

Les objectifs fixés par la CCPL en termes de développement des ENR passe dans un premier temps par un cadrage (identifier les financements disponibles, cartographier, prioriser, concerter) pour accompagner les sources d'énergie disponibles (méthanisation, photovoltaïque, éolien, bois-énergie et énergie fatale notamment).

- **Adapter les territoires au changement climatique à venir** (anticiper les tensions à venir, notamment sur la ressource en eau)

Le diagnostic du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et plus particulièrement sur la thématique de l'agriculture, de la sylviculture et de la ressource en eau. Cet enjeu se positionne tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation.

- **Un territoire aux mobilités adaptées** (via une planification dans l'aménagement et un développement de l'offre de mobilité)

Le secteur des transports est le premier consommateur d'énergie du territoire (50 %), le premier émetteur d'Oxydes d'azote (73 %) et le deuxième émetteur de gaz à effet de serre (28 %). Actuellement, aucune politique globale de développement d'offre de mobilité alternative n'est mise en place sur le territoire. Un axe de travail y est donc dédié dans le cadre de la stratégie Air Energie Climat.

Cet axe intègre l'ensemble des mesures prises pour limiter et optimiser le transport :

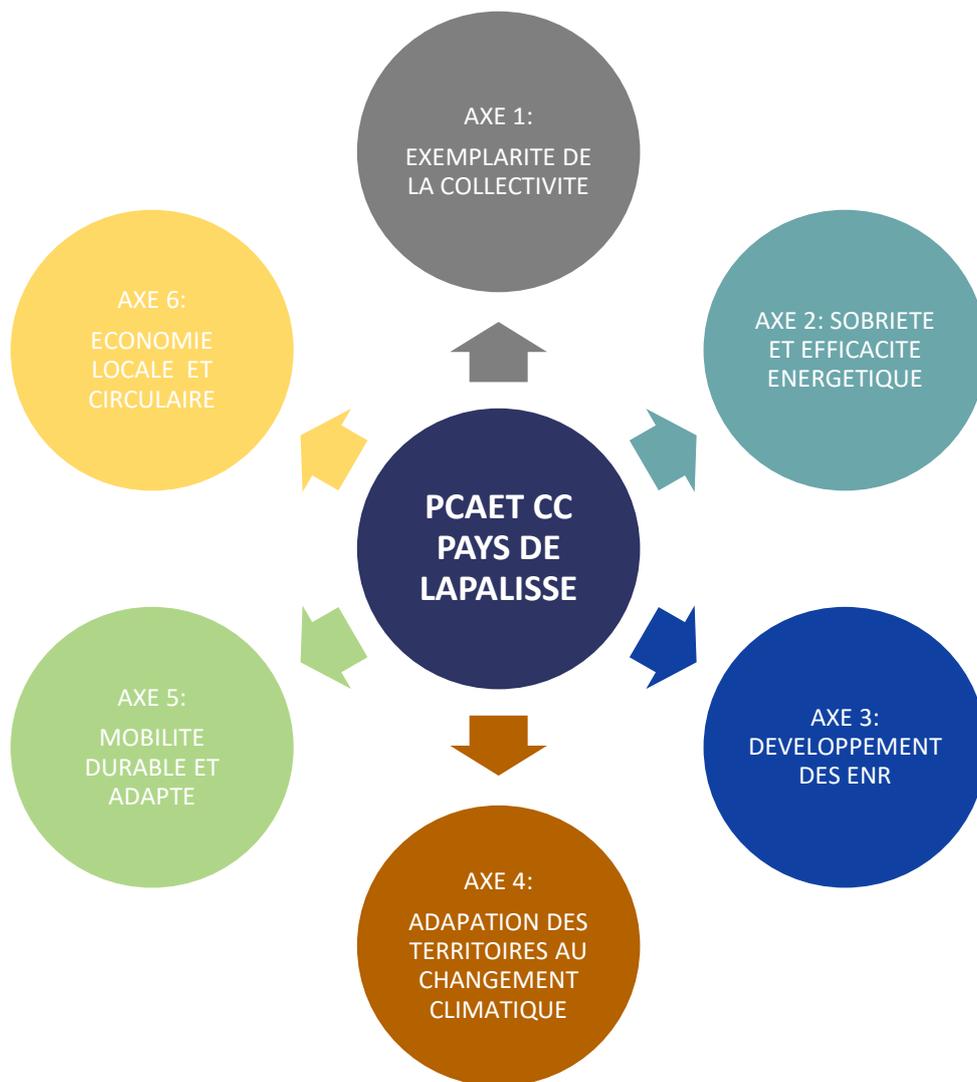
- Amélioration de l'offre de mobilités alternatives
- Développement de la non-mobilité (télétravail, espaces de coworking, redynamisation des centres bourgs)
- Développement des carburants alternatifs, pour les véhicules particuliers et les poids lourds
- Intégration de ces enjeux dans les documents d'urbanisme

- **Un territoire bas-carbone vers l'économie locale et circulaire** (territoire d'innovation, agriculture performante, économie circulaire)

Dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, cette thématique est ressortie comme un sujet prioritaire pour les résidents et une partie des acteurs, notamment les associations et les partenaires. Le travail sur cet axe associe l'économie locale et circulaire :

- Le développement de l'économie locale s'axera sur la valorisation de la production locale et une mise en relation avec les consommateurs du territoire.
- Le développement de l'économie circulaire a pour but de réduire, réutiliser, et valoriser les déchets. Il permet de limiter l'impact du territoire dans et en dehors de ses frontières.
- Les synergies inter-entreprises et l'écologie industrielle sont des leviers importants pour valoriser le secteur industriel,

Pour chacun des axes mentionnés ci-dessus, les fiches-actions complètes et opérationnelles sont présentées à la suite.



LE PROGRAMME D' ACTIONS

0.3. LE PROGRAMME D' ACTIONS

Légende

- 1 21 actions portées par la CC Pays de Lapalisse
 2 40 actions portées par un partenaire extérieur

AXE

Orientation

1.1.1	Intitulé de la fiche-action	Porteur	1
-------	-----------------------------	---------	---

AXE 1. DES COLLECTIVITÉS EXEMPLAIRES

1.1 PILOTER ET SUIVRE LE PCAET

1.1.1	Piloter et suivre le PCAET	CC PL	1
-------	----------------------------	-------	---

1.2 FAIRE LE LIEN ENTRE LES ENJEUX DU PCAET ET LES AUTRES ENJEUX

1.2.1	Intégrer les enjeux du PCAET dans les autres documents du planification	CC PL	1
-------	---	-------	---

1.2.2	Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus.	ARS/ATMO	2
-------	--	----------	---

1.3 ETRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITÉS

1.3.1	Exemplarité de la collectivité dans la commande publique	CC PL	1
-------	--	-------	---

1.3.2	Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux	SDE03	2
-------	--	-------	---

1.3.3	Exemplarité de la collectivité dans la réduction de ses consommations énergétiques	CC PL	1
-------	--	-------	---

1.3.4	Déployer un contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département	SDE03	2
-------	--	-------	---

1.3.5	Lancement d'opérations massives type à 1€ dans les bâtiments publics	CC PL	2
-------	--	-------	---

1.3.6	Exemplarité des collectivités du territoire sur un ou plusieurs projets de construction exemplaire	CC PL	1
-------	--	-------	---

1.3.7	Sensibiliser et former les élus et les agents à l'amélioration des pratiques	CC PL	1
-------	--	-------	---

1.3.8	Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti	SDE03	2
-------	---	-------	---

1.3.9	Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités	SDE 03	2
-------	---	--------	---

1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE

1.4.1	Proposer aux établissements scolaires des programmes de sensibilisation aux enjeux du PCAET	SDE03	2
-------	---	-------	---

1.4.2	Sensibilisation des enjeux de la qualité de l'air (ambient et intérieur) aux scolaires	SDE03	2
-------	--	-------	---

AXE 2. UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ÉNERGIE

2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

2.1.1	Renforcer la politique habitat sur le territoire	CC PL	1
-------	--	-------	---

2.1.2	Créer un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat	CC PL, CD 03	2
-------	--	--------------	---

2.1.3	Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique	CD03	2
-------	---	------	---

2.2 ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

2.2.1	Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie	CC PL	1
-------	--	-------	---

2.2.2	Améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales	CMA Allier / CRMA	2
-------	--	-------------------	---

2.2.3	Suivi et réduction des consommations énergétiques du patrimoine du conseil départemental	CD 03	2
-------	--	-------	---

2.3 FAVORISER LES PROJETS EXEMPLAIRES ET LA CONSTRUCTION BIOSOURCÉE

2.3.1	Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre	Association CBPA	2
-------	---	------------------	---

AXE 3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR

3.1 CADRER, COORDONNER, ET FINANCER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

3.1.1	Planifier le développement des énergies renouvelables en cohérence au niveau territorial	CC PL	1
3.1.2	Proposer des Appels à Manifestation d'Intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire	SDE 03	2

3.2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

3.2.1	Développer le solaire photovoltaïque au sol sans dégrader l'activité agricole	CC PL	1
3.2.2	Réaliser un cadastre solaire départemental	SDE 03 - DDT 03	2
3.2.3	Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol	CD/SDE/DDT	2
3.2.4	Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD03	CD03	2
3.2.5	Accompagner le développement de la méthanisation territoriale	CC PL	1
3.2.6	Méthanisation agricole : Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs	CD/SDE/DDT	2
3.2.7	Etudier le potentiel hydroélectrique du département	CD 03 – Service Environnement	2
3.2.8	Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques Bois-Énergie	CD03	2
3.2.9	Structurer la filière bois Énergie sur le département de l'Allier	SDE 03	2

3.3 DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE

3.3.1	Création d'un réseau de chaleur sur le territoire	CC PL	1
3.3.2	Assurer une cohérence entre le développement des réseaux électriques et celui des énergies renouvelables	SDE 03	2

4. ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À VENIR

4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

4.1.1	Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval	CLE du SAGE Allier Aval	2
4.1.2	Étudier la faisabilité de récupération d'eau de pluie	CC PL	1
4.1.3	Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable	SMEA	2
4.1.4	Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales	CEN Allier	2
4.1.5	Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable	Chambre d'Agriculture de l'Allier	2

4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

4.2.1	Adaptation culturelle des pratiques au changement climatique ou AP3C	Chambre d'agriculture de l'Allier	2
4.2.2	Valoriser le rôle de l'élevage et expérimentation d'élevages Bas Carbone	Chambre d'Agriculture 03, CEN Allier	2
4.2.3	Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs	Terre de Liens Auvergne	2
4.2.4	Agir sur la présence d'ambrosie en milieu agricole	Chambre d'agriculture 03	2

4.3 PRÉSERVER ET AUGMENTER LE STOCKAGE CARBONE DU TERRITOIRE

4.3.1	Préservation et valorisation des vieilles forêts, des haies et du bocage	CEN Allier	2
4.3.2	Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage	Mission Haies (UFHARA)	2
4.3.3	Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	Etablissement Public Loire (CLE du SAGE Allier aval, Sioule et Cher amont), CEN Allier	2

5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES

5.1 DÉVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS

5.1.1	Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation	SDE, GRDF, chambres consulaires, ADEME, groupement agricole méthanisation, PL	2
5.1.2	Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques	SDE	2

5.2 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

5.2.1	Intégrer les enjeux de mobilité dans les documents de planification (PLUI, PDIE) de manière concertée	CC PL	1
5.2.2	Améliorer et diversifier les solutions existantes de mobilité en leur donnant plus de visibilité	CC PL	1
5.2.3	Améliorer l'offre de mobilité active	CC PL	1
5.2.4	Etudier la possibilité de créer une plateforme de Mobilité sur le département de l'Allier	DIRECCTE	2

5.3 FAVORISER LA PROXIMITÉ

5.3.1	Démultiplier sur le territoire les dispositifs de proximité	CC PL	1
-------	---	-------	---

6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

6.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ ET AMÉLIORER LA CONSOMMATION

6.1.1	Réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	CC PL	1
6.1.2	Mettre en relation les producteurs et les consommateurs locaux	CC PL	1
6.1.3	Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique	CD03	2
6.1.4	Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité	CD 03 / CA 03	2
6.1.5	Sensibilisation de la population à l'amélioration de sa consommation	CC PL	1
6.1.6	Développer la monnaie locale "le Soudicy"	Association Soudicy	2

6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET AMÉLIORER LEUR VALORISATION

6.2.1	Mener une vraie politique d'économie circulaire à l'échelle du territoire et mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	SICTOM Sud Allier, CC PL	2
-------	---	--------------------------	---

6.3 FAVORISER LES SYNERGIES INTER ENTREPRISES ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

6.3.1	Promouvoir les synergies entre les entreprises du territoire	CC PL	1
-------	--	-------	---

LES FICHES ACTIONS

1. AXE 1 : DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES

1.1. ORIENTATION 1.1 : PILOTER ET SUIVRE LE PCAET	11
<i>PILOTER ET SUIVRE LE PCAET</i>	<i>11</i>
1.2. ORIENTATION 1.2 : FAIRE LE LIEN ENTRE LES ENJEUX DU PCAET ET LES AUTRES ENJEUX.....	14
<i>INTÉGRER LES ENJEUX DU PCAET DANS LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION (PLUi, Petites Villes de Demain).....</i>	<i>14</i>
<i>ACCOMPAGNER À L'INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DANS LES DÉCISIONS, NOTAMMENT VIA LA FORMATION DES ÉLUS.....</i>	<i>18</i>
1.3. ORIENTATION 1.3 : ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITES	21
<i>EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA COMMANDE PUBLIQUE</i>	<i>21</i>
<i>ASSURER UN SUIVI EFFICACE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX.....</i>	<i>24</i>
<i>EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA RÉDUCTION DE SES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES</i>	<i>26</i>
<i>DÉPLOYER UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIALISÉ (COT) SUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT</i>	<i>29</i>
<i>LANCEMENT D'OPÉRATIONS MASSIVES TYPE À 1€ DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS</i>	<i>32</i>
<i>EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE SUR UN OU PLUSIEURS PROJETS DE CONSTRUCTION EXEMPLAIRE.....</i>	<i>34</i>
<i>SENSIBILISER ET FORMER LES ÉLUS ET LES AGENTS À L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES</i>	<i>36</i>
<i>VALORISER LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE LORS DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE BÂTI</i>	<i>39</i>
<i>POURSUIVRE LE PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES COMMUNES ET DES COLLECTIVITÉS.....</i>	<i>42</i>
1.4. ORIENTATION 1.4 : IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE	45
<i>PROPOSER AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX DU PCAET.....</i>	<i>45</i>
<i>SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AUX ENJEUX DE LA QUALITÉ DE L'AIR (AMBIANT ET INTÉRIEUR) ...</i>	<i>48</i>

1.1. ORIENTATION 1.1 : PILOTER ET SUIVRE LE PCAET

		Plan Climat du Pays de Lapalisse					
Axe stratégique				Orientation			
1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE				1.1 PILOTER ET SUIVRE LE PCAET			
Fiche action n°				Nom de l'action			
1.1.1				PILOTER ET SUIVRE LE PCAET			

Contexte

Lors des différents temps de travail avec le territoire, il est ressorti qu'un Plan Climat Air Énergie Territorial ambitieux ne pourra être mené à bien que si, d'une part, la collectivité dispose d'une personne "ressource" en charge de son suivi, et d'autre part, l'ensemble du territoire adhère à cette démarche. Ainsi, des échanges réguliers sur le suivi des projets (avancées, résultats, difficultés rencontrées, etc.) doivent être mis en place avec tous les acteurs du territoire.

Objectifs de l'action

- ❖ **Mettre en place une politique Air Energie Climat ambitieuse et transversale sur le territoire.**
 - > adoption du PCAET en 2020
- ❖ **Organiser et structurer la collectivité en interne pour le suivi itératif du PCAET**
 - > nommer un chargé de mission PCAET et un élu référent
 - > constituer un comité de suivi et de pilotage du PCAET
 - > organiser une réunion annuelle de suivi et d'évaluation
- ❖ **Perpétuer une dynamique territoriale pour animer et faire vivre le Plan Climat avec l'ensemble des acteurs, des communes et des citoyens**
 - > organiser un bilan grand public du PCAET dans les 6 ans d'application du PCAET

Descriptif de l'action

- ❖ Organiser la collectivité en interne pour le suivi du PCAET
 - > **Nommer un technicien chargé de mission PCAET** pour :
 - Piloter au fil de l'eau le PCAET
 - Suivre les actions et les indicateurs grâce à l'outil de suivi PCAET
 - Identifier annuellement les outils financiers permettant de financer les actions du PCAET
 - Réaliser une synthèse annuelle récapitulative du suivi et de l'évaluation des actions et des indicateurs
 - > **Nommer un élu référent au sein de la collectivité**
 - Suivre et porter le PCAET
 - > **Créer un comité de pilotage** du PCAET constitué d'élus, d'agents, de partenaires, du chargé de mission PCAET et de l'élu référent.
 - Fixer les objectifs
 - Évaluer les résultats chaque année
 - Proposer de nouvelles réflexions, et modifications d'actions si les objectifs ne sont pas atteints
 - Dédier annuellement une enveloppe PCAET en amont de la mise en place d'actions

- Satisfaire l'exigence réglementaire de mettre à disposition, au bout de 3 ans, un rapport au public sur la mise en œuvre du PCAET et son évaluation intermédiaire.

❖ Créer une dynamique territoriale du Plan Climat.

- > **Bilan grand public** : afin de continuer à impliquer le territoire dans la démarche, un temps fort sera organisé. Seront conviés les artisans, le club entreprises, les citoyens, etc. Ce bilan pourra prendre la forme d'un forum, invitant les différents acteurs du territoire à venir s'informer, suivre, voire participer à la démarche. Il pourra se tenir à mi-parcours, soit 3 ans après la mise en œuvre des premières actions. Le format et le sujet du forum pourront être « thématique », pour approfondir un des volets du PCAET.
- > Communication tout au long du programme et diverses animations

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	SDE 03
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input checked="" type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Adoption du PCAET : 2020 Structurer la collectivité : 2021 - Mettre en place le comité de suivi - Chercher des financements et réfléchir aux actions qui peuvent être mises en œuvre en premier et/ou en priorité
Investissement	Pas de recrutement spécifique prévu à ce jour Appui SDE 03 à étudier
Subventions	
Freins identifiés	Charge de travail importante pour une seule personne-ressource
Leviers identifiés	Se structurer dès l'année 1 en 2021, et s'appuyer sur l'outil de suivi et d'évaluation
Retour d'expérience	Exemple de bilan à mi-parcours du Plan Climat : Bilan à mi-parcours Plan Climat 2011 > 2014 - Tour(s)plus

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	Bénéfices indirectes liés à la mise en œuvre des autres actions PCAET
Consommations énergétiques	=	Bénéfices indirectes liés à la mise en œuvre des autres actions PCAET
Qualité de l'air	=	Bénéfices indirectes liés à la mise en œuvre des autres actions PCAET
Production d'énergie renouvelable	=	Bénéfices indirectes liés à la mise en œuvre des autres actions PCAET
Adaptation au changement climatique	=	Bénéfices indirectes liés à la mise en œuvre des autres actions PCAET

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination d'une personne ressource ▪ Identification d'un élu référent ▪ Constitution comité de suivi et de pilotage ▪ Mise en place d'un évènement type forum grand public à 3 de mise en place du PCAET
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de réunions des comités ▪ Montant des financements (subvention/autofinancement) recherché et engagé sur les actions du PCAET ▪ Nombre de réunions assistées par la personne ressource PCAET (toutes actions confondues, ayant un lien de près de ou loin avec le PCAET) ▪ Nombre d'actions mises en place annuellement (via l'outil de suivi) ▪ Nombre d'indicateurs de suivi mis en place et complétés (via l'outil de suivi) ▪ Nombre d'événements de communication/information organisés sur le PCAET du Pays de Lapalisse

1.2. ORIENTATION 1.2 : FAIRE LE LIEN ENTRE LES ENJEUX DU PCAET ET LES AUTRES ENJEUX

		<h3>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h3> 			
Axe stratégique			Orientation		
1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE			1.2 FAIRE LE LIEN ENTRE LES ENJEUX DU PCAET ET LES AUTRES ENJEUX TERRITORIAUX		
Fiche action n°			Nom de l'action		
1.2.1			INTÉGRER LES ENJEUX DU PCAET DANS LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION (PLUi, Petites Villes de Demain)		

Contexte

Les choix en matière d'aménagement peuvent avoir des impacts importants en matière de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effets de serre et d'adaptation au changement climatique. En effet, les îlots de chaleur urbains, la perméabilisation des sols, les mobilités ou encore la gestion de l'eau sont autant de sujets qui sont influencés par l'aménagement du territoire.

Ainsi, il semble important que la communauté de communes du Pays de Lapalisse, dans le cadre de la révision de son PLU-i (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), traite des questions climat-air-énergie dans son rapport de présentation, dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et dans le règlement le cas échéant.

Les objectifs et enjeux du PCAET doivent également être intégrés dans les futurs documents, études, et projets d'aménagement de l'espace public, notamment le dispositif "Petites Villes de Demain" qui vient d'être lancé et le programme de revitalisation de Centre-Bourg de la commune de Lapalisse.

Objectifs de l'action

- ❖ **Engager une réflexion d'ici 2021 sur les critères à intégrer dans les documents de planification et les futures opérations d'aménagement. Il s'agit de travailler à la rédaction d'une liste d'idées ou d'un référentiel exemplaire favorisant :**
 - > la densité et les formes urbaines adaptées à la mobilité active
 - > les bâtiments performants énergétiquement, biosourcés et bioclimatiques
 - > le développement des énergies renouvelables en dehors des zones naturelles et agricoles
 - > l'utilisation du végétal pour limiter les effets d'îlots de chaleur, l'imperméabilisation des sols et limiter la consommation foncière
 - > les autres formes d'adaptation au réchauffement climatique (meilleure gestion de l'eau, retrait-gonflement des argiles, etc.),
- ❖ **Élaborer à partir de 2021, conjointement à la réflexion sur la liste d'idées & référentiel, la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) intégrant plusieurs critères en réponse aux enjeux du PCAET :**
 - > gestion économe de l'espace après analyse de la consommation de l'espace
 - > gestion des eaux pluviales,
 - > approche paysagère en lien avec le tourisme et la préservation des espaces naturels
 - > protection des haies
 - > stratégie eau-air-sol
 - > attention particulière apportée sur le thème des énergies renouvelables (travail avec l'atlas des zones dégradées)
 - > Traiter de la question du numérique

- ❖ **Poursuivre en accord avec ce référentiel, les programmes en cours (dispositif Petites Villes de Demain, revitalisation du centre-bourg de Lapalisse, ...) en intégrant plusieurs critères en réponse aux enjeux du PCAET.** Il s'agit de fixer et phaser ce qui sera entrepris. Cette redynamisation du centre-bourg et son cahier des charges intégrera les critères-enjeux du PCAET explicités ci-dessous. Une attention particulière sera apportée à l'évaluation de ses conséquences.

Descriptif de l'action

Les objectifs et enjeux du PCAET doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme du territoire, et dans tous les projets d'aménagement de l'espace public (ZAC, lotissements, opérations de renouvellement urbain, etc.).

Cette réflexion servira de référence aux documents de planification territoriaux qui en découle (PLU-i). Elle permettra de lister plusieurs critères, comme par exemple :

- ❖ des critères environnementaux et énergétiques, par exemple :
 - > coefficient de biotope par surface
 - > préservation des sols de l'artificialisation
 - > classement des haies et zones humides dans les documents d'urbanisme
 - > gestion des eaux pluviales avec l'objectif zéro-rejet
 - > inscription des délaissés agricoles pour créer des espaces forestiers (ou du photovoltaïque),
 - > inscription des zones favorables à l'implantation de l'éolien
 - > inscription de zones pour l'installation de méthaniseurs en lien avec la volonté de valorisation des déchets par les industriels

- ❖ des critères favorisant la mobilité active, par exemple :
 - > espaces dédiés sécurisés, attractifs et contribuant à l'amélioration du cadre de vie,
 - > des coefficients de voies douces (cyclables ou piétonnes)

- ❖ des critères favorisant les bâtiments et les matériaux moins impactants, performants énergétiquement, biosourcés ou bioclimatiques (par exemple ceux qui intègrent un mode de chauffage collectif renouvelable, une végétalisation, ceux qui sont adaptés aux risques de retrait-gonflement des argiles, à la qualité de l'air intérieur, etc...)
 - > des exonérations de taxe
 - > des clauses environnementales

- ❖ des critères spécifiques à l'implantation d'acteurs sur les zones nouvellement aménagées comme les ZAC, via un cahier des charges global :
 - > critères de mobilité (plan de mobilité inter-entreprises)
 - > critères de synergies inter-entreprises (écologie industrielle, économie circulaire, ...)
 - > critères énergétiques (maîtrise de l'énergie, production d'énergie renouvelable, contrats "verts", ...)
 - > critères carbone (matériaux, végétalisation, ...)

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	YE6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	SDE 03
Partenaires financiers	ETAT - ADEME - Banque des territoires

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input checked="" type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Lancement de la révision du PLUi : 2021 Approbation au terme du mandat
Investissement	Non conséquent si le lien est réalisé en interne

Subventions	
Freins identifiés	Concordance des programmes
Leviers identifiés	Calendrier idéal entre l'approbation du PCAET et le lancement de la révision du PLUi La réflexion sur les critères d'aménagement et d'urbanisme durable sera menée conjointement avec le phasage de la révision du PLUi
Retour d'expérience	<p>Exemple d'un référentiel pour un aménagement durable :</p> <p>Est-ensemble - Livre technique du référentiel aménagement durable Est Ensemble - Livre méthodologique du référentiel aménagement durable</p> <p>Extrait du référentiel aménagement durable sur le thème de l'Énergie</p>

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Le bénéfice dépendra des critères formulés. Un urbanisme durable limitera les émissions de gaz à effet de serre (mobilité, critère carbone, ...)
Consommations énergétiques	+	Le bénéfice dépendra des critères formulés. Un urbanisme durable limitera les consommations énergétiques (mobilité, réglementation du bâtiment, ...)
Qualité de l'air	+	Le bénéfice dépendra des critères formulés. Un urbanisme durable limitera les émissions de polluants atmosphériques (mobilité, chauffage, ...)
Production d'énergie renouvelable	+	Le bénéfice dépendra des critères formulés. Un urbanisme durable favorise la production d'énergie renouvelable (bâtiments, entreprises, ...)
Adaptation au changement climatique	+	Le bénéfice dépendra des critères formulés. Un urbanisme durable favorise l'adaptation (eau, végétal, îlots de chaleur, ...)

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un groupe de travail PLUi, qui travaillera sur l'intégration des enjeux PCAET (oui/non)

Indicateurs
performance

de

- Nombre de critères proposés
- Nombre de critères intégrés au PLUi

	<h1>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h1> 	
Axe stratégique	Orientation	
1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE	1.2 FAIRE LE LIEN ENTRE LES ENJEUX DU PCAET ET LES AUTRES ENJEUX TERRITORIAUX	
Fiche action n°	Nom de l'action	
1.2.2	ACCOMPAGNER À L'INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DANS LES DÉCISIONS, NOTAMMENT VIA LA FORMATION DES ÉLUS.	

Contexte

Les enjeux sanitaires et environnementaux sont des éléments essentiels à intégrer dans les prises de décisions et les stratégies des territoires. En effet, chaque décision territoriale impacte les enjeux environnementaux et sanitaires comme le développement de pistes cyclables (réduction des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'air et augmentation de l'activité physique), la création d'îlots de fraîcheur, ou encore la mise en place d'un programme de rénovation des bâtiments (réduction des émissions de GES tout en améliorant les conditions de logement qui est un déterminant de santé).

Ainsi, l'intégration de ces enjeux est essentielle pour impacter positivement le contexte environnemental et sanitaire du territoire, et augmenter son attractivité.

Selon les principes de la santé dans toutes les politiques émises lors de la conférence internationale sur la promotion de la santé (Helsinki -2013), les collectivités locales ont un rôle clé à jouer sur ces enjeux, qui doivent être facilement identifiables par les territoires pour être pris en compte lors des décisions.

Pour que les élus et les agents des collectivités s'approprient ces enjeux, des formations existent et sont proposées par les deux structures majeures en Allier : l'Agence Régionale de la Santé (ARS Auvergne-Rhône-Alpes), qui est en charge du pilotage régional du système national de santé, et l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, observatoire agréé pour la surveillance de la qualité de l'air.

L'ARS AuRA a développé, en partenariat avec l'EHESP (École des Hautes Études en Santé Publique), huit modules de formation gratuits accessible 100% en ligne :

- la qualité de l'air intérieur (gestion d'un point de vue chimique et biologique),
- l'urbanisme (concept d'Urbanisme Favorable à la Santé),
- la qualité de l'air extérieur (pollens, pesticides et pollution),
- la qualité de l'eau (gestion des eaux usées et des polluants émergents, qualité de l'eau de boisson),
- les sites et sols pollués (méthodologie permettant la gestion des sites et sols pollués),
- l'habitat insalubre (mieux repérer et traiter l'habitat insalubre),
- le bruit (gestion en fonction des sources d'émission),
- les témoignages d'élu.e.s (exemples concrets de politiques favorables à la santé-environnement).

Ces modules sont complémentaires mais ne sont pas interdépendants. Ainsi les élus peuvent sélectionner les modules leur semblant les plus pertinents et ne suivre qu'une partie des 8 modules. Pour les formations en présentiel, ces modules peuvent se poursuivre sous forme d'ateliers locaux si le nombre de participants en Allier est suffisant.

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes propose de venir échanger sur les enjeux liés à la Qualité de l'Air Extérieure (QAE) avec les élus et le personnel technique des collectivités adhérentes. Par ailleurs, concernant la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) des formations regroupant enseignements théoriques enseignements pratiques (visites dans un ERP du territoire) et mise à disposition d'un outil numérique permettant de simplifier les démarches. En effet, la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). ATMO Auvergne Rhône Alpes propose ses formations aux structures adhérentes à l'association dans le cadre de l'offre aux membres (cela concerne donc Moulins Communauté, Montluçon Communauté et Vichy Communauté). Pour les autres territoires, une solution de financement de la journée de formation doit être trouvée : subventions, financements par les collectivités...

Objectifs de l'action

- ❖ Permettre aux élus (et techniciens) de disposer d'éléments synthétiques de connaissance pour aider à la décision et intégrer ces enjeux dans leur prise de décision. L'objectif est d'améliorer à la fois, dans une logique de co-bénéfice, la qualité environnementale et donc la santé des populations, en en faisant un facteur d'attractivité territorial.
- ❖ Apporter les éléments de contexte, les principaux points réglementaires, les contacts clés et les outils ou méthodologies sur lesquels les territoires peuvent s'appuyer pour intégrer les enjeux environnementaux et sanitaires dans leurs décisions.
- ❖ Inciter les EPCI et les gestionnaires d'ERP à prendre en compte les enjeux Santé-Environnement et engager une surveillance de ces enjeux, en particulier pour la qualité de l'air dans les bâtiments recevant du public dit "sensible".

Descriptif de l'action

- ❖ Communiquer sur les formations/sensibilisations existantes et proposées par l'ARS et ATMO.
- ❖ Réaliser les formations ayant regroupé assez de participants.
- ❖ En amont de l'organisation des 1/2 journées d'intervention d'ATMO, les EPCI volontaires pour mettre en œuvre cette action devront identifier une personne référente Qualité de l'Air issue des services techniques de la collectivité (par exemple du service bâtiment ou environnement). Cette personne sera le contact direct d'ATMO et des autres intervenants dans le cadre de la qualité de l'air intérieur. Elle aura également pour mission de dresser une liste des ERP recevant du public "sensible" afin d'avoir une visibilité sur les bâtiments concernés par la réglementation en matière de QAI et les enjeux santé-environnement.
- ❖ Diffuser les supports créés, ou préexistants, en lien avec la thématique de l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires.
- ❖ Accompagner individuellement les EPCI qui le souhaitent dans l'application des connaissances présentées lors des formations.
- ❖ La communauté de communes du Pays de Lapalisse étudiera la possibilité de réaliser ces temps de formations avec les élus voisins (communes membres, EPCI proches, ...).

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	ARS, ATMO, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	ARS/ATMO
Partenaires techniques	Sedetiam conseil, Association « Elus, Santé Publique et Territoires », EPCI
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Année 1 : Formation aux EPCI ayant manifesté leur intérêt à la démarche. Année 2 et + : Continuer d'étendre cette formation à d'autres EPCI en fonction de la réussite de l'année 1.
Investissement	Temps salarié pour l'ARS et ATMO.
Subventions	Pour ATMO : subvention à trouver pour les EPCI non adhérentes.
Freins identifiés	- Méconnaissance du cycle de formation.

Leviers identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Les échéances réglementaires. - Intérêt grandissant du grand public sur la thématique de la qualité de l'air.
Retour d'expérience	<p>La plateforme en ligne d'auto-formation au système de santé de l'ARS Ile-de-France : https://www.iledefrance.ars.sante.fr/plateforme-en-ligne-dauto-formation-au-systeme-de-sante</p> <p>Portail Santé/environnement Nouvelle Aquitaine : http://www.santeenvironnement-nouvelleaquitaine.fr/</p>

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Favoriser dans les projets les déplacements alternatifs.
Consommations énergétiques	+	Identifier et décider de projets moins consommateurs en énergie dans une logique de co-bénéfice pour la santé.
Qualité de l'air	+	Identifier et décider de projets améliorant la qualité de l'air dans une logique de co-bénéfice pour la santé.
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	Identifier et décider de projets permettant de s'adapter au changement climatique dans une logique de co-bénéfice pour la santé.

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communications faites. - Nombre de sessions de formations réalisées.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'EPCI intéressées par la démarche. - Nombre d'élus formés par module. - Nombre de techniciens formés par module. - Nombre d'actions engagées pour améliorer la qualité de l'air intérieur. - Évaluation de la concentration de polluants atmosphériques dans les bâtiments.

1.3. ORIENTATION 1.3 : ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITES

		Plan Climat du Pays de Lapalisse					
Axe stratégique				Orientation			
1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE				1.3. ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITÉS			
Fiche action n°				Nom de l'action			
1.3.1				EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA COMMANDE PUBLIQUE			

Contexte

Les élus de la collectivité souhaitent porter un Plan Climat ambitieux. Afin de pouvoir diffuser plus largement les enjeux et objectifs de la démarche, la Communauté de Communes se doit, à son échelle, de mettre en œuvre des actions dans ce sens pour montrer l'exemple, notamment concernant la commande publique de la collectivité.

Objectifs de l'action

L'objectif est d'intégrer des critères environnementaux lors de la réalisation de nouveaux contrats.

Exemplarité dans les marchés publics :

- ❖ Note ou clause environnementale dans les marchés publics
- ❖ S'inspirer du guide de la commande publique durable de la région AURA :
- ❖ Lien : [Commande Publique Durable 2016](#)
- ❖ Réfléchir à la rédaction d'une charte de la commande publique éco-responsable.

Exemplarité de la flotte de véhicules :

- ❖ Élaborer un état des lieux du parc et des besoins
- ❖ Élaborer un planning de renouvellement privilégiant l'achat de véhicule propre

Exemplarité dans les consommations énergétiques :

- ❖ Souscrire des contrats verts en lien avec les marchés publics du SDE 03 entre 2021 et 2023 pour 3 lots sur 4

Descriptif de l'action

Exemplarité dans les marchés publics :

- ❖ Note ou clause environnementale dans les marchés publics :
 - > Actuellement les règlements de consultation des opérations engagées par la communauté de communes imposent aux candidats de joindre à leur offre un schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets (SOSED) et de détailler les critères objectifs et concrets de DD intégrant des procédés respectueux de la protection de l'environnement.
 - > Cette clause pourra être affinée en fonction des marchés. La CCPL pourra ensuite diffuser les clauses types et critères de jugement des offres élaborés pour inspirer ses communes membres.
- ❖ S'inspirer du guide de la commande publique durable de la région AURA pour réfléchir à intégrer les enjeux environnementaux dans certains marchés publics :
 - > [Commande Publique Durable Région Auvergne-Rhône-Alpes](#)

- > Achats durables et locaux : intégrer un critère carbone dans les appels d'offres pour favoriser les réponses locales, grille d'aides aux achats durables, etc.
- > Transport : critère sur le type de carburant, etc.
- > Bâtiment ou aménagement : avec des matériaux biosourcés, des critères de consommation ou de production d'énergie, etc.

Exemplarité de la flotte de véhicules :

- ❖ **Rédaction d'une notice de réflexion** définissant ce que sont les véhicules « propres » pour la collectivité : Objectifs et seuils à définir par la collectivité pour considérer un véhicule comme propre (bas carbone, sobre et/ou moins polluant) : en termes de type de carburant, de consommation de carburant, de rejet de CO2 et d'émissions de polluants atmosphériques. Sont actuellement considérées comme des véhicules à faibles émissions de gaz à effet de serre les voitures et les camionnettes qui rejettent moins de 60 grammes de CO2 par kilomètre, mais la collectivité pourra élargir cette définition aux autres thématiques (consommations, carburant utilisé, rejet de polluants atmosphériques)
- ❖ Elaboration d'un **planning de renouvellement** des véhicules :
 - > Étudier l'option de non-remplacement de certains véhicules.
 - > Commencer par les véhicules vieillissants et ceux dédiés au portage de repas.
 - > Définir le modèle du véhicule de remplacement (électrique, GNV ou basse consommation).
- ❖ Remplacer **progressivement** la flotte interne de véhicules (qui comporte actuellement 15 véhicules routiers, dont 2 électriques). L'objectif fixé par la collectivité sera supérieur à l'objectif réglementaire de 5%.

Exemplarité dans les consommations énergétiques : cette action se fait en lien avec la compétence du SDE 03 :

- ❖ Il s'agit ici de souscrire des contrats d'énergie de la collectivité vers des fournisseurs « verts » à l'horizon 2026 pour montrer l'exemple aux communes du territoire en leur présentant le retour d'expérience (méthode, coût, etc.)
- ❖ Le marché « électricité » lancé par le SDE 03 entre le 01/01/21 et le 31/12/2023 vise 3 lots sur 4 :
 - Lot 1 (éclairage public) : option pour le surcoût EnR
 - Lot 2 (bâtiments /maisons individuelles) : 100% EnR
 - Lot 4 (haute tension) : option énergies vertes sur certains sites

Lors du renouvellement du marché en 2023 la réflexion sera à nouveau menée.

- ❖ **Rédaction d'une notice de réflexion** interne (ou avec le SDE) définissant ce que sont les contrats « verts » pour la collectivité :
 - > Le type de contrat et le type d'énergie considéré comme « vert » est assez large
 - > Il peut s'agir ici de contrats d'énergie vers des fournisseurs qui s'engagent à acheter de l'énergie renouvelable en contrats directs (Enercoop, Planète Oui, Ilek, Urban Solar et Plüm) que ce soit pour l'électricité et/ou le gaz.
 - > Il peut s'agir également de contrats moins contraignants, fonctionnement uniquement avec les garanties d'origine

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	SDE03
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input checked="" type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Notice interne de réflexion (définition d'un véhicule propre, d'un contrat énergie verte)

	<ul style="list-style-type: none"> État des lieux du parc et des besoins, Planning de renouvellement <p>2021 - 2023 Marché électricité du SDE : 100% énergie renouvelable en garantie d'origine</p> <p>2022 - 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> Renouvellement progressif des véhicules et contrats d'énergie
Investissement	Gestion intelligente en interne
Subventions	Commande publique locale :Lien : Réaliser des opérations d'aménagement dans ma commune avec le BONUS RELANCE
Freins identifiés	Besoin de formation des élus et agents au développement durable
Leviers identifiés	Favorise l'implication de tous dans la mise en oeuvre de la politique Air Energie Climat du Pays de Lapalisse
Retour d'expérience	<p>Guide de la commande publique durable de la région AURA : Lien : Commande Publique Durable 2016</p> <p>Différence entre les garanties d'origine et les contrats directs : Lien : Enercoop vous explique les Garanties d'Origine et les Contrats Directs</p>

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	++	Achats locaux et éco-responsables : réduction de la distance et des émissions associées
Consommations énergétiques	+	Achats locaux et éco-responsables : réduction de la distance et des consommations associées
Qualité de l'air	+	Achats locaux et éco-responsables : réduction de la distance et des émissions associées
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de véhicules de la flotte Nombre de marchés comprenant des clauses de prise en compte des aspects environnementaux par rapport au nombre de marchés notifiés
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de marchés comprenant des critères de jugement des offres en lien avec les performances environnementales / nombre de marchés notifiés Nombre de véhicules considérés comme "propres" par rapport au nombre total de véhicules dans le parc

		<h2 style="text-align: center;">Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
Axe stratégique		Orientation	
1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE		1.3. ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITÉS	
Fiche action n°		Nom de l'action	
1.3.2		ASSURER UN SUIVI EFFICACE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX	

Contexte

Le **secteur tertiaire** représente un enjeu important sur le plan de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. Les efforts actuels de renouvellement et de rénovation du parc existant, selon les normes RT2012 et prochainement RE2020, ne suffisent pas.

Afin d'agir massivement sur ce secteur, le **décret tertiaire** du 10 avril 2020 vient fixer les modalités d'application des actions de réduction des consommations énergétiques finales pour les bâtiments tertiaires. Ce décret vient détailler l'obligation de travaux prévue dans la loi Grenelle 2 datant de 2010, elle-même mise à jour dans l'article 175 de la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique).

Ces textes imposent un niveau de performance à atteindre à travers la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire de - 40% d'ici 2030 et renforcé chaque décennie pour atteindre - 60% d'ici 2050 (par rapport à l'année de référence comprise entre 2010 et 2020).

Tous les bâtiments existants à usage tertiaire de plus de 1000 m² sont concernés par ce décret, obligeant ainsi les bailleurs et locataires à réduire et suivre les consommations des bâtiments (électricité, gaz, bois, réseau de chaleur ou de froid...) afin de rendre compte des efforts effectués.

Afin de toucher l'ensemble des bâtiments communaux et intercommunaux, petits tertiaires et bâtiments de plus de 1000m², le SDE03 souhaite proposer aux collectivités de collecter les données de consommations énergétiques en faisant recours à un logiciel de suivi spécifique : DEEPKI.

Objectifs de l'action

- ❖ Réaliser un suivi régulier des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux en utilisant un logiciel de gestion automatique des facturations et données de consommations : DEEPKI.
- ❖ Le suivi de ces données pourra permettre de cibler les éléments du parc bâti les moins performants et qui doivent donc être rénovés ou bénéficier en priorité d'une optimisation des usages de l'énergie.

Descriptif de l'action

Il s'agit ici de proposer aux 317 communes et aux 11 EPCI du département un logiciel de suivi des consommations énergétiques de leurs bâtiments. Cela permettra de collecter et analyser automatiquement les données existantes pour détecter les gisements d'économies d'énergie et potentiellement d'émissions de gaz à effet de serre, sans nécessiter l'installation d'appareils de mesures dédiés dans un premier temps. Ainsi, des plans d'actions efficaces d'un point de vue environnemental et financier pourront être créés avec l'appui des services du SDE03 pour rendre les patrimoines communaux plus sobres et efficaces.

Le SDE03 se chargera de la mise en place du logiciel de suivi Deepki et de sa gestion, qui sera appliqué à **l'ensemble des communes et des intercommunalités du département**. Il en suivra un dispositif de formation pour que les services des collectivités puissent s'approprier le logiciel et ses modalités de fonctionnement.

Le SDE03 pourra ensuite se placer dans une démarche proactive pour informer les communes quant à de potentielles économies qui pourraient être faites dans leurs bâtiments en réalisant dans un second temps des études

plus poussées en se rendant sur site.

Cette action pourra éventuellement s'inscrire dans une démarche de Conseil en Energie Partagé et de développement du service de conseil en maîtrise de l'énergie du SDE03.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03
Partenaires techniques	Bureaux d'études
Partenaires financiers	ADEME

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	Opérationnel fin 2020 pour une durée minimale de 3 ans
Investissement	100 000€ sur 3 ans pour le logiciel + 1/2 ETP
Subventions	Non
Freins identifiés	Utilisation des données
Leviers identifiés	Portage départemental, volonté du SDE avec des moyens
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Lié à la baisse de la consommation énergétique
Consommations énergétiques	+	Meilleur suivi des consommations
Qualité de l'air		
Production d'énergie renouvelable		
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	Economies sur le plan financier sur le long terme via l'efficacité énergétique et l'allègement des factures

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de bâtiments qui ont été rénovés ou ont eu une optimisation des consommations.
Indicateurs de performance	- Répartition des bâtiments de la collectivité par classe de consommation. - Consommation annuelle des bâtiments de la collectivité, par source.

		<h1 style="text-align: center;">Plan Climat du Pays de Lapalisse</h1> <div style="text-align: center;">  </div>			
Axe stratégique			Orientation		
1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE			1.3. ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITÉS		
Fiche action n°			Nom de l'action		
1.3.3			EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA RÉDUCTION DE SES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES		

Contexte

Les élus de la collectivité souhaitent porter un Plan Climat ambitieux. Afin de pouvoir diffuser plus largement les enjeux et objectifs de la démarche, la Communauté de Communes se doit, à son échelle, de mettre en œuvre des actions dans ce sens pour montrer l'exemple, notamment concernant le suivi et la réduction des consommations énergétiques de la collectivité.

Cette action de réduction des consommations du patrimoine public est liée au suivi des consommations détaillé dans la fiche-action 1.3.2.

Objectifs de l'action

- ❖ **Disposer d'un outil de suivi des consommations énergétiques** des bâtiments communaux et intercommunaux à partir de 2021, porté par le SDE 03.
- ❖ **Fixer des objectifs ciblés** par bâtiment et par commune à partir de 2022
- ❖ **Prendre des mesures** permettant l'atteinte des objectifs ciblés et des objectifs généraux du territoire :
 - **Réduire la facture énergétique liée à l'éclairage public entre 2020 et 2026 et recherche du label « Villes et villages étoilés »** sur une des commune du territoire dans le but de sensibiliser les citoyens et les communes à l'extinction nocturne
 - **Réduire de 15% minimum la consommation énergétique de l'ensemble des bâtiments publics entre 2020 et 2026**

Descriptif de l'action

Étape 1 : Outil de suivi opérationnel proposé par le SDE 03

- La première étape sera de disposer d'un outil de suivi des consommations et des productions d'énergie de tous les bâtiments communaux et intercommunaux à l'horizon 2021.
- Cette étape est détaillée dans la **fiche-action n°1.3.2** du présent PCAET "Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux"

Étape 2 : Objectifs ciblés et fixés par le Pays de Lapalisse et ses communes membres

- ❖ En fonction des résultats de la première étape, définir quelle personne sera chargée d'analyser le suivi et de faire un cahier des résultats
- ❖ Fixer des objectifs de réduction des consommations par bâtiment et par site.
- ❖ En fonction des résultats obtenus sur l'année 2021, les objectifs seront fixés pour l'année 2022.

Étape 3 : Prendre des mesures permettant l'atteinte des objectifs fixés par le Pays de Lapalisse et ses communes membres

- ❖ **Instaurer des règles pour le suivi des consommations :**
 - > Possibilité d'impacter financièrement les différents écarts entre les consommations effectives et les objectifs préalablement fixés.
- ❖ **Diminuer l'utilisation continue et la puissance de l'éclairage public nocturne :**
 - > S'appuyer sur la loi déjà en vigueur
 - > Lancer des investissements pour passer à des technologies LED
 - > Mettre en place des systèmes de programmation des réseaux d'éclairage public
 - > En lien avec la **fiche action 1.3.9** du présent PCAET : "Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités"
- ❖ **Diminuer les consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux :**
 - > Mettre en place des systèmes de programmation pour le chauffage et l'électricité et des formations à leurs utilisations
 - > Mettre l'accent sur l'amélioration des systèmes de chauffage : exemple de la chaufferie bois municipale de Lapalisse
 - > Déployer un contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département (**fiche-action 1.3.4**)
 - > Lancer des opérations massives type à 1€ dans les bâtiments publics (**fiche-action 1.3.5**)
 - > Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti (**fiche-action 1.3.8**)
- ❖ **Sensibiliser** pour inciter aux économies d'énergie :
 - > Afficher la température ambiante des bâtiments publics et/ou tertiaire pour sensibiliser
 - > Acheter des thermomètres enregistreurs pour le suivi de la température

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse, SDE03
Partenaires techniques	SDE 03
Partenaires financiers	ADEME, Région

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Outil de suivi : <input type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé Objectifs et réduction : <input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2021 : Outil de suivi opérationnel 2022 : Politique de réduction des consommations énergétiques en fonction du suivi effectué sur la première année
Investissement	Non déterminé - dépendra du suivi et des travaux entrepris
Subventions	Certificat d'Economie d'Energie, Contrat de Performance Energétique, Contrat d'Objectifs Territorialisé (SDE 03). Appel à manifestation d'intérêts de la région AURA : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Appel à manifestation d'intérêt « Partenaires Environnement Energie » ▫ Appel à manifestation d'Intérêt Rénovation du patrimoine public des collectivités dispositif de soutien en investissement ▫ Appel à projets Innovation et expérimentations territoriales
Freins identifiés	Utilisation des données Coût de la rénovation d'un bâtiment
Leviers identifiés	Portage départemental, volonté du SDE avec des moyens Réduction de la facture énergétique de la collectivité si des actions de maîtrise de l'énergie sont menées

Retour
d'expérience

Logiciel DEEPKI : Lien : [Secteur Public](#)

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Baisse des émissions de GES ayant pour origine la consommation d'énergie carbonée
Consommations énergétiques	++	Réduction des consommations énergétiques
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	++	Augmentation de la production d'énergie renouvelable et de l'autonomie énergétique
Adaptation au changement climatique	=	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en place du suivi et exploitation des sorties de DEEPKI (oui/non)▪ Nombre de bâtiments mis en évidence comme particulièrement consommateurs.▪ Objectifs de réduction des consommation fixés annuellement
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de bâtiments qui ont été rénovés ou ont bénéficié d'une optimisation des consommations▪ Répartition des bâtiments de la collectivité par classe de consommation▪ Évolution des consommations annuelles des bâtiments de la collectivité, par source

	<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
Axe stratégique	Orientation	
1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE	1.3. ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITÉS	
Fiche action n°	Nom de l'action	
1.3.4	DÉPLOYER UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIALISÉ (COT) SUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT	

Contexte

Dans le contexte du changement climatique et de la crise énergétique, il existe un fort besoin d'inciter à la sobriété et l'efficacité énergétique via la réduction de nos consommations en énergie et l'augmentation de la production en énergie renouvelable. Les collectivités jouent un rôle majeur dans ce domaine via la rénovation et l'équipement en EnR de leurs bâtiments publics.

Afin de les accompagner dans cette démarche, les Contrats d'Objectif Territorialisés de l'ADEME visent à développer, sur une période de 3 à 6 ans et sur un territoire ou un patrimoine défini, un ensemble de travaux de MDE associés à des projets d'énergies renouvelables issus d'une ou plusieurs filières (biomasse, solaire thermique, géothermie, chaleur fatale...). Ils sont assortis d'un engagement de la structure porteuse (nombre d'installations, niveau de production ENR).

La MDE regroupe les actions permettant des économies d'énergie réalisées pour le consommateur. La mise en place de la MDE permettrait une moyenne de 30% d'économie d'énergie sur tous les travaux entrepris à l'échelle du département.

Objectifs de l'action

- Animation du développement des EnR thermiques dans les bâtiments publics du département.
- Incitation et accompagnement technique et financier sur les EnR thermiques et techniques sur la MDE (montage de dossier de subvention, accompagnement technique), auprès des collectivités.
- Objectifs MDE = baisse des consommations de 42%
- Objectifs EnR = environ 2 000 MWh de production EnR (soit 1 796 MWh en bois, 277 MWh en solaire thermique).

Descriptif de l'action

L'ADEME finance via le Fonds Chaleur l'installation d'EnR thermique au sein des bâtiments publics. Les critères pour candidater sont restrictifs :

- production de 100 Tonnes Équivalent Pétrole.
- surface minimum concernée pour les projets de solaires thermiques et de chaufferies bois

Ces deux restrictions limitent l'accès aux financements pour des nombreux "petits" projets.

Suite à une candidature lancée en 2019, le SDE03 va déployer à partir de 2020 un COT sur l'ensemble du territoire bourbonnais. Tous les bâtiments publics du département sont éligibles, avec une préférence sur les projets de MDE couplés à des projets de travaux d'installation d'EnR. Grâce à la convention, le SDE03 disposera d'1/2 ETP consacré à l'animation du COT et d'une enveloppe de financement d'environ 800 000 euros pour les installations de production d'énergie renouvelable thermique sur 3 ans.

Via son service énergie, le SDE03 va accompagner les communes dans ces projets au-delà du soutien financier proposé. Il pourra notamment réaliser les études de faisabilité des projets pour aider les communes à la décision.

Un COPIL devra être monté par le SDE03 avec des parties prenantes (ADEME, DDT) afin de se réunir au moins 1

fois par an : ce COPIL permettra de réaliser des points sur les projets et les avancées des travaux déjà engagés, et de prendre des décisions sur les attributions des subventions. Une commission d'attribution des aides devra aussi être mise en place avec des représentants du SDE03 et de l'ADEME afin de déterminer l'éligibilité des projets et les montants d'aides associés.

Le SDE03 s'engage via le COT à participer aux réunions, formations et journées techniques sur les thématiques liées aux COT et organisées par l'ADEME.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03
Partenaires techniques	COPIL COT (DDT, DETR, Conseil départemental, techniciens bâtiments et environnement des collectivités sur lesquels des projets sont déjà identifiés)
Partenaires financiers	Fonds chaleur ADEME, FEDER région, Préfecture DETR, Conseil départemental

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Candidature SDE03 au COT de l'ADEME en 2019, mise en œuvre courant 2020.
Calendrier prévisionnel	COT 2020-2023 renouvelable 1 fois.
Investissement	Sur les fonds SDE03 : <ul style="list-style-type: none"> - Investissement de personnels, une personne dédiée 50% COT et l'autre moitié du temps sur des missions SDE03. Investissement frais de fonctionnement (matériel, déplacement, fourniture) soit l'équivalent de 15% d'un salaire annuel.
Subventions	COT : un accord cadre qui lie le SDE03 à l'ADEME, permettant la signature : <ul style="list-style-type: none"> - d'une convention d'animation du programme : montant connu de 163 900 €. d'une convention de délégation de financements : encore non défini, ce montant sera défini en fonction du programme d'action (nombre de projets EnR thermique).
Freins identifiés	Complexité de gestion des aides. Trouver les professionnels (entreprises de travaux en MDE et EnR thermique). Approvisionnement bois (assurer le fonctionnement des chaufferies bois/réseaux de chaleur).
Leviers identifiés	Mutualisation. Accompagnement techniques et financier (facilitation de la démarche).
Retour d'expérience	Chaufferies du SDE: http://www.sde03.fr/files/2015/10/La-chaufferie.pdf Contre expérience sur solaire thermique (des installations de solaires thermiques sur le département qui ne fonctionnent pas). Bat. Communaux : expériences et contre expérience (bâtiments très bien réalisés et d'autres où certaines difficultés ont été rencontrées).

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	Positif	(Tonnes de CO2 évités à sortir sur COT)
Consommations énergétiques	Neutre	Réflexion sur conso à long terme sur économies
Qualité de l'air	Neutre -	Point de vigilance sur l'utilisation du bois. Problème biologie du sol pour pompe à chaleur géothermique sol
Production d'énergie renouvelable	Positif +	
Adaptation au changement climatique	Neutre	Point de vigilance sur pompe à chaleur (réversible)

Bénéfice socio-économique	Positif	Développement de la filière bois et augmentation des compétences des artisans concernés
---------------------------	---------	---

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'études d'opportunité (avant l'étude de faisabilité, recensement de bâtiments proches les uns des autres tous chauffés au fioul, avec une étude d'opportunité pour savoir quelles économies on pourrait faire, si ça vaut le coup d'étudier le projet ou pas). - étude de faisabilité (dans le détail du projet, combien ça coûte, combien d'économie, plans des travaux, etc. que l'on ne trouve pas dans l'étude d'opportunité). - nombre d'installations engagées.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - critères techniques (puissance installée, tonnes de bois consommées, m² installés). - critères économiques (impact en matière de GES et en matière d'emploi).

		<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
Axe stratégique		Orientation	
1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE		1.3. ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITÉS	
Fiche action n°		Nom de l'action	
1.3.5		LANCEMENT D'OPÉRATIONS MASSIVES TYPE À 1€ DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS	

Contexte

D'après le retour d'expérience du département du Puy-de-Dôme, la plupart des combles perdus non aménagés des bâtiments publics présentaient peu, voire pas d'isolation. Ce constat est repris à l'échelle du département de l'Allier par le SDE03 qui a pu le constater dans le cadre de son service de conseil en maîtrise de l'énergie aux communes. Traiter les combles perdus peut représenter jusqu'à 30 % des déperditions thermiques d'un bâtiment. Ceci représente donc un levier d'économies d'énergie très important pour les communes et intercommunalités pour un investissement limité, surtout depuis la mise en place des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE).

De plus, il apparaît nécessaire de travailler de manière groupée sur un sujet tel que celui-ci pour :

- ❖ Permettre aux petites communes de bénéficier de l'ingénierie nécessaire
- ❖ Privilégier les entreprises locales
- ❖ Réduire les coûts individuels

L'échelle intercommunale semble adaptée à ce type de projets, sachant qu'un accompagnement technique peut être nécessaire.

Objectifs de l'action

- ❖ Réfléchir à la réalisation d'un nombre important d'actions d'économie d'énergie standardisées et bénéficier d'un faible coût final pour la collectivité grâce à une forte valorisation des certificats d'économies d'énergie
- ❖ Mettre en œuvre ces actions sur le patrimoine public grâce à un partenariat avec un prestataire
- ❖ En faire la promotion auprès des particuliers

Descriptif de l'action

Afin de connaître les besoins des communes et la pertinence de mener une telle action, il serait souhaitable de proposer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour un groupement d'achats d'isolation des combles, des planchers bas ainsi que le calorifugeage en chaufferie dans des bâtiments publics (opérations à 1€).

Suite aux candidatures des communes et intercommunalités, une enquête pour être envoyée à l'ensemble des intéressés, permettant de poursuivre la prospection et l'étude de faisabilité d'une telle opération.

Un choix d'entreprises par secteur pourra être effectué à travers un marché. Ces entreprises devront être capables de gérer en interne les certificats d'économies d'énergie pour que ces opérations soient « clé en main » pour les collectivités. Afin d'assurer la réussite d'une telle opération d'isolation des combles, tous les acteurs pouvant porter collectivement cette démarche devront se réunir et fixer les modalités d'intervention (rôle, calendrier, objectifs, etc.).

Le type d'opérations ciblées pourra évoluer avec la mise à jour du programme CEE et notamment la nouvelle période qui débutera en 2022.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	SDE03

Partenaires financiers	CD03, Banque des territoires, région AURA
Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2021 - 2026
Investissement	Dépend du type d'opérations, maximiser les projets à 1€
Subventions	-
Freins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel à mobiliser - Études de gisement à réaliser - Recensement des potentiels
Leviers identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Portage intercommunal - Volonté du SDE avec des moyens.
Retour d'expérience	L'opération Cocon 63 a permis d'isoler 80.000 m2 de combles perdus dans le Puy-de-Dôme (63) : http://www.operation-cocon63.fr/ 35 000 m² sur 140 bâtiments pour Vichy Co.

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	Amélioration du confort des bâtiments. Réduction de la facture énergétique.

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'un AMI - Vérification effectuée après travaux (oui/non)
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Choix des résistances minimales en amont. - Nombre de communes ayant répondu à l'AMI. - Nombre d'opérations d'isolation des combles réalisées.

Axe stratégique	Orientation
1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE	1.3. ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITÉS
Fiche action n°	Nom de l'action
1.3.6	EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE SUR UN OU PLUSIEURS PROJETS DE CONSTRUCTION EXEMPLAIRE

Contexte

Les élus de la collectivité souhaitent porter un Plan Climat ambitieux. Afin de pouvoir diffuser plus largement les enjeux et objectifs de la démarche, la Communauté de Communes se doit, à son échelle, de mettre en œuvre des actions dans ce sens pour montrer l'exemple. Cela pourrait être fait en mettant en avant des projets vitrines qui encouragerait la reproduction de tels projets.

Objectifs de l'action

- ❖ **Étudier la possibilité d'inscrire un projet de bâtiment dans une démarche exemplaire**
- ❖ **Il s'agit d'accompagner un futur projet de construction ou de réhabilitation d'un bâtiment communautaire dans un processus de qualité et d'en faire un site de démonstration :**
 - > Définir des objectifs à respecter pour qualifier le projet d'exemplaire (label ou certification).
 - > Faire de ce projet un exemple démonstrateur pour les artisans, les scolaires, les élus, les citoyens.

Descriptif de l'action

- ❖ **Sélectionner un futur projet de construction ou de réhabilitation afin de promouvoir les énergies renouvelables et d'en faire un exemple écologique et environnemental :**
 - > Sélectionner un projet de construction ou de rénovation qui serait adapté à la recherche d'un label (piscine, centre sportif, établissement scolaire, ...)
 - > Sélectionner le label ou la certification à atteindre :
 - BBC (Bâtiment Basse Consommation)
 - BBCA (Bâtiment Bas Carbone)
 - Biosourcé
 - HQE (Haute Qualité Environnementale)
 - Interventions RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)
- ❖ **Fixer des objectifs exemplaires dans la réalisation du projet :**
 - > Expérimenter la nouvelle réglementation RE2020
 - > Réaliser le bilan carbone du projet et compenser sur le site les émissions résiduelles
 - > Étudier la possibilité d'autoconsommation
 - > Production d'électricité renouvelable grâce à des panneaux photovoltaïques sur les toitures ou les parkings
 - > Production de chaleur renouvelable (géothermie, solaire thermique, chaudière et poêle bois)
 - > Écoconstruction (matériaux biosourcés et bioclimatiques)
 - > Étudier l'orientation des bâtiments
 - > Étudier la possibilité de récupération d'eau de pluie en fonction des usages
- ❖ **Faire de ce projet un site vitrine**
 - > Organisation de visites scolaires et citoyennes
 - > Faire intervenir les artisans du territoire pour encourager leur montée en compétences
 - > Restituer une synthèse en fin de projet pour exemple aux élus locaux

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	
Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Sélection d'un projet à mener de manière exemplaire : entre 2021 et 2026
Investissement	Non déterminé à ce stade
Subventions	Région AURA : Lien : Réaliser des opérations d'aménagement dans ma commune avec le BONUS RELANCE
Freins identifiés	Risque que le surcoût de la construction se répercute sur les futurs usagers
Leviers identifiés	Nombreuses initiatives possibles (Éco-quartier, ...)
Retour d'expérience	Luceo, le bâtiment exemplaire siège du SDE 03 : Lien : Luceo, un bâtiment exemplaire

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Exemple du label BBCA
Consommations énergétiques	+	Exemple du label BBC
Qualité de l'air	+	Exemple de la certification HQE
Production d'énergie renouvelable	+	Exemple de la réglementation RE2020 visant des constructions BEPOS (bâtiment à énergie positive)
Adaptation au changement climatique	+	Matériaux biosourcés, éco-construction, récupération d'eau de pluie, etc.

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sélection d'un projet à mener de manière exemplaire (oui/non); ▪ Nombre de projets de construction exemplaire menée par la communauté de communes ou ses communes membres
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs fixés (labels, certifications) ▪ Nombre de visites organisées ▪ Suivi de l'exemplarité du site (production en kWh et/ou consommation en kWh)



Plan Climat du Pays de Lapalisse



Axe stratégique	Orientation
1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE	1.3. ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITÉS
Fiche action n°	Nom de l'action
1.3.7	SENSIBILISER ET FORMER LES ÉLUS ET LES AGENTS À L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES

Contexte

Les élus de la collectivité souhaitent porter un Plan Climat ambitieux. Afin de pouvoir diffuser plus largement les enjeux et objectifs de la démarche, la Communauté de Communes se doit, dans un premier temps, de mettre en œuvre des actions dans ce sens pour montrer l'exemple en interne, notamment via l'implication des agents et élus des collectivités.

Objectifs de l'action

L'objectif est de former les agents et les élus aux enjeux du PCAET.

- ❖ **Organisation d'ateliers de sensibilisation et de formations :**
 - > 1 réunion thématique/an à destination des agents sur l'amélioration des pratiques en interne
 - > 1 formation/an à destination des élus de la communauté de communes et des communes
 - > Possibilité de regrouper les élus et les agents en fonction des thèmes abordés.
- ❖ **Promouvoir les mobilités alternatives auprès des agents**
 - > Intégrer une initiative de type Challenge de la Mobilité chaque année entre 2021 et 2026
 - > Étudier la possibilité de télétravailler 1 jour / semaine
 - > Développer les visioconférences lorsqu'elles sont suffisantes et adaptées.
 - > Systématiser l'envoi de lien pour covoiturer dans les invitations aux réunions

Descriptif de l'action

- ❖ **La formation des agents** aux enjeux PCAET :
 - > Organiser des formations thématiques, comme par exemple :
 - l'amélioration des pratiques de déplacements des agents, que ce soit sur les trajets professionnels ou les déplacements domicile-travail. Formation à l'éco-conduite.
 - la sensibilisation aux éco-gestes, aux baisses des consommations énergétiques
 - la sensibilisation aux achats durables, à l'amélioration des pratiques dans la commande publique
 - > Étudier les formations proposées par le CNFPT, par l'ADEME, l'ARS, etc.
 - > Structurer le service de formation de la manière suivante : les responsables de secteurs seront formés en premier, puis chaque service ou secteur sera formé sur ses fiches-actions respectives. Enfin, une formation sera proposée à chaque nouvel arrivant.
- ❖ **La formation des élus** aux enjeux du PCAET s'envisage de manière progressive :
 - > Atelier ludique et pédagogique sur le changement climatique, type [La Fresque du Climat | Vous avez toutes les cartes en main !](#) L'objectif étant de bâtir un socle de connaissance pour les élus sur le fonctionnement du climat et des liens de causes à effets entre les différentes composantes du changement climatique, qu'elles soient anthropiques ou naturelles.

- > Atelier de travail sur l'articulation des enjeux du PCAET avec le programme politique des élus. Il s'agit de définir comment ce programme peut se décliner dans l'opérationnel (retours d'expériences, matrice de décision, articulation des résultats du PCAET avec les orientations politiques et les actions préconisées)
- > Atelier de formation thématique sur les enjeux propres à la collectivité. L'objectif étant, en fonction des enjeux prioritaires de la collectivités (achats durables, urbanisme, économie circulaire, mobilité, ...) de faire monter en compétences les élus sur ces sujets (réglementation, enjeux, outils, actions, etc.)
- > Lien avec la **fiche action n°1.2.2** du PCAET qui vise à accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus (portage ARS/ATMO)

❖ **Promouvoir les mobilités alternatives auprès des agents**

- > Intégrer une initiative de type Challenge de la Mobilité chaque année entre 2021 et 2026 :
Lien : [Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes 2020](#)
 L'objectif est de profiter d'une démarche de sensibilisation collective pour avoir accès aux outils de communication communs et aux offres de récompenses des lauréats. Le jour J, chacun est invité à laisser sa voiture individuelle au garage au profit de la marche, du vélo, des transports en commun ou du covoiturage pour effectuer son trajet domicile-travail.
 La Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » a déjà participé pour la 2ème année au Challenge Mobilité, organisé par la Région Auvergne Rhône Alpes.

 Ce jour-là, mobilisons-nous pour nous déplacer autrement que seul(e) en voiture jusqu'à notre lieu de travail, utilisons d'autres modes de déplacement : marche, vélo, co-voiturage, roller, trottinette,
- > Étudier en interne la possibilité de faire du télétravail, avec une organisation par service. Une phase test pourra dans un premier temps permettre de télétravailler une journée par semaine. Le télétravail n'est pas possible pour tous les agents (voirie, espaces verts, ...). Proposer une alternative à ce personnel (horaires élargis permettant d'avoir plus de récupérations, ...).
- > Limiter les réunions en présentiel afin d'éviter les déplacements. Il s'agit pour cela de développer les visioconférences lorsqu'elles sont suffisantes et adaptées. Les salles de réunions, les élus et les agents devront être équipés du matériel de visioconférences et d'audioconférences.
- > Mesure d'incitation : prêt de vélos, places et parkings adaptés aux 2 roues, prime aux déplacements doux
- > Systématiser l'envoi de lien pour covoiturer dans les invitations aux réunions :
 Plusieurs solutions sont possibles et la collectivité devra étudier celle qui est la plus adaptée. Il s'agit d'encourager les agents à inscrire leurs trajets sur les nombreuses plateformes existantes de covoiturage de proximité ou sur la plateforme régionale (Mov'ici), ou à s'organiser en interne.
- > Achat de véhicules « propres » lors du prochain remplacement, en lien avec la fiche-action sur l'exemplarité de la commande publique. Il s'agit dans un premier temps de faire l'état des lieux du parc et des besoins pour élaborer un planning de renouvellement visant l'acquisition de véhicules propres.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	CNFPT, ADEME, ATDA, CEREMA, CAUE, SDE, ATMO, FREDON
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
------------------------	---

Calendrier prévisionnel	Début 2021 : Organisation de la première formation
Investissement	Au cas par cas en fonction des formations. Environ 1500 € HT pour une intervention extérieure pour un atelier de formation des agents et élus
Subventions	
Freins identifiés	Frontière entre la théorie et la pratique Mettre en pratique les sujets appris en formation
Leviers identifiés	Remboursement des formations
Retour d'expérience	Le SDE 03 a programmé une formation Fresque du Climat début 2021 en interne

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	++	Les déplacements des agents (domicile-travail ou professionnels) sont en général un levier d'action très important pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre causées fonctionnement d'une collectivité
Consommations énergétiques	++	Diminution des déplacements des agents (domicile-travail ou professionnels) et donc des consommations de carburant
Qualité de l'air	++	Diminution des déplacements des agents (domicile-travail ou professionnels) et donc des émissions de polluants atmosphériques des véhicules
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de formations organisées ▪ Nombre d'initiative menée type Challenge de la Mobilité ▪ Envoi d'une enquête interne annuel sur les modes de déplacements domicile-travail
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Part des agents de la collectivité ayant suivi une formation ▪ Part modale des déplacements domicile-travail des agents (questionnaire annuel) ▪ Consommation de carburant des véhicules de la collectivité (L) ▪ Nombre de demandes de la prime vélo

		<h2 style="text-align: center;">Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
Axe stratégique		Orientation	
1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE		1.3. ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITÉS	
Fiche action n°		Nom de l'action	
1.3.8		VALORISER LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE LORS DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE BÂTI	

Contexte

Le dispositif des CEE, créé en 2006 repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ceux-ci doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Le 1^{er} janvier 2018, le dispositif est entré dans sa 4^{ème} période d'obligation pour une durée de 3 ans. Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients et des autres consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Cela représente environ 2 milliards d'euros qui seront consacrés par les vendeurs d'énergie au soutien d'économies d'énergie chez les ménages aux revenus les plus faibles sur la période. 100 TWh cumac sont équivalents à la consommation énergétique résidentielle d'un million de Français pendant 15 ans.

Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles (obligés mais aussi d'autres personnes morales non obligées) réalisant des opérations d'économies d'énergie. Ces actions peuvent être menées dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.), sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers qu'ils ont incités à réaliser des économies d'énergie.

Des fiches d'opérations standardisées, définies par arrêtés, sont élaborées pour faciliter le montage d'actions d'économies d'énergie. Elles sont classées par secteur (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, réseaux) et définissent, pour les opérations les plus fréquentes, les montants forfaitaires d'économies d'énergie en kWh cumac. Les économies d'énergie réalisées en dehors des opérations standardisées correspondent à des opérations spécifiques.

Aujourd'hui, toutes les communes du département ne valorisent pas leurs CEE après des travaux à cause de la complexité des dossiers et du temps nécessaire à leur montage pour des montants de CEE parfois peu élevés.

Objectifs de l'action

- ❖ Assurer une valorisation des CEE sur tous les travaux éligibles effectués sur le patrimoine communal et intercommunal du territoire
- ❖ Accompagner les communes dans cette valorisation en leur simplifiant la démarche
- ❖ Permettre la réalisation de travaux d'efficacité énergétique avec de meilleurs financements

Descriptif de l'action

Il s'agit ici de proposer aux 317 communes et aux 11 EPCI du département un accompagnement pour la valorisation des CEE pour les travaux effectués sur leur patrimoine bâti, et rentrant dans le cadre réglementaire. La solution retenue est de faire appel à un prestataire privé, sélectionné par le SDE03 dans le cadre d'une mise en concurrence, qui pourra monter les dossier et valoriser les CEE pour le compte des communes, moyennant une marge de rémunération.

Les conditions de rémunération pour les communes seront négociées directement par le SDE03 avec le prestataire, et les communes pourront ensuite choisir opération par opération, si elle souhaite faire appel à ce prestataire pour

valoriser leurs CEE.

L'accompagnement portera sur les points suivants :

- Conseil en amont, avec les services du SDE03, pour déterminer les travaux à réaliser et analyser la compatibilité avec les financements CEE
- Analyse de devis pour s'assurer de la cohérence des prestations proposées avec les clauses CEE
- Montage du dossier et vente des CEE sur les marchés
- Restitution du montant financier aux communes

Le partenariat sera conclu pour une durée de 1 an dans un premier temps et sera reconduit si l'opération est un succès. La gestion et la communication autour de l'opération sera financée par le SDE03.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03
Partenaires techniques	Prestataire CEE
Partenaires financiers	Fonds CEE

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	
Investissement	
Subventions	Non
Freins identifiés	
Leviers identifiés	Portage départemental, volonté du SDE avec des moyens
Retour d'expérience	Syndicat des Territoires de l'Est Cantal - environ 300 000€ de CEE valorisés par an sur le territoire totalisant 105 communes

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Lié à la baisse de la consommation énergétique
Consommations énergétiques	+	Meilleur suivi des consommations
Qualité de l'air		
Production d'énergie renouvelable		
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	Economies sur le plan financier sur le long terme via l'efficacité énergétique et l'allègement des factures

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de bâtiments qui ont été rénovés ou ont eu une optimisation des consommations.
------------------------------	---

Indicateurs
performance

de

- Répartition des bâtiments de la collectivité par classe de consommation.
- Consommation annuelle des bâtiments de la collectivité, par source.

		<h1 style="text-align: center;">Plan Climat du Pays de Lapalisse</h1>					
Axe stratégique		Orientation					
1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE		1.3. ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITÉS					
Fiche action n°		Nom de l'action					
1.3.9		POURSUIVRE LE PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES COMMUNES ET DES COLLECTIVITÉS					

Contexte

Le SDE03, Syndicat Département de l'Energie d'Allier, accompagne les communes adhérentes sur différentes compétences : électricité, gaz, éclairage public, télécommunications et énergie. Ainsi, le SDE03 est maître d'ouvrage pour la gestion, l'entretien et la maintenance des installations d'éclairage public de 313 communes adhérentes. Précurseur en termes d'économies d'énergie, les coupures nocturnes de l'éclairage public sont effectuées sur la plupart des communes depuis la fin des années 1970, permettant notamment de limiter la pollution lumineuse. A travers le renouvellement des installations d'éclairage public par la mise en place d'équipements performants, le SDE03 favorise les économies d'énergie en réduisant de 35% en moyenne la consommation énergétique.

Le SDE03 exploite et investit sur le réseau d'éclairage public de l'Allier et finance en partie les travaux de maintenance et de renouvellement. Grâce à une base de données, le SDE03 a la possibilité d'identifier entre autres les pannes, anomalies ainsi que les éléments les plus consommateurs et peut ainsi proposer aux communes des interventions de renouvellement. Les travaux peuvent également être effectués à la demande de la commune.

Les luminaires sont ainsi remplacés par des dispositifs à led : efficace en termes de luminosité, la led est également plus économe en énergie et dispose d'une durée de vie plus longue (limitant ainsi les déplacements de maintenance). Les nouvelles puissances installées permettent de réduire de moitié voir de deux tiers les consommations énergétiques. De même, le renouvellement de l'éclairage pour la mise en valeur des monuments permet de diviser d'au moins par trois voire quatre la puissance installée, tout en étant performant dans la qualité de l'éclairage.

Ainsi, les luminaires à source ballon fluorescent, qui représentaient plus de 20 000 éléments, ont progressivement été remplacés pour ne représenter plus que 10 % des luminaires gérés par le Syndicat en 2015.

Avec l'application du plan de relance 2020, les subventions qui peuvent être apportées à de tels projets de remplacement de luminaires peuvent s'élever à 80% (50% par le SDE et 30% par le département). Les 20% restants sont à la charge de la commune.

Objectifs de l'action

- ❖ Poursuivre la réduction des consommations énergétiques des communes grâce au programme de remplacement des luminaires, en priorité des plus puissants donc énergivores
- ❖ Remplacement de 100% des luminaires de plus de 100 Watt

Descriptif de l'action

Depuis 2 ans, un programme de renouvellement des luminaires ayant les plus fortes puissances a été initié. A ce jour, 1530 luminaires ont été renouvelés permettant une économie annuelle de 432 MWh.

Une accélération du programme de renouvellement est prévue pour les prochaines années de façon à remplacer la totalité des luminaires trop énergivores et disposer d'un parc entièrement renouvelé et moins consommateur. Le projet englobe les éclairages communautaires ou communaux ainsi que les Zones d'Activités Commerciales des six

intercommunalités qui en possèdent.

La totalité des travaux de remplacement sont suivis par le SDE03 à l'exception des communes de Cusset, Montluçon, Moulins et Vichy.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03, communes
Partenaires techniques	EPCI, entreprises titulaires des marchés de maintenance (CEME, CEE Allier, Cegelec, SPIE, Bouygues ES)
Partenaires financiers	CD03

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2020 - 2026
Investissement	En 2019, 581 000 € HT
Subventions	- Renouvellement des mises en valeur de monuments : 20% par la commune et 80 % par le SDE03 - Renouvellement des luminaires SHP de puissance supérieure à 100 W : 20% par la commune et 80 % par le SDE03 (proposition soumise au Comité du 23 octobre 2020)
Freins identifiés	-
Leviers identifiés	Le SDE03 dispose d'une base de données référent l'ensemble du réseau d'éclairage public favorisant l'identification de pannes, d'éléments consommateurs, etc.
Retour d'expérience	-

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Remplacements des ballons fluos (sodium) et autres lampadaires anciens polluants
Consommations énergétiques	+	Remplacement de matériels anciens et consommateurs par du nouveau plus performant et plus efficace en éclairage
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	Baisse de la pollution lumineuse
Bénéfice socio-économique	+	Allègement des factures énergétiques

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Changement de 100% des luminaires de plus de 100 Watt
Indicateurs de performance	- Nombre de communes concernées par les travaux - Nombre de luminaires remplacés - Économies d'énergie réalisées

1.4. ORIENTATION 1.4 : IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE

		Plan Climat du Pays de Lapalisse						
Axe stratégique			Orientation					
1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE			1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE					
Fiche action n°			Nom de l'action					
1.4.1			PROPOSER AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX DU PCAET					

Contexte

Un Plan Climat Air Energie Territorial élabore puis met en oeuvre un plan d'actions en lien avec la lutte contre le changement climatique et une préservation de la qualité de l'air, sur un territoire défini. De nombreux thèmes y sont abordés (énergie, mobilité, agriculture, habitat, économie circulaire...) et ses enjeux sont ceux de la période de transition que nous vivons.

Une prise de conscience de ces enjeux et un changement des représentations, des habitudes et des mentalités semblent donc nécessaires. Pour ce faire, informer, donner à comprendre, voire donner les ressources pour agir aux habitants du territoire est primordial.

Les établissements scolaires sont par conséquent des portes d'entrée privilégiées pour sensibiliser les jeunes aux défis qui les attendent, et qui pourront ensuite diffuser à l'ensemble de la cellule familiale les compétences et habitudes vertueuses acquises.

Il ne faut en effet pas négliger la part que chacun peut apporter à la lutte contre le changement climatique.

Objectifs de l'action

- ❖ Transmettre aux scolaires des connaissances en lien avec le PCAET (et sur le développement durable de façon plus générale)
- ❖ Faire prendre conscience des enjeux climat-air-énergie, et de la nécessité pour chacun d'adopter des comportements responsables (réduire ses consommations d'énergie notamment)

Descriptif de l'action

❖ Travailler :

- avec les municipalités pour les écoles primaires et/ou les "conseils municipaux enfants"
- avec le département pour les collèges
- avec les régions pour les lycées

pour proposer des projets de sensibilisation en lien avec les thèmes du PCAET (et les réalités du territoire), et réalisés par les animatrices PCAET du SDE03 en lien avec le territoire ciblé.

Ces projets seront "modulables" en fonction des âges et des objectifs pédagogiques de l'établissement, sur le temps scolaire, et/ou d'activité périscolaire et/ou extra-scolaire.

- ❖ Les modalités d'intervention (fréquence, périodes d'intervention) pourront être fixées selon le souhait des établissements scolaires :
 - ponctuellement
 - dans le cadre d'un programme plus approfondi en partenariat avec l'Education Nationale : label E3D par exemple (Établissement en Démarche de Développement Durable)
 - et/ou dans le cadre d'événements nationaux : "semaine européenne de la mobilité", "semaine du développement durable"...
 - et/ ou par des visites de terrain

- ❖ Exemple d'actions/outils existants dans le cadre d'établissements scolaires et qui seront pris en compte pour une bonne complémentarité des interventions proposées:
 - label Plan de déplacements d'Établissements Scolaires (PDES)
 - école à énergie positive
 - **Moby** (écomobilité scolaire) accompagne l'établissement dans la mise en place d'un PDES (Plan de Déplacement des Établissements Scolaires) en concertation avec toutes les parties prenantes et sensibilise les élèves aux enjeux de la mobilité.
 - **Watty** à l'école (économies d'eau et d'énergie) : simple et ludique, permet de sensibiliser les plus petits aux économies d'eau et d'énergie, facilite la transition vers des changements de comportement plus éco-responsables. Ce programme sensibilise les enfants aux écogestes; éligible aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) depuis 2013.
 - Eco C02 vise à sensibiliser les enfants aux économies d'énergie en les rendant acteurs de la maîtrise d'énergie à la fois dans leur école et au sein de leur foyer.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03
Partenaires techniques	EPCI, Malette pédagogique déjà achetées dans certains EPCI; Fresque du climat; Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand
Partenaires financiers	Aucun

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Projet
Calendrier prévisionnel	Dès la rentrée 2021 ou avant si possible
Investissement	3x10% d'ETP Ordre de grandeur des coûts : Moby : 2 500 à 5 000 € Watty : 450 € / classe / an
Subventions	Aucune pour les interventions SDE 03 CEE pour les programmes Moby & Watty
Freins identifiés	Difficultés à pénétrer le milieu scolaire
Leviers identifiés	Manque de "flexibilité" du système éducatif pour dégager du temps sur ces questions et l'intégrer dans le projet pédagogique de la rentrée prochaine
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	changement comportemental
Consommations énergétiques	+	changement comportemental
Qualité de l'air	+	acquisition de connaissances
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	acquisition de connaissances

Bénéfice socio-économique	+	Économies d'énergie/d'eau (par un changement de comportement = gain de pouvoir d'achat)
---------------------------	---	---

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Mise en place d'un programme d'animation Plan Climat
Indicateurs de performance	- Nombre d'élèves / classes / établissements "formés" - Nombre d'interventions - nombre "d'événements"

		<h1 style="text-align: center;">Plan Climat du Pays de Lapalisse</h1> 	
Axe stratégique		Orientation	
1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE		1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DÉMARCHE	
Fiche action n°		Nom de l'action	
1.4.2		SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AUX ENJEUX DE LA QUALITÉ DE L'AIR (AMBIANT ET INTÉRIEUR)	

Contexte

La qualité de l'air constitue un volet à part entière du PCAET : elle est évaluée en mesurant les concentrations de différents polluants atmosphériques (particules fines, oxyde d'azote, etc.) et des gaz à effet de serre (CO₂, méthane, etc.) dans l'air. Ces émissions impactent directement l'environnement mais aussi les populations, causant une surmortalité importante.

La phase de diagnostic du PCAET a permis de mettre en évidence qu'en dehors du secteur agricole, avec le méthane notamment, les émissions de GES du territoire proviennent en grande partie du secteur résidentiel (modes de chauffage rustique, passoires thermiques) mais également des déplacements.

La sensibilisation, l'information et l'éducation au développement durable peuvent favoriser la prise de conscience déjà amorcée depuis quelques années avec le lancement de différentes initiatives en faveur de l'environnement (marches pour le climat, initiatives d'entreprises, nouveaux services, mesures de l'Etat pour limiter le gaspillage alimentaire, etc.). Ainsi, le développement de campagnes de sensibilisation à destination des scolaires, qui possèdent une forte capacité d'apprentissage et de transmission du message, notamment aux parents, permettrait à terme de tendre vers l'évolution des comportements au quotidien, se traduisant en actes simples comme les écogestes qui, s'ils deviennent un réflexe, peuvent avoir un impact et ce sur différents secteurs (consommation, alimentation, déplacements, etc.).

Objectifs de l'action

- ❖ Réfléchir à un programme d'animation scolaire sur le long terme.
- ❖ Éduquer/sensibiliser/communiquer sur les enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air.
- ❖ Aboutir à des changements de comportements voire des travaux de transformations dans le but d'améliorer la QAI (réduction des risques de développement des allergies, amélioration du confort intérieur, etc.).

Descriptif de l'action

❖ Définition des acteurs à mobiliser

Le secteur de la sensibilisation du public scolaire est composé de multiples acteurs. Dans l'Allier, certaines associations, comme Cap Tronçais, proposent des formations sur l'environnement, sur la santé... Avant de construire une offre de sensibilisation, il est donc nécessaire d'échanger avec les acteurs bourbonnais pour identifier clairement ce qui existe, quel est le public et s'il y a la possibilité de réaliser des sensibilisations sur la thématique de la qualité de l'air.

❖ Définition du contenu à proposer

Si un public scolaire n'est pas couvert par les partenaires déjà sur le secteur ou que la thématique de la qualité de l'air n'est pas prise en compte, il sera alors nécessaire de définir et créer un contenu pédagogique.

Les animations à destination des scolaires peuvent prendre différents formats:

- sensibilisations ponctuelles en classe.
- programme d'animations sur plusieurs sessions dans une même classe.
- construction d'un projet avec les classes participantes (réalisation d'un guide des bonnes pratiques sur la qualité de l'air, création d'un bâtiment exemplaire en termes de qualité de l'air intérieure ...).

Le choix du format permettra de s'adapter aux besoins et demandes des établissements participants. Chaque animation se fera de façon pédagogique (non alarmiste, non moralisateur) afin d'être le plus efficace possible dans le message à faire passer.

Si ces interventions se font de manière ponctuelle, il serait possible d'imaginer les coupler avec des dates du

calendrier national ou local, comme la semaine du développement durable, la journée de la qualité de l'air, des interventions spécifiques aux EPCI... Ces animations pourraient aussi se faire en complément d'interventions des différents partenaires techniques (proposition de conférences par ATMO, prêt d'exposition en lien avec la qualité de l'air par ATMO, animation de stands de fabrication de produits ménagers au naturel par Cap Tronçais...).

❖ **Identification des établissements partenaires**

Une fois le contenu à proposer défini, la liste des établissements scolaires partenaires devra être réalisée. La présentation de l'action sera ainsi faite à ces établissements (par phoning, mailing ou rendez-vous physique) afin de dresser la liste des établissements intéressés par ces sessions de sensibilisation.

❖ **Réalisation des campagnes de sensibilisation**

Une fois les établissements identifiés, le choix du format de sensibilisation, les fréquences et un planning de réalisation des sensibilisations pourra être mis en place.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03
Partenaires techniques	Education nationale, EPCI, organisateurs d'évènements environnement, CAP Tronçais
Partenaires financiers	ARS

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input checked="" type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Réfléchir à un programme d'animation scolaire durant l'année N pour une instauration en N+1. Mise en place dès 2021.
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de classes volontaires pour participer au programme d'animation. - Subvention encore non définie.
Leviers identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience + outils déjà disponibles d'ATMO et Cap Tronçais
Retour d'expérience	Réseau Education à l'environnement Auvergne: http://ree-auvergne.org/

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	A court terme, pas de changement majeur attendu seulement une prise de conscience espérée chez le grand public et les scolaires.
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Prise de conscience de l'importance de la qualité de l'air intérieur, valorisation des ERP favorisant une bonne QAI.

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- Création et mise en application du programme d'animation scolaire.- Nombre d'animations QA réalisées à destination des scolaires.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'établissements scolaires manifestant un intérêt pour l'animation.- Nombre de classes inscrites dans ce programme.- Évaluation du programme par différents indicateurs de suivi (appréciation des instituteurs, élèves,...).

2. AXE 2 : UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ENERGIE

2.1. ORIENTATION 2.1 : ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS A LA MAITRISE DE L'ENERGIE	52
<i>RENFORCER LA POLITIQUE HABITAT ACTUELLE DU TERRITOIRE</i>	<i>52</i>
<i>CRÉER UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT</i>	<i>56</i>
<i>ACCOMPAGNER A LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LES PARTICULIERS LES PLUS PRECAIRES</i>	<i>60</i>
2.2. ORIENTATION 2.2 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS A LA MAITRISE DE L'ENERGIE	62
<i>ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE</i>	<i>62</i>
<i>AMÉLIORER L'ÉCLAIRAGE COMMERCIAL DES ENTREPRISES ARTISANALES</i>	<i>65</i>
<i>SUIVI ET RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PATRIMOINE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL</i>	<i>68</i>
2.3. ORIENTATION 2.3 : FAVORISER LES PROJETS EXEMPLAIRES ET LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE	72
<i>PROMOUVOIR L'UTILISATION DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS DANS LA CONSTRUCTION ET STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE CHANVRE</i>	<i>72</i>

2.1. ORIENTATION 2.1 : ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS A LA MAITRISE DE L'ENERGIE

		<h3>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h3> 			
<h4>Axe stratégique</h4>			<h4>Orientation</h4>		
2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE			2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE		
<h4>Fiche action n°</h4>			<h4>Nom de l'action</h4>		
2.1.1			RENFORCER LA POLITIQUE HABITAT ACTUELLE DU TERRITOIRE		

Contexte

Le secteur résidentiel représente 29 % de la consommation énergétique et 7 % des émissions du Bilan Carbone® du territoire (diagnostic PCAET, 2015) :

- 65% des résidences du territoire ont été construites avant 1970 d'après l'INSEE, c'est-à-dire avant la première réglementation thermique imposant un certain niveau d'isolation aux bâtiments neufs.
- 22% des résidences principales sont encore chauffées au fioul sur le territoire. Ceci constitue un enjeu important car cette énergie est fortement émettrice de gaz à effet de serre (au contraire du biogaz, du bois, ...) et c'est la plus vulnérable à la hausse éventuelle des prix du pétrole.

Par ailleurs, le secteur résidentiel est responsable de nombreuses émissions de polluants (83% des émissions de COVNM du territoire, 34% des émissions de PM10, particules fines de diamètre inférieur à 10 microns, et 59% des PM2,5), notamment du fait de l'utilisation de bois dans des équipements peu performants comme les foyers ouverts

Travailler sur l'efficacité et la sobriété énergétique des logements est donc une priorité sur le territoire.

Objectifs de l'action

- ❖ **Étudier la faisabilité de renforcer la politique d'amélioration de l'habitat (PIG) sur le territoire**
 - > Prioriser la réflexion sur la rénovation thermique des logements anciens, sociaux, vacants en anticipant les filières de réemploi et de traitement des déchets produits
 - > Poursuivre l'attribution de l'aide de la Région : Bonus de Performance Énergétique
 - > L'objectif est d'augmenter progressivement le rythme de rénovation annuel. De 20 maisons et 5 appartements les premières années, pour atteindre 50 maisons et 15 appartements sur le territoire rénovés au niveau BBC, en cohérence avec la **stratégie territoriale** retenue dans le cadre de ce PCAET.
 - > Intégrer à la réflexion le renouvellement des systèmes de chauffage carbonés ou polluants :
 - substitution de 50% des systèmes de chauffage fioul, à l'horizon 2026
 - renouvellement de 30% des installations fonctionnant au bois en visant le label flamme verte 7 étoiles, à l'horizon 2026
 - > Éditer un guide en ligne des aides, des artisans, des bonnes pratiques et des exemples de réalisation à destination des particuliers, en lien avec la PTRE
 - > Suivi annuel de la politique mise en œuvre :
 - prévoir 1 réunion par an avec les élus du territoire dans une commission spécifique dédiée
 - prévoir 1 réunion par an en comité de pilotage, avec les techniciens et partenaires financiers

et élus membres du COPIL.

- mettre en place un suivi et un bilan annuel énergétique (gain énergétique annuel)

❖ **L'amélioration généralisée de l'habitat doit permettre d'atteindre les objectifs stratégiques du PCAET :**

- > baisse de 10% de la consommation énergétique du secteur résidentiel entre 2015 et 2026
- > baisse de 15% des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel entre 2015 et 2026
- > baisse de 20% des émissions de PM10 et de PM2,5 du secteur résidentiel entre 2016 et 2026

Descriptif de l'action

Étudier la faisabilité de renforcer la politique d'amélioration de l'habitat (PIG) sur le territoire, en priorisant la rénovation thermique des logements anciens, sociaux, vacants, publics et abandonnés

- ❖ Fixer des objectifs prioritaires sur la réhabilitation des **logements construits avant 1970** c'est-à-dire avant la première réglementation thermique imposant un certain niveau d'isolation aux bâtiments neufs. Ces logements représentent 63% du parc actuel d'après l'INSEE.
- ❖ Fixer des objectifs prioritaires sur la réhabilitation des **logements vacants** en cœur des centres-bourgs. Les bénéfices sont multiples (redynamisation des centres-bourgs, rénovation du parc bâti, limite de l'étalement urbain, etc.). Intégrer des critères de préservation du patrimoine et de valorisation d'architectures intéressantes lorsque nécessaire.
- ❖ Adresser le programme aux propriétaires bailleurs pour mettre sur le marché immobilier des **logements sociaux** conventionnés (selon les plafonds définis par l'ANAH)
- ❖ Améliorer le confort, la salubrité, l'accessibilité, l'isolation et la performance énergétique des logements. Adapter les logements aux conditions climatiques futures.
- ❖ Prioriser les systèmes de chauffages décarbonés et performants. Cette action se fera en lien avec la **fiche-action 3.2.8** du présent PCAET et portée par le Conseil Départemental : *"Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques Bois-Énergie"*
- ❖ Travailler sur le foncier et l'aménagement paysager afin d'améliorer le cadre de vie des habitants : travail avec l'EPF. Rentre dans le cadre de l'opération de revitalisation de centre-bourg à Lapalisse : à étendre aux bourgs-centres de toutes les communes.
- ❖ Anticiper les filières de réemploi, de valorisation et de traitement des déchets issus des rénovations (voir **fiche-action 6.2.1**)
- ❖ En partenariat avec la commune de Lapalisse, étudier la mise en place d'une chaufferie collective à l'échelle d'un îlot lors de sa réhabilitation
- ❖ Éditer un guide en ligne des aides, des démarches, des artisans, des bonnes pratiques et des exemples de réalisation à destination des particuliers. Ce guide sera réalisé via le PIG en lien avec la PTRE.
 - Il pourra s'agir d'un "guide de la rénovation énergétique" disponible en ligne
 - Il s'agit de clarifier auprès des particuliers les aides et les démarches en explicitant les nombreux sigles (PTRE, EIE, ANAH, FAIRE, etc.) et leur rôle auprès des ménages
 - Celui-ci pourra également présenter les artisans locaux et sensibiliser sur les bonnes pratiques du quotidien (astuces fraîcheur, astuces chauffage, etc.).
- ❖ Intégrer les communes à la réflexion sur l'utilisation des taux de taxes comme un outil incitatif :
 - Pérenniser la taxe sur les logements vacants
 - Étendre les exonérations de taxes sur la construction BBC actuellement en vigueur sur la commune de Lapalisse aux autres communes du territoire
 - Étendre les exonérations de taxes sur la construction BBC à la rénovation BBC
 - Promouvoir auprès des habitants ces politiques incitatives

La politique habitat doit permettre de programmer et d'encourager les travaux de rénovation énergétique des logements particuliers. Elle vise à réduire la précarité énergétique sur le territoire, lutter contre l'étalement urbain et enfin à réduire les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre associées au secteur résidentiel.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	CD 03 - DDT 03 - Action logement - Banque des territoires - CAUE - Bureau d'études - architectes paysagistes
Partenaires financiers	ANAH - CD 03 - Communauté de Communes - Action Logement - Banque des territoires - Bailleurs sociaux, Région AURA

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2018 – 2022 : Programme d'Intérêt Général (PIG) du conseil départemental La communauté de communes n'a pas fixé de date de fin en ce qui concerne les aides qu'elle octroi
Investissement	
Subventions	Non précisé
Freins identifiés	Perception des différents dispositifs en fonction des territoire
Leviers identifiés	Guichet unique
Retour d'expérience	<p>Retour d'expérience sur l'OPAH 2011 - 2017 :</p> <p>138 propriétaires accompagnés dans le cadre de l'OPAH 142 logements réhabilités</p> <p>Les améliorations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La communication ▪ La présentation des documents et l'animation des réunions ▪ La mission de l'opérateur en charge de l'OPAH : un accompagnement à deux niveaux ▪ Le suivi du travail de l'opérateur ▪ Les instances de gouvernance ▪ La clarification de l'objectif poursuivi en ce qui concerne le traitement de l'habitat indigne ▪ Le portage politique ▪ Le partenariat entre tous les signataires de la convention

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Baisse des émissions liées à la baisse des besoins de chauffage
Consommations énergétiques	++	D'après l'institut NégaWatt, la consommation moyenne de chauffage d'une maison BBC (Bâtiment Basse Consommation) en France de 39 kWh d'énergie finale par m2 et par an. Ce qui représente une diminution moyenne de 13 MWh par maison rénovée et par an d'après l'état actuel du territoire du Pays de Lapalisse (Source PCAET)
Qualité de l'air	+	Baisse des émissions liées à la baisse des besoins de chauffage
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et type de contacts (propriétaires occupants, bailleurs,...), ▪ Évolution du nombre de contacts, ▪ Répartition géographique des contacts sur le territoire du Pays de Lapalisse, ▪ Typologie des contacts de propriétaires occupants : type de ménage, nombre d'occupants du logement, niveau de ressources... ▪ Origines des contacts : presse locale, travailleur social, prospection via un mailing, ..., ▪ Mode privilégié des propriétaires pour la prise de contact : permanence, téléphone...,
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de dossiers déposés par thématique, ▪ Dossiers classés sans suite et motifs de ces classements : abandons des porteurs de projets ou non recevabilité des demandes, ▪ Nombre de visites effectuées sur le territoire, ▪ Bilan énergétique avant travaux des logements visités et estimation du gain énergétique après travaux, ▪ Consommation des enveloppes financières par financeur (ANAH et Communauté de communes) et par thématique, ▪ Coût des travaux engagés par les propriétaires, ▪ Origine des artisans choisis par les propriétaires et impact sur l'économie locale.

Axe stratégique		Orientation
2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE		2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
Fiche action n°	Nom de l'action	
2.1.2	CRÉER UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT	

Contexte

Le premier poste de consommations énergétiques du département de l'Allier est le secteur résidentiel : il représente environ un tiers des consommations départementales d'énergie finale en 2015. Ainsi, la rénovation énergétique a pu être identifiée dans le SRADDET Région Auvergne Rhône-Alpes, adopté en décembre 2019, comme une priorité d'action pour diminuer la consommation énergétique ainsi que les émissions de Gaz à Effet de Serre.

Sur le territoire du Pays de Lapalisse, le secteur résidentiel représente 29 % de la consommation énergétique et 7 % des émissions du Bilan Carbone® du territoire (diagnostic PCAET, 2015) :

- 65% des résidences du territoire ont été construites avant 1970 d'après l'INSEE, c'est-à-dire avant la première réglementation thermique imposant un certain niveau d'isolation aux bâtiments neufs.
- 22% des résidences principales sont encore chauffées au fioul sur le territoire. Ceci constitue un enjeu important car cette énergie est fortement émettrice de gaz à effet de serre (au contraire du biogaz, du bois, ...) et c'est la plus vulnérable à la hausse éventuelle des prix du pétrole.

Par ailleurs, le secteur résidentiel est responsable de nombreuses émissions de polluants atmosphériques (83% des émissions de COVNM du territoire, 34% des émissions de PM10, particules fines de diamètre inférieur à 10 microns, et 59% des PM2,5), notamment du fait de l'utilisation de bois dans des équipements peu performants comme les foyers ouverts.

Travailler sur l'efficacité et la sobriété énergétique des logements est donc une priorité sur le territoire.

Pour atteindre les objectifs fixés par le SRADDET (moins 23 % de consommation énergétique à l'échelle régionale en 2030), et fixé par la stratégie PCAET du Pays de Lapalisse (moins 41 % de consommation énergétique à l'échelle territoriale en 2050), il est indispensable d'informer, de convaincre et d'accompagner les citoyens sur l'importance de rénover leur(s) bâtiment(s) (logement ou petit local tertiaire privé) et de les conseiller sur la manière d'obtenir le niveau de performance requis. Pour cela, le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), tel qu'il est défini dans la Loi TEPCV (Transition Énergétique Pour la Croissance Verte) permet de favoriser les démarches de rénovation des logements et du petit tertiaire. Il s'appuie sur :

- un accompagnement des particuliers tout au long de leur parcours de rénovation énergétique, de manière personnalisée, gratuite et indépendante.
- la mobilisation des acteurs professionnels impliquant une dynamique territoriale autour de la rénovation.
- le développement d'un conseil au « petit tertiaire ».

Objectifs de l'action

- ❖ **Disposer d'un guichet unique de conseil pour la rénovation et la maîtrise de l'énergie à destination des particuliers (sans conditions de revenus) et au petit tertiaire.**
 - Engager une réflexion sur la structuration d'une PTRE (Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique) comme outil du SPPEH. La piste privilégiée actuellement par le Pays de Lapalisse est un portage départemental avec ancrage local dans les EPCI.
- ❖ **Promouvoir ces dispositifs autour du grand public**
 - Éditer un guide en ligne des aides, des artisans, des bonnes pratiques et des exemples de réalisation à destination des particuliers. Clarifier la multitude de démarches (PTRE, SPPEH, ANAH, EIE, réseau FAIRE, etc.)

- > Impliquer les communes dans le relai d'informations et de contacts
- ❖ **Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES, ainsi que la facture énergétique des ménages et du territoire.**
- ❖ **Développer les retombées économiques sur le territoire.**

Descriptif de l'action

- ❖ La Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé en juillet 2020 un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** qui fixe les contours techniques et financiers du SPPEH régional :
 - > Il s'appuiera sur un réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) portées par les territoires avec l'ambition de couvrir l'ensemble du territoire régional.
 - > Les PTRE respectant les critères du règlement de l'AMI pourront prétendre à un accompagnement financier via des subventions Régionales et du programme national CEE SARE.
 - > L'AMI a pour but de faire remonter un ou plusieurs projets de plateforme sur le département avec une taille critique suffisante, l'idéal étant de mutualiser certaines des missions.
 - > **Début du financement au 1er janvier 2021 et fin du financement au 31 décembre 2023** : les collectivités qui s'engageront aux côtés de la Région après le 1er janvier 2021, ne bénéficieront du financement que pendant la durée restante jusqu'au 31 décembre 2023
- ❖ **Contenu du SPPEH** en 5 axes :
 - > Axe 1 : stimuler puis conseiller la demande (communication, prospection, accueil, conseil).
 - > Axe 2 : accompagner les ménages (aspects technique, financier ou administratif).
 - > Axe 3 : accompagner le petit tertiaire privé (locaux de moins de 1000 m²) en coordination avec les acteurs déjà actifs type CCI ou CMA (informer, accompagner et mettre en relation avec les acteurs professionnel).
 - > Axe 4 : mobiliser et animer l'ensemble des acteurs de l'offre (services des collectivités, artisans, banques, agences immobilières, notaires ...).
 - > Axe 5 : s'impliquer dans l'animation régionale (centre de ressources) que la Région mettra en place au service des PTRE du SPPEH (partage d'expériences, bonnes pratiques et outils pour une mise en commun à l'échelle régionale).
- ❖ **Engagements principaux attendus des territoires** :
 - > réaliser une étude de préfiguration demandée dans le cadre du SPPEH :
 - Ces études pourront être réalisées en régie.
 - Pour les territoires déjà couverts par une PTRE, le bilan de la PTRE peut suffire voire être complété.
 - Pour les autres territoires de l'Allier, il existe déjà beaucoup d'éléments à prendre en compte (précédent projet de PTRE départementale, observatoire ADIL, PCAET en cours...).
 - > déployer des moyens humains et financiers correspondant au contexte local et aux ambitions (engagement financier minimum des territoires : 0,5 €/hab. de budget local , a minima).
 - > assurer un reporting.
 - > participer au retour d'expérience régional.

Le(s) projet(s) doivent être portés soit par le Département, soit par un groupement d'EPCI ou à titre exceptionnel par un EPCI de masse critique suffisante. Afin d'optimiser les coûts du service et d'assurer sa viabilité dans le temps, une échelle de mutualisation la plus large possible est encouragée.

- ❖ **Rôle de la Région** :
 - > redistribution des CEE (financements à l'acte) et apport des financements complémentaires déconnectés du nombre d'actes (péréquation).
 - > animation du SPPEH à l'échelle régionale.
- ❖ **Proposition d'organisation** :
 - > Rappel 2019-2020 : préfiguration du projet de SPPEH régional et élaboration AMI : recueil des contributions des territoires déjà engagés dans des PTRE. Réunion Allier spécifique en mars 2020 suite au CDTE (3 agglos + EALB + CD03).
 - > Juillet 2020 : validation et diffusion de l'AMI Région à l'ensemble des territoires.
 - > 3 sept 2020 : "SAVE THE DATE" : webinaire à destination de tous les territoires.
 - > Sept/oct 2020 : réunions techniques et politiques à caler avec l'Etat pour les territoires de l'Allier dans le cadre du groupe de travail "rénovation énergétique" du CDTE : présentation aux nouveaux élus, positionnement des territoires, définition du ou des projets potentiel, dimensionnement, calendrier(s) de candidature à l'AMI dans l'Allier...
 - > En fonction des positionnements et des contextes locaux, des réunions entre EPCI voisins peuvent être utiles.

- > Etude de préfiguration.
- > Dépôt d'une candidature.

❖ **Volonté du Pays de Lapalisse de voir éditer un guide en ligne des aides, des démarches, des artisans, des bonnes pratiques et des exemples de réalisation à destination des particuliers.**

- > Ce guide pourra être réalisé dans le cadre du SPPEH.
- > Il pourra s'agir d'un "guide de la rénovation énergétique" disponible en ligne
- > Il s'agit de clarifier auprès des particuliers les aides et les démarches en explicitant les nombreux sigles (PTRE, ANAH, FAIRE, etc.) et leur rôle auprès des ménages
- > Celui-ci pourra également présenter les artisans locaux et sensibiliser sur les bonnes pratiques du quotidien (astuces fraîcheur, astuces chauffage, etc.).
- > Sujet prédominant issu des phases de concertations multi-acteurs et citoyennes.

❖ **Impliquer les communes dans le relai d'informations et de contacts**

- > La plateforme a vocation à devenir le "guichet d'entrée" unique pour les particuliers du territoire souhaitant obtenir des conseils et des informations sur la rénovation énergétique. Le travail de promotion et de communication doit se faire en collaboration avec les partenaires et les communes.
- > Prévoir des rencontres et réunions d'informations.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Direction de l'Environnement et de l'Energie au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
Pilote / Porteur de l'action	Département, CC du Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	Région, DDT, CMA, CCI
Partenaires financiers	CEE-SARE, Région, Département, EPCI, fonds européens

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input checked="" type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	AMI lancé en juillet 2020. 1ers financements accordés au 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans. Décision de CCPL ensuite
Investissement	
Subventions	SARE (financement à l'acte) + primes Région
Freins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessite une concertation collective pour structurer le projet (rassembler tous les partenaires). - Enjeux multiples selon les EPCI. - Manque de notoriété auprès du grand public.
Leviers identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Des compétences et un guichet unique pour de l'expertise et de l'ingénierie. - Connaissance du territoire, adaptation du service au territoire. - Intérêt général. - Outils indispensable pour atteindre les objectifs du PCAET.
Retour d'expérience	PTRE existantes des EPCI - Vichy-communauté et Entre Allier Besbre et Loire. Accompagnement des publics ANAH structuré sur le territoire (OPAH + PIG départemental)

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Baisse des consommations énergétiques liées au chauffage souvent émetteur de GES (bois, gaz ou fioul) dans le territoire

Consommations énergétiques	+	Les travaux de rénovation sont toujours accompagnés d'une baisse de consommation énergétique significative
Qualité de l'air	+	Baisse des consommations énergétiques liées au chauffage souvent émetteur de particules (bois, gaz ou fioul) dans le territoire
Production d'énergie renouvelable	=	L'accompagnement ne porte pas sur la production d'EnR, toutefois des conseils peuvent être apportés
Adaptation au changement climatique	+	Diminution des émissions de GES et de particules
Bénéfice socio-économique	+	Économies sur facture de chauffage. Soutien à l'économie locale (artisans, entreprises du bâtiment). Attractivité du territoire.

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de couverture de la population par le SPPEH dans l'Allier. - Lancement d'une PTRE sur le territoire (OUI/NON) - Nombre de guide de sensibilisation éditée en ligne - Nombres d'actions/animations réalisées envers les élus et agents communaux et intercommunaux du territoire
Indicateurs de performance	<p>De nombreux indicateurs permettent d'évaluer les performances, résultats et retombées pour le territoire, notamment pour le compte de l'ADEME :</p> <p>Indicateurs de performance de la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets de rénovations accompagnées ▪ Nombre de particuliers conseillés ▪ Nombre d'artisans chartés et/ou certifiés RGE ▪ Nombre de logements visés par catégorie (individuel, copropriétés – Occupant ou bailleur – Performance rénovation) ▪ Parcours rénovation (nombre de conseils, de bilans énergétiques, de visites, d'accompagnement aux travaux, réception de travaux) ▪ Nombre d'entreprises (signature charte, groupements créés) ▪ Temps consacré par dossier ▪ Coût des travaux et impact sur l'emploi : équivalent temps plein <p>Indicateurs de performance énergétique des rénovations selon 3 catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Part des dossiers visant : 25 à 40 % d'économie d'énergie ▪ Part des dossiers visant : 40 % à niveau BBC rénovation ▪ Part des dossiers visant : BBC rénovation <p>Indicateurs de performance de la communication effectuée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mode de connaissance de la PTRE (par quel moyen a-t-elle été connue) pour chaque dossier

Axe stratégique
2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
Orientation
2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
Fiche action n°
2.1.3
Nom de l'action
ACCOMPAGNER A LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LES PARTICULIERS LES PLUS PRECAIRES
Contexte

A l'échelle du département de l'Allier, le premier poste de consommations énergétiques est le secteur résidentiel. Il représente 30 % des consommations départementales d'énergie finale en 2015. De plus, les consommations associées au chauffage des logements représentent plus de 60% des consommations du secteur. Ceci constitue donc un enjeu local prioritaire.

Conscient de cela, le Conseil Départemental a fait le choix en 2013, suite à la réalisation de son PCET, de se doter d'un outil neutre dont le but est d'accompagner les ménages éligibles aux aides de l'ANAH, Agence Nationale de l'Habitat, dans la rénovation de leur logement, administrativement, techniquement et financièrement. L'objectif est d'assurer une continuité de service sur tout l'Allier quel que soit le secteur d'installation du demandeur. Pour cela, le **conseil départemental** gère depuis 2011 un **Programme d'Intérêt Général (PIG)** sur les territoires n'étant pas couverts par une OPAH portée par l'EPCI. Afin de simplifier au maximum la démarche pour les demandeurs, un numéro unique a été mis en place, permettant ensuite d'être réorienté vers les bons interlocuteurs selon le territoire qu'il occupe (couvert par une OPAH ou géré par le conseil départemental).

Pour atteindre leurs objectifs, le conseil départemental travaille avec l'association des bailleurs sociaux (pour le parc social), avec l'ANAH (pour les particuliers répondant à certains critères socio-économiques) et avec les organisations professionnelles représentant les entreprises du bâtiment (pour assurer une sensibilisation des professionnels aux démarches de demande d'aides financières pour les travaux de rénovation). Six binômes sont répartis sur le territoire pour assurer cette mission d'accompagnement à la rénovation énergétique du parc de logements publics et privés.

Objectifs de l'action

Pour les logements de personnes éligibles aux aides de l'ANAH :

- ❖ Rénover 950 logements de propriétaires occupants par an.
- ❖ 40 logements de propriétaires bailleurs par an.
- ❖ 30 lots de copropriétés par an.

Descriptif de l'action

Favoriser la réalisation des travaux d'économie d'énergie ou d'efficacité énergétique dans le parc existant dans une logique d'approche globale de l'habitat :

- ❖ Existence d'un point rénovation info-service : accueil, renseignement et orientation des demandeurs.
- ❖ Déploiement d'une ingénierie neutre, objective et gratuite qui couvre tout le territoire (public ANAH) : préconisation, accompagnement et recherche des financements.
- ❖ Mise en place de dispositifs d'aides incitatifs et complémentaires aux dispositifs locaux et nationaux favorisant les projets globaux.
- ❖ Création d'un fonds d'avance de trésorerie pour financer les travaux des plus modestes.
- ❖ Mobilisation des professionnels du bâtiment (CAPEB, Fédération Française du Bâtiment, etc.) via des séances de formation et d'information des professionnels sur les dispositifs d'aides.
- ❖ Soutien à la rénovation énergétique du parc social (lien avec les bailleurs pour rénover 500 logements/an).

Pilotage de l'action
Rédacteur de l'action
CD03

Pilote / Porteur de l'action	CD03
Partenaires techniques	EPCI, bailleurs sociaux, opérateurs de l'habitat, ANAH
Partenaires financiers	ANAH
Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2020-2023
Investissement	5 millions d'euros par an sur le volet habitat.
Subventions	
Freins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés pour engager une réflexion globale en matière de travaux d'économie d'énergie - Concurrence de dispositifs nationaux qui ne soutiennent que des travaux segmentaires ou uniques (ex: primes CEE coup de pouce, etc...) - Multiplicité des dispositifs - Précarité de certains ménages et absence de trésorerie pour avancer les subventions - Service réservé aux ménages éligibles aux aides de l'ANAH
Leviers identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation territoriale qui permet de couvrir tout le département - Une ingénierie adaptée et spécialisée à même de proposer de projets cohérents - Des aides locales pertinentes qui favorisent les projets globaux - Une lisibilité des orientations inscrites dans les outils stratégiques ou de planification
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Réduction de la précarité énergétique, baisse de la facture énergétique des ménages

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes rencontrées par an. - Nombre de séance de formation/information réalisées avec les professionnels par an. - Nombre de logements rénovés (logements de propriétaires occupants, logements de propriétaires bailleurs, lots de copropriétés) par an.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Gains énergétique constatés (réel ou à partir des étiquettes).

2.2. ORIENTATION 2.2 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS A LA MAITRISE DE L'ENERGIE

	<h3>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h3> 	
Axe stratégique		Orientation
2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	2.2 ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE	
Fiche action n°		Nom de l'action
2.2.1	ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE	

Contexte

Les secteurs tertiaire et industriel représentent 15% de la consommation énergétique du territoire (diagnostic PCAET) en 2015 et 5% des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon l'approche complète dite « Bilan Carbone® », c'est-à-dire incluant les émissions indirectes.

Travailler sur l'efficacité, la sobriété énergétique et la maîtrise de l'énergie dans les entreprises et industries du territoire est donc un axe de travail important.

Objectifs de l'action

- ❖ **Initier un travail pour rechercher des partenaires et des financements pour réaliser des audits énergétiques**
- ❖ **Favoriser le lancement d'une démarche d'accompagnement "DIAG ECO-FLUX" (anciennement TPE PME gagnantes) auprès d'entreprises du territoire volontaires.**
- ❖ **Amener les entreprises à partager des réflexions, actions, exemples de réalisations**

Descriptif de l'action

- ❖ **Initier un travail pour rechercher des partenaires et des financements pour réaliser des audits énergétiques**
 - > Le code de l'énergie prévoit la réalisation d'un audit énergétique pour les grandes entreprises de plus de 250 salariés, afin qu'elles mettent en place une stratégie d'efficacité énergétique de leurs activités. L'audit énergétique permet de repérer les gisements d'économies d'énergie chez les plus gros consommateurs professionnels (tertiaires et industriels).
 - > L'idée serait d'accompagner les entreprises et industries de moins de 250 salariés dans la réalisation d'un audit énergétique non obligatoire. Les préconisations de ces audits étant pertinentes et bénéfiques pour ces acteurs (réduction de la facture énergétique, récupération de chaleur sur les groupes froids, etc.)
 - > Accompagner les artisans du territoire : diagnostic éco-flux (anciennement "TPE-PME, gagnantes sur tous les coûts"), étude énergies, animations, diagnostics environnement, sensibilisation, action spécifique éclairage et éco-défi. Le portage de cette action est effectué par la CMA03
 - > Il s'agit de contacter les potentiels partenaires concernés : PTRE, CMA, CCI, SDE, etc. dans le but de mener une démarche incitative de sensibilisation en entreprise.
 - > Des ateliers de sensibilisation, animations ou concours d'entreprises "à énergie positive"

pourront être envisagés dans le cadre de ces audits entre les entreprises du territoire ou d'une ZAC

- > La sensibilisation des entreprises et industriels passera également par une mise en réseau :
 - Le club des chefs d'entreprises se réunit 1 à 2 fois par an
 - Intégrer l'aspect énergie & environnement lors des visites d'entreprises
 - Faire de la diffusion d'informations

❖ **Communiquer sur les démarches Diag Éco-Flux (anciennement TPE - PME Gagnantes) auprès des entreprises du territoire:**

- > Etablir, avec les services développement économique du Pays de Lapalisse un plan de communication pour promouvoir la démarche, et faciliter l'inscription d'entreprises du territoire volontaires pour intégrer le processus d'accompagnement proposé par l'Ademe : lien : le [Diag Eco-Flux](#)
- > Pour les entreprises :
 - Faire des économies
 - Gagner en rentabilité
 - Réduire vos impacts environnementaux
- > Descriptif de l'action :
 - Etape 1 : Analyse des pratiques
 - Etape 2 : Définition d'un plan d'actions
 - Etape 3 : Mise en œuvre des actions
 - Etape 4 : Evaluation
- > Il sera important de communiquer sur les leviers et gains obtenus pendant cet accompagnement pour multiplier ces pratiques sur le territoire.

❖ **Action de diagnostics énergie ou multi flux dans les entreprises artisanales, en lien avec la CMA 03**

- > Accompagner les entreprises à diminuer leur impact énergétique et environnemental tout en maintenant une activité économique propice au développement du territoire. Un choix d'engagement auprès des commerces dits "les 3 B", Boulangerie, Boucherie, Brasserie,
 - Axe 1 : Identification des enjeux
 - Axe 2 : Communication auprès des entreprises sur les dispositifs
 - Axe 3 : Prospection - animation
 - Axe 4 : Réalisation des diagnostics environnement
 - Axe 5 : Sensibilisation des entreprises ayant un projet de construction/ extension / réhabilitation au volet environnemental et économie d'énergie
 - Axe 6 : Montage de dossiers d'aide et suivi des bénéficiaires

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	CMA, CCI
Partenaires financiers	BPI FRANCE, ADEME, LEADER

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input checked="" type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2021 : Recherche de partenariats et plan de communication à destination des entreprises 2021 - 2022 : Action de diagnostics énergie ou multiflux dans les entreprises artisanales
Investissement	Investissement de la CCPL pour le programme "Action de diagnostics énergie ou multiflux"

	<p>dans les entreprises artisanales” : 7000 € sur 2 ans</p> <p>Coût du Diag Éco-Flux (pour les entreprises bénéficiaires, en dehors du programme CCPL & CMA): 1000 € pour les sites de 20 à 49 salariés 1500 € pour les sites de 50 à 250 salariés</p>
Subventions	<p>Cet investissement représente 25% du coût. Les 75% restants sont pris en charge par le dispositif, subventionné par l'ADEME et BPIFRANCE</p> <p>Fonds LEADER mobilisables</p>
Freins identifiés	Moyens humains pour porter ces démarches (pour la collectivité et pour l'entreprise)
Leviers identifiés	<p>Dispositif nouveau et co-porté par l'ADEME et BPI France.</p> <p>Suite au contexte COVID 19, les vraies démarches de coopération, d'opportunités d'affaires ou d'optimisation que peut engendrer cette démarche, seraient bienvenues pour le monde économique.</p>
Retour d'expérience	<p>Retours : Opération "TPE & PME gagnantes sur tous les coûts" : retour d'expérience de 49 entreprises</p> <p>Chiffres-clés : Bilan du dispositif d'accompagnement TPE & PME gagnantes sur tous les coûts</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>▼</p> <p>Objectif de gain économique :</p>  <p>200 euros HT par an et par salarié en moyenne</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>50 % sur l'énergie et 34 % sur les pertes matières</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Objectif de gain énergétique :</p>  <p>11 960 MWh/an</p> </div> </div>

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	++	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	Neutre	
Socio-économique	+	Soutien et dynamisme des entreprises locales

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de la démarche (groupe de travail constitué en interne, recherche de partenariats)
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises contactées ▪ Nombre d'entreprises du territoire intégrant le processus d'accompagnement "Diag éco-flux" ▪ Objectifs totaux de gain économique fixés dans les entreprises accompagnées (€) ▪ Objectifs totaux de gain énergétique fixés dans les entreprises accompagnées (kWh)

	<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
Axe stratégique 2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE		Orientation 2.2 ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
Fiche action n° 2.2.2	Nom de l'action AMÉLIORER L'ÉCLAIRAGE COMMERCIAL DES ENTREPRISES ARTISANALES	

Contexte

Actuellement, les artisans possédant des points de vente/vitrines sont peu conseillés dans le domaine de l'éclairage et fonctionnent « au feeling ». Or, ce point couvre **deux enjeux primordiaux** pour les artisans :

- ❖ Économique : l'éclairage représente jusqu'à 50% de la consommation et des factures d'électricité.
- ❖ Stratégique : il permet la mise en valeur des produits, valorise l'image du magasin, favorise l'acte d'achat.

L'éclairage est très technique : en intérieur, on parle beaucoup des LED mais il existe une multitude de modèles avec des caractéristiques différentes en fonction de l'emplacement, des produits, des résultats souhaités.

Objectifs de l'action

- ❖ Favoriser les économies d'énergie dans les boutiques des artisans consommateurs (coiffeurs, métiers de bouche, fleuristes) avec des solutions simples, rentables, qui permettent aussi de dynamiser le magasin.
- ❖ Sensibiliser et faire monter en compétences les électriciens, notamment sur des usages énergétiques en pleine mutation technologique.
- ❖ Préserver la trame noire (adaptation des spectres de lumière, modulation de l'intensité, etc.).

Descriptif de l'action

Cette action collective pour améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales vise deux cibles :

- ❖ Artisans consommateurs, exploitant un magasin
- ❖ Artisans installateurs (électriciens)

En effet, les diagnostics éclairage se réalisent via des visites en entreprises pour faire un état des lieux du parc d'éclairage mis en place dans l'entreprise visitée. Cette partie état des lieux est nécessairement faite chez l'artisan consommateur. En fonction de cet état des lieux, des préconisations d'installations sont présentées à l'entreprise. Ces préconisations visent, quand cela est possible, une amélioration des consommations tout en assurant une mise en valeur des produits, tout en restant aux normes par rapport à la réglementation (code du travail, normes accessibilité...).

Pour la mise en place des différentes préconisations faites suite aux états des lieux réalisés dans les entreprises, il est nécessaire d'avoir un réseau d'artisans installateurs sur lequel s'appuyer. Une phase de formation ou rappel des points réglementaires et techniques peut être proposée aux entreprises installatrices. De plus, un recensement des entreprises installatrices ayant les compétences adaptées, étant disponibles et volontaires pour participer à cette action sera nécessaire afin de pouvoir donner plusieurs contacts d'entreprises installatrices aux entreprises ayant bénéficié d'un diagnostic éclairage.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CMA Allier, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	CMA Allier / CRMA
Partenaires techniques	EPCI, réseaux d'artisans

Partenaires financiers	ADEME, FAFCEA, EPCI, Département
Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2021-2023 (programme ADEME / réseau CMA)
Investissement	10 à 15 entreprises accompagnées sur la période, hors conventionnements spécifiques avec des collectivités
Subventions	Possibilité de coupler divers financements : Diagnostic énergie : ADEME Formation : FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale) via la CMA Investissements : Aide des TPE avec point de vente, financée par le Conseil régional et les EPCI
Freins identifiés	Enjeu d'une démarche collective à l'échelle d'une commune ou d'un EPCI pour que les préconisations individuelles s'intègrent dans une harmonie plus globale d'un centre-ville / centre-bourg Même si les solutions préconisées visent à être simple et vite rentables, des travaux peuvent être à prévoir.
Leviers identifiés	Collaborateur dédié environnement et spécialisé sur cette fiche action au sein du réseau des CMA. Des diagnostics énergie réalisés depuis de nombreuses années dans le réseau des CMA Auvergne-Rhône-Alpes qui ont permis de bien identifier les consommations d'énergie des artisans, et les optimisations possibles. Les CMA sont Organismes de formation : pas de freins techniques à la mise en œuvre des formations.
Retour d'expérience	La CMA 54 réalise des diagnostics éclairage et a réalisé une étude de synthèse sur les principales activités diagnostiquées. Cette action a été reprise au niveau de la CRMA Grand Est.

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Amélioration de la rentabilité économique des entreprises du département.

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises (exploitants de magasin) rencontrées. - Nombre d'entreprises (exploitants de magasin) diagnostiquées. - Nombre d'entreprises (électriciens) faisant partie du réseau d'artisans. - Nombre d'entreprises (électriciens) participant aux formations « éclairage des vitrines » de la CMA.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises (exploitants de magasins) ayant réalisé des modifications dans son éclairage.

- Gain énergétique cumulé (kWh).

Axe stratégique
Orientation
2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
2.2 ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
Fiche action n°
Nom de l'action
2.2.3
SUIVI ET RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PATRIMOINE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Contexte

Dans la continuité du Plan Climat Énergie adopté en 2013 et visant à lutter contre le changement climatique et la raréfaction des énergies fossiles, le Conseil Départemental de l'Allier a mis en place des actions afin de diminuer son impact environnemental. Des actions en termes d'efficacité énergétique des bâtiments sont réalisées, notamment :

- ❖ identifier de nouveaux leviers de maîtrise de l'énergie, pour assurer un **suivi précis des consommations énergétiques par usage des bâtiments** du patrimoine du Département, ainsi que la gestion à distance des équipements de production de chaleur (chaudières).
- ❖ le recensement et un **audit des bâtiments à rénover en priorité**, notamment concernant les bâtiments tertiaires. Suite au décret tertiaire du 10 avril 2020 imposant un niveau de performance à atteindre pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² à travers la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire (-40% en 2030, -50% en 2040 et - 60% en 2050), le Conseil Départemental souhaite investir dans la rénovation des bâtiments du Département concernés.
- ❖ la réalisation de **travaux de rénovation** (depuis 2011), que ce soit sur les enveloppes des bâtiments mais également sur la ventilation (enjeu sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments).
- ❖ la mise en œuvre des **marchés d'exploitation** avec intéressement sur les économies réalisées sur une partie de son patrimoine

Objectifs de l'action

- ❖ **Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du CD 03**
 - Expérimenter la télégestion et le monitoring sur certains bâtiments du Conseil Départemental
 - Avoir une meilleure connaissance des consommations en temps réel
 - Expérimenter des actions de réduction des consommations de chauffage
 - Réduire les consommations de chauffage via différentes actions (gestion à distance des chaudières)
- ❖ **Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine du CD 03**
L'objectif premier d'un contrat d'exploitation est de maintenir les installations dans un état de bon fonctionnement. Cela signifie :
 - Limiter les pannes
 - Assurer le confort des usagers
 - Répondre aux obligations réglementaires
 - Réduire les consommations, les coûts de fonctionnement ainsi que les émissions de gaz à effet de serre
- ❖ **Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du CD 03**
 - Remise aux normes des bâtiments et notamment des collèges identifiés comme prioritaires

(sécurité, environnement)

- Réduire les coûts énergétiques liés à l'ancienneté de certains bâtiments (travaux sur l'enveloppe thermique)
- Respecter les nouvelles normes sanitaires, notamment sur la qualité de l'air intérieur (remplacement des systèmes de ventilation)

Descriptif de l'action

❖ **Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du CD 03**

Dans le cadre du PACTE ALLIER, le Conseil Départemental prévoit de maîtriser davantage les consommations énergétiques des bâtiments de son patrimoine. Dans un premier temps, de nouvelles actions expérimentales viendront s'intégrer dans la continuité des actions de maîtrise de l'énergie menées, comme :

- ❖ Le monitoring et suivi des consommations énergétiques des bâtiments : quelques sites seront suivis (suivi de facture énergétiques) pour mieux connaître la part de chaque usage électrique respectif et d'en déduire un plan d'actions reproductibles
- ❖ La gestion à distance des chaudières : mise en place de la télégestion des chaufferies les plus importantes du patrimoine bâti départemental afin de maîtriser davantage les consommations liées au chauffage par des actions correctives immédiates et du paramétrage anticipant les besoins

La réflexion de cette action est actuellement bien avancée et des consultations auprès d'entreprises sont en cours.

Dans un second temps, il est prévu d'expérimenter sur deux ou trois collèges tests le chauffage "pièce par pièce" : en effet, le chauffage ne serait mis en marche que lors d'occupation réelle des salles de classes. Une analyse de la réussite de l'action pourra également être réalisée afin d'en déduire la pertinence. Cette partie de l'action est pour le moment encore à l'étude.

❖ **Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine du CD 03**

En fonction des besoins de la collectivité, un contrat d'exploitation peut être composé des éléments suivants :

- Le P1 (optionnel) : approvisionnement et gestion du combustible.
- Le P2 (obligatoire) : conduite et petit entretien des installations (réglage, petites réparations, surveillance). Une installation entretenue permet de meilleures performances.
- Le P3 (optionnel) correspond à la clause de Gros Entretien et Renouvellement des matériels (GER) ou "garantie totale" avec le remplacement de tout matériel déficient identifié dans la liste contractuelle.
- L'Intéressement (optionnel) permet un partage des économies ou des excès de consommation de combustible, par rapport à une consommation de base définie pour un hiver moyen.

En fonction des besoins de la collectivité, les contrats peuvent être composés d'un P1 + P2, d'un P2 + P3, d'un P2 + Intéressement, mais le contrat d'exploitation doit être composé au minimum du poste P2.

Les différents types de marché sont les suivants :

- Marché à Forfait (MF),
- Marché à Température extérieure (MT) : Energie payée à prix forfaitaire sur la base d'un hiver moyen Montant corrigé en fonction des conditions climatiques de chaque hiver,
- Marché à Comptage (MC),
- Marché Combustible et Prestation (CP),
- Marché Prestation et Forfait (PF) : Énergie fournie par le maître d'ouvrage qui en confie l'usage au titulaire.

A l'issue de la phase d'étude et de la phase de consultation de 2015 initiées par le Département, des marchés ont été retenus (un exploitant pour un lot P1-P2-P3 (MTI) et deux exploitants pour des lots P2-P3 avec intéressement (PFI)). D'une manière générale, le Conseil Départemental a pu suivre les consommations de chauffage depuis 2015 mais un travail reste à faire afin de connaître les conséquences sur la baisse des températures, la gestion des horaires de chauffage et le paramétrage des installations.

Le Conseil Départemental souhaite réitérer ce contrat d'exploitation pour la période 2022-2030, avec un gain complémentaire de 5 à 7% notamment grâce à la télégestion.

De plus, des indicateurs de suivi de la qualité de l'air seront également intégrés au contrat d'exploitation. Ces indicateurs ne sont à l'heure actuelle pas encore définis.

❖ **Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du CD 03**

Le décret tertiaire précise également les cas dans lesquels les obligations fixées par le décret peuvent être allégées, à travers la constitution d'un dossier technique comportant :

- des audits énergétiques (performance énergétique du bâtiment, la réduction des consommations des équipements exploités)
- l'identification des actions permettant d'atteindre l'objectif

Dans le cadre du montage de ce dossier de modulation à déposer avant septembre 2026, le Conseil Départemental a pour objectif de réaliser des audits énergétiques sur la totalité des 50 bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² concernés par ce décret. Parmi ces 50 bâtiments, 35 sont des collèges.

En ce sens, le Conseil Département vient en soutien de ces établissements scolaires, identifiés comme les plus consommateurs, via le plan Collège 21. Avec un montant de 40 M€ alloués aux travaux dans les cinq prochaines années, ce plan a pour objectif de répondre aux nouvelles normes de sécurité et environnementales afin d'offrir des locaux adaptés à la communauté éducative. Un plan similaire est envisagé pour les autres bâtiments tertiaires. De fait, un tel investissement sur la performance énergétique des bâtiments permet de diminuer l'impact environnemental des bâtiments du département.

Dans le cadre du plan Collèges 21, initié il y a 6 ans, plusieurs établissements scolaires, sur les 35 collèges du département, ont déjà pu faire l'objet de travaux de rénovation (Anne de Beaujeu à Moulins, Jules Ferry à Moulins, Domérat, Jules Ferry à Moulins, Le Donjon, Lapalisse, Cosne d'Allier). D'autres collèges sont à ce jour programmés pour une opération de réhabilitation (Bellerive, Emile Guillaumin à Moulins).

Ces collèges ont été sélectionnés à partir de leur ratio de consommation d'énergie finale et leur niveau de consommation par rapport à des établissements de même type, et ont été identifiés comme prioritaires dans la mise en oeuvre de travaux de rénovation.

Aujourd'hui, le Conseil Départemental souhaite poursuivre les efforts de maîtrise de l'énergie en se basant sur ces mêmes indicateurs. Ainsi, quelques collèges ont été identifiés et feront bientôt l'objet d'une rénovation (enveloppe thermique, ventilation).

De plus, il est primordial pour le Conseil Départemental de connaître les enjeux énergétiques de ses bâtiments : une dizaine d'audits énergétiques sont programmés tous les ans sur 5 ans, et permettra à termes d'avoir une visibilité sur les 50 bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² du département.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CD03, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	CD03
Partenaires techniques	Collèges pour expérimentation, exploitants, bureau d'études, Entreprises de travaux du bâtiment
Partenaires financiers	Région

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	de	<input type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel		- Suivi des consommations énergétique et gestion à distance des chaudières : courant 2021. - Gestion du chauffage pièce par pièce : à planifier - Rénovation des deux collèges identifiés courant 2021 - 10 audits énergétiques par an sur 5 ans sur tous les bâtiments tertiaires - Contrat d'exploitation : 2020 - 2022 (3 contrats signés)			
Investissement		Monitoring : 1,2 M€ HT Rénovation : Dépend de chaque établissement, de 500 à 2000€ du m ² suivant le niveau initial			
Subventions		PACTE ALLIER D'autres subventions éventuelles à identifier suivant l'évolution des différents programmes			
Freins identifiés		Difficultés des travaux pour ne pas perturber le bon déroulement des cours Humains: changement des habitudes et du confort notamment pour les agents départementaux. La recommandation nationale de chauffage à 19 °C est envisageable mais difficile à			

	universaliser
Leviers identifiés	Remise à niveau esthétique de certains établissements Faciliter les interventions à distance grâce à la télégestion, objet du projet « Monitoring » du Pacte Allier pour coller au besoin
Retour d'expérience	Pour comprendre les contrats d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage (partie Fournitures et Services) : Les contrats d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	Allègement des factures énergétiques.
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	Amélioration du confort des bâtiments suite à l'identification et la réalisation de travaux de maîtrise de l'énergie.

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites suivis par an. - Nombre de sites ayant fait l'objet d'actions de réduction des consommations d'énergie de chauffage (hors rénovation) par an. - Début des travaux sur les collèges restants - Réalisation des audits énergétiques - Mise en place du nouveau contrat d'exploitation. - Signature des marchés.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des consommations énergétiques, comparaison des factures avant/après rénovation - Intégration des données énergétiques dans le dossier de modulation - kWh économisés par source et par an. - Suivi des consommations de chauffage des bâtiments. - Indicateurs à définir sur la qualité de l'air (taux CO2, COV , etc.).

2.3. ORIENTATION 2.3 : FAVORISER LES PROJETS EXEMPLAIRES ET LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE

	<h3>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h3> 	
Axe stratégique		Orientation
2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	2.3 FAVORISER LES PROJETS EXEMPLAIRES ET LA CONSTRUCTION BIOSOURCÉE	
Fiche action n°	Nom de l'action	
2.3.1	PROMOUVOIR L'UTILISATION DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS DANS LA CONSTRUCTION ET STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE CHANVRE	

Contexte

Le secteur résidentiel constitue le deuxième poste le plus consommateur en énergie sur le département de l'Allier (ancienneté des bâtiments, chauffage, etc.). De fait, le patrimoine bâti est un excellent point de départ à la mise en opérationnalité des ambitions de transition écologique. Si la construction de nouveaux bâtiments est soumise à une réglementation thermique incluant des ambitions de réduction du poids carbone (RT 2012 puis RE 2020, E+C-), l'enjeu réside également sur le bâti existant (souvent ancien) qu'il faut rénover pour réduire les consommations, les dépenses énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

En prenant en compte les paramètres environnementaux, il s'agit de développer de nouvelles formes d'habitats pour tendre vers une génération d'urbanisme plus durable. Dans le cadre de directives européennes en matière de performance énergétique, l'utilisation de matériaux moins impactants, tout en restant vigilant concernant leur provenance, permet d'améliorer le confort des bâtiments en s'adaptant aux conditions climatiques futures (mieux se protéger des canicules par exemple).

Fort de ce constat, l'association CBPA (Construction Biosourcée du Pays d'Auvergne) a été créée en 2015 dans un objectif de promotion de l'utilisation de matériaux biosourcés. Elle permet aux acteurs de la filière de se regrouper, propose des formations, favorise la recherche sur les matériaux biosourcés et initie différents projets dont la structuration d'une filière chanvre.

Objectifs de l'action

- ❖ Promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés
- ❖ Adapter les logements aux conditions climatiques futures via l'utilisation de matériaux biosourcés
- ❖ Structurer une filière chanvre afin de valoriser chaque débouché possible
- ❖ Valoriser les ressources du territoire et favoriser l'économie locale et circulaire
- ❖ Maintenir/développer les emplois locaux

Descriptif de l'action

- ❖ Promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés : l'association CBPA dispose pour cela de nombreux membres représentant différents corps de métiers (chercheurs, thermiciens, ingénieurs bioclimatique, producteurs lin/chanvre, techniciens du bâtiment, architectes, etc.). Cette transversalité constitue un atout pour développer les projets grâce à la complémentarité des compétences.
 - Favoriser la montée en compétences en proposant des formations : CBPA dispose d'un centre de formation agréé (CP Formation 63) situé à Cournon d'Auvergne. Il propose des formations destinées aux professionnels du bâtiment afin de mieux maîtriser l'utilisation de ces matériaux (plusieurs thématiques proposées). En plus de ce centre de formation, l'association peut conseiller, orienter les volontaires dans leur recherche de formations/stages.
 - Encourager les particuliers à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement : représentations lors de salons, journées interprofessionnelles, visites d'entreprises, etc.
 - Encourager les collectivités à construire et rénover avec des objectifs de performance : pour engager une dynamique favorable, il convient de promouvoir auprès des donneurs d'ordre et des

décideurs politiques l'utilisation de matériaux biosourcés. Pour cela, l'association organise des salons, des journées interprofessionnelles, des visites d'entreprises, de chantiers/bâtiments démonstrateurs performants duplicables.

- ❖ Adapter les logements aux conditions climatiques futures : la prochaine réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020, E+C-), effective le 1er janvier 2021, imposera des niveaux de performances énergétiques plus ambitieux, ainsi qu'un plafond dans les émissions Carbone. Les matériaux biosourcés étant de plus en plus plébiscités pour leur performance énergétique (loi ELAN 2018) et leur capacité à stocker le carbone, cette nouvelle réglementation permettra d'inciter à des modes constructifs moins impactants tels que le recours aux matériaux biosourcés.
 - Réduire les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre associées du secteur résidentiel et/ou public.
 - Améliorer le confort des bâtiments.
 - Réduire la précarité énergétique sur le territoire.
 - Augmenter le stockage de carbone sur le territoire.

- ❖ Structuration d'une filière chanvre :
 - La culture de chanvre semble intéressante sur le plan agricole : avec de bons rendements, la culture de chanvre est moins consommatrice en eau, nécessite moins de produits phytosanitaires, et semble ainsi constituer une bonne alternative.
 - Une plante, plusieurs débouchés : le chanvre est un matériau biosourcé dont les débouchés permettraient de valoriser la totalité de la plante.
 - Graine : étude en cours pour la faisabilité d'une transformation en huile de chanvre.
 - Fibres longues et courtes : isolation des bâtiments.
 - Les surplus pourraient être broyés et destinés au paillage (exemple pour l'entretien espaces verts des collectivités) ... Ainsi, une réflexion sur la structuration d'une filière chanvre (production, potentiel de valorisation, etc.) est en cours par les acteurs de la construction biosourcée.
 - D'après des tests, la chènevotte (partie boisée au cœur de la tige) serait à 60% réutilisable et les 40% restants seraient biodégradables, allant au-delà des objectifs de réemploi des matériaux de construction de la réglementation.
 - Au vu des nombreux avantages que pourrait offrir le chanvre, le projet vise à structurer une filière sur le département de l'Allier et au-delà :
 - Volonté de mise en place d'un showroom (démonstration de panneaux d'isolation) ainsi que d'une usine de stockage de matière première et de transformation. Ce site pourrait être accueilli sur le parc d'activités Eco Centre de Varennes sur Allier.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Association CBPA, SDE 03
Pilote / Porteur de l'action	Association CBPA
Partenaires techniques	CP formation 63, Laboratoire Innovation territorial (LIT) grandes cultures en Auvergne, Maison(s) de l'habitat, CAUE, Chanvre d'Auvergne, CFA BTP, POLYTECH, IUT Montluçon, CEREMA, Chambre de Métier et de l'Artisanat d'Allier, Chambre d'agriculture Allier, entreprises : Activ-Home, Calci-chaux Ebreuil, EfficééA, Ville Aménagement Durable, Cluster Éco-Bâtiment, FIBOIS, CD03
Partenaires financiers	EPCI/Région AURA/Etat/CD03/Europe

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé Sensibilisation/formation en cours. Etude faisabilité de la structuration d'une filière chanvre en cours
Calendrier prévisionnel	Etude faisabilité de la structuration d'une filière chanvre : planifier la concertation pour fin 2020 - début 2021
Investissement	2,5 à 3 millions d'euros seraient nécessaires pour la structuration d'une filière chanvre
Subventions	A identifier

Freins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance des matériaux, frein culturel. - Manque de volonté politique de développer la filière chanvre
Leviers identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Exemples concrets sur le territoire (démonstrateurs) - Transversalité des compétences au sein de l'association - Filière chanvre avec du potentiel
Retour d'expérience	<ul style="list-style-type: none"> - Démonstrateur Activ-Home à Reugny (labellisé par Végépolis) - Maisons ossature bois/béton de chanvre réalisées en Haute-Loire (entreprise Vallat) - Réalisation d'enduits régulateurs thermiques en chaux chanvre dans l'Allier par l'entreprise Garçon Sébastien. - Maison passive de Dominique Everain (architecte à Vichy)

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	Réduction de consommation d'énergie (jusqu'à 80 %)
Qualité de l'air	+	Matériaux à faible émission de COV
Production d'énergie renouvelable		
Adaptation au changement climatique	+	Stockage CO2 des biosourcés
Bénéfice socio-économique	+	Revenus complémentaires pour les agriculteurs Développement activité locale Économie circulaire

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements rénovés/créés avec des matériaux biosourcés par an. - Mesures des diminutions des consommations énergétiques du secteur résidentiel par an. - Nombre d'emplois maintenus sur le territoire ou créés par an. - Nombre de projets ayant intégré significativement des matériaux biosourcés par an. - Réalisation de l'étude de faisabilité de la structuration de la filière chanvre/débouchés (huile, paillage et isolation). - Mise en place du showroom et de l'usine de stockage.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Économies d'énergie générées par an. - Volume de teqCO2 évités par an. - Nombre de formations réalisées à destination des professionnels du bâtiment par an. - Nombre de sensibilisations réalisées par an (participation à des salons, visites d'entreprises...) par an et par typologie de public.

3. AXE 3 : VERS UNE AUTONOMIE ENERGETIQUE ET UN DEVELOPPEMENT RAISONNE DES ENERGIES RENOUVELABLES

3.1. ORIENTATION 3.1 : CADRER, COORDONNER, ET FINANCER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE	76
<i>PLANIFIER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES EN COHERENCE AU NIVEAU TERRITORIAL</i>	<i>76</i>
<i>PROPOSER DES APPELS A MANIFESTATION D'INTERET POUR MASSIFIER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE.....</i>	<i>79</i>
3.2. ORIENTATION 3.2 : DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES.....	82
<i>DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SANS DEGRADER L'ACTIVITE AGRICOLE</i>	<i>82</i>
<i>REALISER UN CADASTRE SOLAIRE DEPARTEMENTAL DU POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE DES TOITURES.....</i>	<i>85</i>
<i>REALISER UNE CARTOGRAPHIE DES ESPACES DELAISSES, HORS FONCIER AGRICOLE, POUR IMPLANTATION DE PROJETS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL</i>	<i>87</i>
<i>DEPLOIEMENT DE PANNEAUX SOLAIRES SUR LES TOITURES DES BATIMENTS DU CD03.....</i>	<i>90</i>
<i>ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA METHANISATION TERRITORIALE</i>	<i>92</i>
<i>METHANISATION AGRICOLE : ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT ET FINANCIEREMENT LES AGRICULTEURS.....</i>	<i>95</i>
<i>ETUDIER LE POTENTIEL HYDROELECTRIQUE DU DEPARTEMENT</i>	<i>97</i>
<i>SOUTIEN A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION PAR LES PARTICULIERS DE CHAUDIERES AUTOMATIQUES BOIS-ENERGIE</i>	<i>99</i>
<i>STRUCTURER LA FILIERE BOIS ENERGIE SUR LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER</i>	<i>101</i>
3.3. ORIENTATION 3.2 : DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE 104	
<i>ETUDE DE FAISABILITE DE LA CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR SUR LE TERRITOIRE</i>	<i>104</i>
<i>ASSURER UNE COHERENCE ENTRE LE DEVELOPPEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET CELUI DES ENERGIES RENOUVELABLES.....</i>	<i>106</i>

3.1. ORIENTATION 3.1 : CADRER, COORDONNER, ET FINANCER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

	Plan Climat du Pays de Lapalisse 	
Axe stratégique	Orientation	
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.1 CADRER, COORDONNER, ET FINANCER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE	
Fiche action n°	Nom de l'action	
3.1.1	PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN COHÉRENCE AU NIVEAU TERRITORIAL	

Contexte

Le territoire possède un potentiel de production de 185 GWh (production actuelle incluse) de production d'énergies renouvelables d'ici 2050. Ce potentiel représente 5 fois la production actuelle.

Fort de ces potentialités, la stratégie 2050 du PCAET vise à agir à la fois sur la réduction des consommations et l'augmentation de la production. Elle fixe ainsi une diminution de 40% les consommations d'énergie du territoire par rapport à 2015, cumulée à une multiplication par 3 de la production d'énergie renouvelable et locale. Cette démarche permettrait d'atteindre environ 70% d'autonomie énergétique sur le Pays de Lapalisse.

Le développement du potentiel en énergies renouvelables permettrait d'offrir 29 équivalents temps pleins à l'échelle du territoire. Ainsi, le développement des énergies renouvelables apportera un double bénéfice environnemental et économique.

C'est pourquoi, il est important d'identifier annuellement et en amont des projets, l'ensemble des subventions et financements qui permettraient de soutenir le développement de ces énergies. De plus, afin d'anticiper un développement accéléré des filières, une étude de développement (focus, réflexion, charte, schéma, etc.) à l'échelle du Pays de Lapalisse et/ou des EPCI voisines, permettra de conserver une cohérence territoriale.

Objectifs de l'action

- ❖ **Élaborer à l'échelle territoriale un focus ou une étude sur le développement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale, ou une réflexion équivalente (sélection de zones, liste de prescriptions à intégrer dans le PLUi)**
 - > Planifier un développement pertinent de l'ensemble du mix ENR à court, moyen et long terme
 - > Hiérarchiser et prioriser les potentiels pour être en capacité de solliciter les développeurs de projets sur des zones prédéfinies
 - > Mener une politique communautaire en matière d'EnR : aujourd'hui les projets se traitent plutôt à l'échelon communal : il convient de mutualiser, réfléchir ensemble à l'échelle de l'EPCI en concertation avec les Communes. Éviter l'éclosion de plusieurs projets sans cohérence globale entre eux.
 - > Répondre aux souhaits formulés lors des ateliers de concertation PCAET de développer les ENR de manière concertée, pour une meilleure appropriation des futurs projets par les acteurs et citoyens
- ❖ **Élaborer annuellement une fiche "d'aide à la décision" sur les différents moyens de financer le développement des énergies renouvelables, pour permettre au Pays de Lapalisse et aux**

communes membres de :

- > Monter en compétences sur le montage de projet et la recherche de financements des énergies renouvelables
- > Conserver les retombées économiques sur le territoire

Descriptif de l'action

❖ **Élaborer une étude sur le développement des énergies renouvelables (ou une réflexion équivalente) : (sélection de zones, liste de prescriptions à intégrer dans le PLUi)**

- > **Étudier** les zones favorables au développement de certains potentiels en énergies renouvelables, sur la base du diagnostic PCAET ou d'une étude plus fine.
- > **Concerter** les développeurs du projet, les citoyens, associations et autres structures publiques (communes, communauté de communes, SDE 03, DDT 03, etc.). Ces ateliers peuvent avoir différents buts : sensibilisation sur l'implantation éolienne en amont ; groupe de travail sur le choix des zones d'études, des hypothèses (paysages, contraintes locales, etc.), groupe de travail sur la sélection des projets, etc. Il est important que ces ateliers soient animés par un organisme neutre et indépendant, ou à minima non-impliqué dans le projet concerné (ADEME, bureaux d'études, etc.).
- > **Sélectionner** certaines zones favorables et prioritaires, cohérentes entre elles et pour la population
- > **Décider** des outils et leviers d'action :
 - Lancement de projets, en contactant les développeurs de projets pour une étude de faisabilité
 - Diffusion de l'étude et mise à disposition des collectivités
 - Possibilité de définir des prescriptions et des critères de développement. Il pourra s'agir d'inscrire dans les documents d'urbanisme certaines zones favorables au photovoltaïque, à l'éolien, à la méthanisation. Et que ces projets ne pourront se faire sans l'aval de la communauté de communes.

❖ **Identifier l'ensemble des outils financiers existants :**

- > Rechercher des partenaires compétents et force de proposition sur ces sujets (SDE 03, ADEME)
- > Suivre une formation pour monter en compétence dans la compréhension des financements de projets ENR
- > Recenser les outils financiers, les aides, subventions et autres financements auxquels pourront prétendre certains types de projets ENR.
- > Préciser les modes de financement qui permettent de conserver les retombées économiques sur le territoire.
- > Effectuer ces recherches pour l'ensemble du mix ENR, en lien avec les objectifs fixés par la stratégie territoriale du PCAET.

❖ **Éditer une fiche "d'aide à la décision" sur les différents moyens de financer le développement des énergies renouvelables**

- > Rechercher des partenaires compétents et force de proposition sur ces sujets (SDE 03, ADEME)
- > Mettre à jour cette fiche annuellement et la transmettre aux communes membres
- > Les informations précisées (financeur, bénéficiaire, projets concernés, conditions, etc.) seront de nature à alimenter les décisions et la vision globale sur les projets territoriaux.
- > Il s'agira par exemple de détailler les outils financiers suivants :
 - Financements citoyens, participatifs, centrales solaires citoyennes, etc.
 - Société d'économie mixte
 - COT (Contrats d'Objectifs Territorialisés) par le SDE03 en lien avec la fiche-action

- 1.3.4 du présent PCAET
- ADEME (soutien par exemple les projets de méthanisation de l'aide à la décision jusqu'à l'investissement)
 - Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles porté par la Région
 - Programme "Investissements d'avenir" porté par l'Etat
 - Etc.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	SDE 03, ADEME
Partenaires financiers	Région

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Étude de développement ENR : avant 2026 Suivi d'une formation sur les financements de projet ENR : avant 2026 Fiche d'aide à la décision sur les financements : avant 2026
Investissement	Faible si documents réalisés en interne
Subventions	
Freins identifiés	Veiller à la cohérence avec les territoires voisins
Leviers identifiés	S'appuyer sur le diagnostic ENR du PCAET pour l'approfondir. Facilitera la cohérence territoriale, la réussite des projets et l'acceptation des citoyens
Retour d'expérience	Exemple de Schéma Directeur des Énergies : Lien : <ul style="list-style-type: none"> • schemas-directeur-des-energies-010929.pdf Exemples de charte ENR : Lien : <ul style="list-style-type: none"> • Charte de développement des EnR de la Ville de Guéret ; • Charte EnR - Les services de l'État en Eure-et-Loire

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Planification et production d'énergies moins carbonées (car locales, et renouvelables)
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	++	Planification et production d'énergies renouvelables et locales
Adaptation au changement climatique	=	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étude ENR ou réflexions équivalentes intégrées dans la révision du PLUi (oui/non) ▪ Nombre de formations suivies sur les financements de projets ENR ▪ Fiche d'aide à la décision sur les financements transmises aux communes
------------------------------	--

Indicateurs de performance	de	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets ENR menés sur le territoire • Évolution de la production d'énergie renouvelable sur le territoire (GWh)
----------------------------	----	--

		<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 			
Axe stratégique			Orientation		
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES			3.1 CADRER, COORDONNER, ET FINANCER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE		
Fiche action n°			Nom de l'action		
3.1.2			PROPOSER DES APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR MASSIFIER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE		

Contexte
<p>Dans le cadre du développement des énergies renouvelables dans le département de l'Allier, les collectivités ont souvent besoin d'un accompagnement technique et peuvent bénéficier de conditions favorables en se regroupant notamment pour la commande et l'ingénierie. Dans ce cadre, le SDE03 souhaite lancer de manière périodique des AMI sur différents types d'énergie qui seraient destinés à la totalité des communes et intercommunalités du département.</p> <p>Dans un premier temps, deux projets seraient ciblés: un AMI sur les chaufferies bois en remplacement de chaudière fioul ou gaz propane en citerne, et un AMI sur le développement de projets d'ombrières photovoltaïques. D'autres AMI thématiques pourront être lancés suivant les demandes et les opportunités du moment.</p> <p>Les chaufferies bois permettent de valoriser une ressource locale et renouvelable tout en diminuant fortement les coûts de fonctionnement des installations.</p> <p>Les ombrières photovoltaïques sont un bon moyen de produire de l'énergie en valorisant des espaces déjà exploités type parking ou autres lieux couverts à potentiel.</p>

Objectifs de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Lancer un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour le bois: recenser l'intérêt des communes et réaliser des notes d'opportunité sur la faisabilité des projets ○ Pour le PV: recenser toutes les surfaces disponibles au sein des communes et voir lesquelles sont intéressées par l'installation de PV - Inciter les communes à développer les énergies renouvelables en assurant un conseil technique et un marché groupé, voire la maîtrise d'ouvrage le cas échéant - Relocaliser l'approvisionnement énergétique et ainsi devenir plus indépendant et créer des emplois pérennes

Descriptif de l'action
<p>La première étape consistera en l'élaboration détaillée du programme, et la diffusion via un AMI auprès des collectivités du département pour sonder leur intérêt quant à la réalisation d'études de faisabilité concernant lesdits projets. On peut décliner l'action en étapes opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un cahier des charges pour les différents AMI départementaux • Inviter les EPCI à participer à l'AMI dans un certain délai • Accompagner les EPCI et les communes ayant répondu positivement dans l'identification des sites pouvant accueillir les projets • Analyse et réalisation des pré-études de faisabilité • Lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des études détaillées puis la maîtrise d'oeuvre et la réalisation des travaux

Enfin, pour la phase travaux il faudra définir :

- Marché global sur le département ?
- Si oui sous quelle forme ? marché à bon de commande ?
- Sinon possibilité de faire un marché par secteur géographique (Moulins, Montluçon et Vichy) et faire intervenir une entreprise par pays ? pourrait simplifier les démarches et minimiser les coûts.
- Quelle forme prend le marché ? Marché de travaux et de maintenance ?

L'étape suivante sera le suivi des projets et leur exploitation / maintenance par la suite.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03
Partenaires techniques	Communes, Communauté de Communes et d'Agglomération, Bureau d'études
Partenaires financiers	ADEME, CD03, Région AURA, FEDER

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	2020 - 2023
Investissement	½ ETP sur 1 an + 4M d'euros d'investissements en prévisionnel
Subventions	Pour le bois ADEME, CD03, région AURA, FEDER Pour le PV: à déterminer pour projet en revente totale et CD03+SDE03 pour projet en autoconsommation
Freins identifiés	Financements non identifiés Absence de données fiables sur les surfaces disponibles pour le PV Absence de connaissance sur l'intérêt des communes dans un tel projet
Leviers identifiés	Mutualisation Accompagnement technique et financier des partenaires
Retour d'expérience	Expérience du service énergie du SDE03 pour les projets bois Opération menée par Vichy Communauté pour les ombrières

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	<ul style="list-style-type: none"> - Le bois-énergie vient en substitution de produits fossiles comme le fioul ou le gaz propane - Les ombrières PV peuvent alimenter des bornes de recharge pour véhicules électriques
Consommations énergétiques	Neutre	
Qualité de l'air	Neutre	
Production d'énergie renouvelable	++	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'électricité renouvelable pour le PV - Production de chaleur renouvelables pour le bois
Adaptation au changement climatique	+	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure valorisation de la ressource bois
Bénéfice socio-économique	+	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois - Création de confort et de services supplémentaires (voiture à l'abri des intempéries, création de zones

		d'ombre sur parking, etc.)
--	--	----------------------------

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Lancement de l'AMI.
Indicateurs de performance	- Nombre de retours, notamment positifs. - Surface identifiée. - Nombre de projets. - Puissance PV identifiée.

3.2. ORIENTATION 3.2 : DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

	<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
Axe stratégique	Orientation	
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES	
Fiche action n°	Nom de l'action	
3.2.1	DÉVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SANS DÉGRADER L'ACTIVITÉ AGRICOLE	

Contexte

Le territoire possède un potentiel de 185 GWh de production d'énergies renouvelables d'ici 2050, avec en principal contributeur le solaire photovoltaïque (32%).

Ce potentiel mobilisable se ventile de la manière suivante :

- Le photovoltaïque en toiture résidentielle
- Le photovoltaïque sur les grandes toitures commerciales, agricoles et industrielles
- Les ombrières sur parkings
- Les centrales au sol, hors foncier agricole (carrières, décharges, sites BASOL) ou sur foncier à faible valeur agronomique (parc à volailles, parc à moutons)

L'objet de la fiche-action concerne le développement du solaire photovoltaïque au sol, hors foncier agricole, et sur ombrières. La stratégie territoriale du PCAET vise en effet à exploiter en priorité l'ensemble des espaces délaissés et artificialisés, soit 6 GWh.

Ces projets PV au sol n'ont pas vocation à dégrader l'activité agricole, et ce par différentes volontés :

- politique nationale portée par les ministères de la transition écologique et de l'agriculture.
- volonté de la CRE par laquelle les appels à projet passent.
- volonté des agriculteurs de conserver leur premier outil de travail.

Ainsi, le développement de tels projets doit avant tout passer par l'exploitation d'espaces "délaissés" (friches industrielles, carrières, décharges, zones commerciales non exploitées, etc.) permettant également de valoriser des espaces perdus et non exploités. Actuellement, la connaissance de ces surfaces exploitables et non agricoles est limitée.

La première étape consiste donc à cartographier, et à diffuser les surfaces détectées (action portée par le SDE 03 et la DDT 03 pour les surfaces au sol ; cadastre solaire pour les surfaces en toitures)

A partir de ces outils, **la deuxième étape** consistera à développer des projets d'ombrières sur parkings et des centrales au sol

Objectifs de l'action

- ❖ **Développer des outils d'identification du potentiel solaire territorial, par le SDE 03 et la DDT 03 :**
 - > Réaliser un cadastre solaire départemental, en lien avec la **fiche-action 3.2.2**
 - > Cartographier les espaces disponibles pour le solaire photovoltaïque hors foncier agricole à l'horizon 2020, en lien avec la **fiche-action 3.2.3** du présent PCAET
- ❖ **A partir de ces outils, lancer des études de faisabilité impulsées par le Pays de Lapalisse et développer des projets sur plusieurs sites identifiés dans la cartographie**
 - > Au moins un projet de centrale au sol sur site délaissé d'ici 2026
 - > Au moins un projet d'ombrières photovoltaïque sur parking d'ici 2026

❖ **Valoriser et communiquer sur les initiatives des partenaires**

Descriptif de l'action

❖ **Développer des outils d'identification du potentiel solaire territorial, par le SDE 03 et la DDT 03 :**

- > Le détail de cette-action figure dans les **fiches-actions 3.2.2 et 3.2.3** du présent PCAET
- > Cela consiste en un cadastre solaire départemental permettant l'identification du potentiel photovoltaïques des toitures, et en la cartographie des espaces délaissés propices à l'implantation photovoltaïque. Ces outils sont développés par le SDE 03 et la DDT 03 mais les résultats bénéficieront au Pays de Lapalisse

❖ **Lancer des études de faisabilité et développer des projets sur plusieurs sites identifiés dans la cartographie, sans dégrader l'activité agricole**

- > Installer des ombrières photovoltaïques sur les aires de covoiturage, notamment l'aire des vérités de Lapalisse en 2021
- > Installer une centrale au sol sur une zone délaissée, en dehors de la trame verte et bleue identifiée dans le PLUi.
- > Ces projets n'ont pas vocation à dégrader l'activité agricole. Ils seront donc implantés :
 - sur des surfaces délaissées (hors foncier agricole)
 - sur des surfaces à faible valeur agronomique (en lien avec la réflexion en cours sur un Parc à Volailles, et en lien avec la réflexion de la SAFER sur le sujet).
 - via des dispositifs qui conserve voir favorise l'activité agricole (agrivoltaïsme sur vignes, vergers ou maraîchage, etc...)

❖ **Valoriser et communiquer sur les initiatives des partenaires**

- > Le cadastre solaire des toitures départemental de la DDT 03, en lien avec **la fiche-action n°3.2.2** du présent PCAET
- > Le déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD03, en lien avec **la fiche-action n°3.2.4** du présent PCAET

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	SDE 03, DDT, CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	Service urbanisme DDT, Département, Chambre d'agriculture, DREAL
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2021 : Définir une stratégie de communication sur les outils et résultats (cadastre et cartographie)
Investissement	
Subventions	Appel à projet de la région AURA pour les projets ENR avec gouvernance locale : Appel à projets partenariaux décentralisés de production d'énergies renouvelables Appel à projet de la région AURA pour être accompagné dans le développement de projet : Appel à projet pour étude / conseil sur un projet de production d'énergie renouvelable Fiche-action 3.1.2 : AMI du SDE 03

Freins identifiés	Interférences sols agricoles, réhabilitation agricole de certaines zones dégradées, préservation des enjeux environnementaux, maîtrise foncière des sites.
Leviers identifiés	Politique nationale en faveur de l'équipement des zones dégradées, concrétisée par les appels d'offres de la CRE (famille et bonus zones dégradées). Volonté commune entre SDE03 et DDT de travailler sur cette problématique. Meilleure acceptation des projets PV au sol (en raison de la non exploitabilité du terrain).
Retour d'expérience	Travail de recensement mené par la DDT de Savoie en 2019, avec fléchage strict des projets sur ces zones.

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Production d'énergie renouvelable
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	++	Forte hausse de la production solaire locale sur toiture Meilleure autonomie énergétique du territoire, proximité possible entre site de production et lieu de consommation.
Adaptation au changement climatique	=	
Socio-économique	+	Création d'emplois Redynamisation de certains territoires via l'exploitation de parcelles abandonnées. Possibilité de développer des projets où le pâturage sous les panneaux photovoltaïques, lorsque la parcelle le permet. Ressources fiscales locales. Valorisation locale des projets possibles (éducation à l'environnement).

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Prise de connaissance de la cartographie au sol (oui/non) Prise de connaissance du cadastre des toitures (oui/non) Communication sur les résultats (oui/non)
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets photovoltaïques au sol ou en ombrière réalisés Nombre de puissance projetés (horizon 1 à 2 ans) / autorisés (3 à 4 ans) / installés (5 à 10 ans). Nombre de GWh photovoltaïque raccordés

	<p>Plan Climat du Pays de Lapalisse</p> 	
Axe stratégique	Orientation	
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES	

Fiche action n°	Nom de l'action
3.2.2	RÉALISER UN CADASTRE SOLAIRE DÉPARTEMENTAL DU POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE DES TOITURES

Contexte

Le diagnostic Air Energie Climat mené à l'échelle du département identifie l'énergie solaire photovoltaïque comme le principal potentiel exploitable de production ENR sur le territoire. Ceci représente une production estimée de 2700 GWh (environ 40% du potentiel total en énergie renouvelable). Une grande partie de ce potentiel constitue en l'équipement en panneaux solaires des toitures. Les 11 EPCI de l'Allier, accompagnées par SDE03, souhaitent au travers de leurs PCAET, développer cette source d'énergie renouvelable. Le développement à grande échelle du solaire en toiture passe impérativement par une implication massive des citoyens et des entreprises, propriétaires de bâtiments.

Pour ce faire, les 11 EPCI du département, souhaitent développer et mettre à disposition des citoyens et des collectivités un cadastre solaire leur permettant d'identifier le potentiel PV de leur toiture (coût et revenus à long terme). Par cette action, le but est d'inciter à l'installation de PV via l'évaluation du potentiel et l'accompagnement dans la mise en œuvre des travaux. Un portage départemental via le CD03 est actuellement à l'étude.

A l'heure actuelle, seule Vichy Communauté est dotée d'un cadastre solaire accessible ici : <https://vichy-communaute.insunwetrust.solar/>

Objectifs de l'action

- Promouvoir le développement photovoltaïque en toiture des particuliers et des collectivités en donnant accès à une information fiable et de qualité
- Proposer un outil simple afin de connaître son potentiel PV

Descriptif de l'action

Sous forme de cartographie aérienne, le principe du cadastre solaire est d'obtenir des renseignements sur l'ensoleillement de la toiture, indiquant également des données techniques telles que la surface optimale, le gain éventuel sur 25 ans, la puissance potentiellement installable ou encore la production en KWh/an.

Suite à cette première étape, il est possible de faire une demande de devis auprès des artisans locaux qui auront été recensés au préalable.

Actuellement, un portage à l'échelle départementale est la solution envisagée et privilégiée pour permettre une économie d'échelle et un renforcement de la mutualisation des actions autour de la transition énergétique sur le département.

Le déroulement opérationnel consistera en la rédaction d'un cahier des charges pour un appel d'offres afin de sélectionner le prestataire qui va réaliser la solution.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03 / CD03
Pilote / Porteur de l'action	EPCI / CD03
Partenaires techniques	SDE03
Partenaires financiers	ADEME, FEDER, Région

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Encore à l'étape projet
Calendrier prévisionnel	Non défini
Investissement	~ 100 000 euros pour l'ensemble du département
Subventions	A identifier
Freins identifiés	Coût Porteur de projet non identifié, qui supporte le coût ?

Leviers identifiés	Outil fiable et facilitateur d'émergence de projets Communication efficace/ EPCI + par commune pour faire connaitre démarche
Retour d'expérience	Vichy Communauté

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nu/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	- Production d'énergie renouvelable
Consommations énergétiques	Neutre	
Qualité de l'air	Neutre	
Production d'énergie renouvelable	++	- Forte hausse de la production solaire locale sur toiture
Adaptation au changement climatique	Neutre	
Bénéfice socio-économique	+	- Fait marcher les entreprises locales + créations d'emploi - Allègement des factures énergétiques si autoconsommation - Rente annuelle en cas de vente en totalité

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Création et mise à disposition du cadastre solaire
Indicateurs de performance	- Nombre de devis demandés suite au passage par le cadastre solaire - Nombre de d'installations PV par rapport à l'état initial - Nombre de KWc de panneaux installés



Plan Climat du Pays de Lapalisse



Axe stratégique

Orientation

3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

3.2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Fiche action n°

Nom de l'action

3.2.3

RÉALISER UNE CARTOGRAPHIE DES ESPACES DÉLAISSÉS, HORS FONCIER AGRICOLE, POUR IMPLANTATION DE PROJETS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL

Contexte

Le potentiel de développement photovoltaïque dans l'Allier est l'un des plus élevés de toute la région AuRA. L'un des principaux axes de développement passe par la mise en place de champs de panneaux solaires, sachant qu'au vu de la surface et des KW installés, ces projets au sol sont parmi les plus productifs en énergie renouvelable.

Ces projets photovoltaïques au sol n'ont pas vocation à se faire sur les surfaces agricoles, et ce par différentes volontés :

- ❖ politique nationale portée par les ministères de la transition écologique et de l'agriculture
- ❖ volonté de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) par laquelle les appels à projet passent
- ❖ volonté des agriculteurs de conserver leur premier outil de travail

Ainsi, le développement de tels projets doit avant tout passer par l'exploitation d'espaces "délaissés" (friches industrielles, carrières, décharges, zones commerciales non exploitées, etc.) permettant également de valoriser des espaces perdus et non exploités.

Actuellement, la connaissance de ces surfaces exploitables et non agricoles est limitée. La DDT 03 a donc pris l'initiative de développer une cartographie faisant l'état des lieux des espaces délaissés pouvant potentiellement accueillir du photovoltaïque au sol. Cette cartographie sera à terme disponible pour les EPCI.

Objectifs de l'action

- ❖ Recenser/cartographier les espaces disponibles pour l'installation de champs solaires, qui soient hors du foncier agricole ;
- ❖ Classifier les surfaces selon le type d'activité ;
- ❖ Communiquer ces données aux EPCI et leur faire prendre connaissance de leur potentiel de développement de PV au sol ;
- ❖ Permettre aux EPCI d'aller chercher elles-mêmes les porteurs de projets PV.

Descriptif de l'action

Le SDE03 a pu élaborer une première ébauche cartographique identifiant les zones dégradées. A partir de cette première couche, la DDT03 continue ce travail d'identification en intégrant des critères de sélection strictes, afin de garder uniquement les surfaces délaissées. Un filtre à 3 ha minimum est appliqué (basé sur une moyenne de rentabilité minimum). Un critère d'usage du sol est également renseigné (friche naturelle, ancienne carrière, etc.) permettant de connaître l'historique d'activité des surfaces identifiées. De même, il serait souhaitable d'intégrer dans ces critères une pré-analyse de la faisabilité réglementaire des projets au regard des règles d'urbanisme applicables. Les étapes suivant la réalisation de la cartographie consisteront à :

- ❖ mener un travail de terrain pour confirmer ou non la pertinence de ces espaces délaissés et entériner l'identification de ces surfaces.
- ❖ affiner le travail de cartographie en lien avec le réseau de distribution de l'électricité (accessibilité au poste source, capacité d'accueil, etc.). Pour cela, des échanges entre le SDE03 et la DDT03 seront nécessaires.
- ❖ établir les modalités de mise à disposition de la cartographie (porteurs de projets, AMI pour les EPCI ou communes intéressées, publicité autour de l'outil, etc.)

Un tel recensement pourrait permettre aux collectivités démarchées par les porteurs de projet de faciliter la reconnaissance de surfaces propices au développement de projet photovoltaïque au sol, sans pour autant impacter la surface agricole, voire d'adopter une posture proactive sur le développement de leur territoire en matière de photovoltaïque au sol. Une fois les projets identifiés, une réunion d'échanges est systématiquement proposée par les services de l'État afin de guider les développeurs dans l'élaboration de projets de qualité grâce à la contribution des partenaires concernés (collectivités, SDE03, Enedis, Chambre d'agriculture, ABF, préfecture, etc.)

Un point de vigilance pourra être accordé pour :

- la mobilisation de délaissés potentiellement espaces relais pour la Trame Verte et Bleue. Il sera nécessaire de faire le lien avec les documents d'urbanisme "volet TVB" pour savoir s'il est réglementairement possible d'ériger un projet de PV au sol ;
- l'intégration paysagère des surfaces identifiées (possibilité d'ajouter des couches patrimoine, avis des Architectes des Bâtiments de France).

Cette cartographie identifiera le potentiel de surfaces délaissées et permettra ainsi de déduire la quantité de photovoltaïque restant à mettre en place (réflexion sur la répartition sur le reste du territoire : toitures agricoles, commerciales ou résidentielles, ombrières de parking, etc.)

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	DDT03, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	DDT, SDE03
Partenaires techniques	EPCI, Service urbanisme DDT, Département, Chambre d'agriculture, DREAL
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<p>Été 2020 : cartographie en cours (zones caractérisées, finalisation du travail d'analyse réglementaire PLU)</p> <p>Fin 2020 : atlas par communes et proximité des sites à fusionner entre communes + projets existants</p> <p>Non défini : vérification sur terrain puis analyse plus fine</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Début 2021 : cartographie effective.</p> <p>Faire valider une stratégie de communication en préfecture</p>
Investissement	Temps salarié DDT
Subventions	
Freins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Interférences sols agricoles, réhabilitation agricole de certaines zones dégradées, préservation des enjeux environnementaux, maîtrise foncière des sites.
Leviers identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Politique nationale en faveur de l'équipement des zones dégradées, concrétisée par les appels d'offres de la CRE (famille et bonus zones dégradées). - Volonté commune entre SDE03 et DDT de travailler sur cette problématique. - Meilleure acceptation des projets PV au sol (en raison de la non exploitabilité du terrain).
Retour d'expérience	<p>Travail de recensement mené par la DDT de Savoie en 2019, avec fléchage strict des projets sur ces zones :</p> <p>http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/PDF/Comment/synthese_axenne_savoie.pdf</p>

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	

Qualité de l'air	+	- Production énergétique peu polluante.
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	- Meilleure autonomie énergétique du territoire, proximité possible entre site de production et lieu de consommation.
Bénéfice socio-économique	+	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois - Redynamisation de certains territoires via l'exploitation de parcelles abandonnées. - Possibilité de développer des projets où le pâturage sous les panneaux photovoltaïques, lorsque la parcelle le permet. - Ressources fiscales locales. - Valorisation locale des projets possible (éducation à l'environnement).

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Cartographie des espaces disponibles.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets aux sols développés par an. - Nombre de MW projetés (horizon 1 à 2 ans) / autorisés (3 à 4 ans) / installés (5 à 10 ans) par an.

	<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
---	---	---

Axe stratégique	Orientation
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
Fiche action n°	Nom de l'action
3.2.4	DÉPLOIEMENT DE PANNEAUX SOLAIRES SUR LES TOITURES DES BÂTIMENTS DU CD03

Contexte

Le solaire photovoltaïque est ressorti du diagnostic Air Energie Climat réalisé à l'échelle du département comme l'énergie renouvelable présentant le plus gros potentiel de développement sur l'Allier. La grande majorité des surfaces équipables sur le département sont les toitures des bâtiments existants (hors surfaces au sol). C'est à présent le rôle de chaque acteur local de s'approprier les enjeux du PCAET et de réfléchir à l'équipement de ses propres installations.

Ainsi, le Conseil Départemental souhaite équiper les toitures de ses bâtiments en panneaux solaires photovoltaïques.

Objectifs de l'action

- ❖ Couvrir 4600 m2 de toiture avec des panneaux solaire, ce qui équivaut à une production annuelle d'environ 969 895 KWh soit 1 000 MWh.

Descriptif de l'action

Dans le cadre du PACTE ALLIER, il est prévu le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures du patrimoine départemental, collèges compris. La surface potentielle constituerait 4600 m² de toiture, permettant une production équivalent à 1 GWh. Les panneaux ainsi implantés produiront de l'électricité qui sera :

- ❖ Soit revendue à EDF ou un autre fournisseur d'énergie
- ❖ Soit autoconsommée par le site producteur

L'intégration paysagère des installations sera réfléchi au regard d'éventuels enjeux paysagers et patrimoniaux à proximité.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CD03
Pilote / Porteur de l'action	CD03
Partenaires techniques	Entreprises Photovoltaïque
Partenaires financiers	Région Aura (PACTE ALLIER), CD03

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Lancée
Calendrier prévisionnel	2020 - 2022, soit 2 300 m ² de toitures équipées par an (sur 2021-2022)
Investissement	1 million € de travaux 200 000 € d'études par le département
Subventions	50% du montant des travaux est subventionné par la Région via le PACTE ALLIER
Freins identifiés	Contraintes architecturales et paysagères

Leviers identifiés	Technologie mature
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	+	Environ 1 MWh de production annuelle
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique		

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bâtiments équipés - Surface de panneaux solaires installée
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Production annuelle revendue - Production annuelle autoconsommée

	<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
Axe stratégique	Orientation	
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES	
Fiche action n°	Nom de l'action	
3.2.5	ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHANISATION TERRITORIALE	

Contexte

La méthanisation permet la production de biogaz à partir de matière organique, notamment issue d'exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) : ce biogaz possède les mêmes propriétés que le gaz naturel et peut donc être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel.

Soucieux d'accompagner ses collectivités et leurs acteurs locaux, le SDE 03 a pris l'initiative de soutenir des projets de méthanisation portés par des agriculteurs. Cette action est unique en France. Elle a un but pédagogique d'expérimentation et de vulgarisation. Afin de permettre le développement de cette filière dans l'Allier, le SDE 03 propose un accompagnement technique et financier (via une avance remboursable aux porteurs de projets).

De plus, la stratégie territoriale PCAET du Pays de Lapalisse vise en effet d'ici 2050 à mobiliser, 60% du potentiel mobilisable de cette filière, soit 21 GWh. Cet objectif se traduit par l'implantation d'un méthaniseur territorial ou de plusieurs méthaniseurs collectifs. La première étape, d'ici 2026, sera de mener une étude de sensibilité pour identifier les acteurs intégrables à la démarche.

Objectifs de l'action

- ❖ **S'inscrire dans une stratégie ambitieuse de mobilisation des substrats méthanisables sur le territoire**, en accord avec la stratégie du PCAET (+34 GWh d'ici 2050)
 - > Accompagnement technique et financier des agriculteurs pour multiplier les unités de méthanisation agricole, par le SDE 03, le CD03 et la DDT 03
 - > Réaliser une étude de sensibilité auprès des acteurs concernés pour identifier les attentes locales et l'intérêt de monter une unité de méthanisation territoriale

Descriptif de l'action

- ❖ **Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs**
 - > Le contenu de cette action est détaillée dans la **fiche-action n° 3.2.6** du présent PCAET, portée par le SDE 03
- ❖ **Évaluer la sensibilité des acteurs concernés pour identifier les attentes locales sur le sujet de la méthanisation**
 - > L'objectif étant de monter une unité de méthanisation territoriale dont la localisation prend en compte des critères d'intégration paysagère et de moindre nuisance pour les populations établies à proximité
 - > La première étape est de contacter et inciter les acteurs territoriaux à participer au projet :
 - agriculteurs
 - restauration collective

- industriels (TRADIVAL, Huilerie de Lapalisse, etc...)
- > La deuxième étape pourra être la réalisation d'une étude de faisabilité

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture 03, SDE 03, CD 03, DDT 03, Enedis
Partenaires financiers	ADEME, SDE03

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Accompagnements des agriculteurs : <input type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé Unité de méthanisation territoriale : <input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Étude de sensibilité sur la méthanisation territoriale : Avant 2026
Investissement	
Subventions	Appel à projet de la région AURA pour les projets ENR avec gouvernance locale : Appel à projets partenariaux décentralisés de production d'énergies renouvelables
Freins identifiés	Lourdeurs administratives des projets. Peu de porteurs de projets prêts à s'investir dans cette démarche.
Leviers identifiés	Apports financiers du SDE03. Diversification de l'activité agricole (assure un revenu). Energie renouvelable.
Retour d'expérience	Projets méthanisation 2018 : 4 projets accompagnés par le SDE 03 sur les communes de Besson, Chappes, Cérilly et Sazeret.

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	++	Planification et production d'énergies moins carbonées (car locales, et renouvelables)
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	++	Planification et production d'énergies renouvelables et locales
Adaptation au changement climatique	=	
Socio-économique	+	Permet la diversification de l'activité agricole Assure un revenu à plus ou moins long terme

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étude de sensibilité menée sur la méthanisation territoriale (oui/non) ▪ Naissance d'une unité de méthanisation territoriale (oui/non)
Indicateurs de	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume de biogaz produit (m3). ▪ Évolution de la production d'énergie associée à la méthanisation (GWh)



Plan Climat du Pays de Lapalisse



Axe stratégique

Orientation

3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

3.2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Fiche action n°

Nom de l'action

3.2.6

MÉTHANISATION AGRICOLE : ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT LES AGRICULTEURS

Contexte

La méthanisation permet la production de biogaz à partir de matière organique, notamment issue d'exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) : ce biogaz possède les mêmes propriétés que le gaz naturel et peut donc être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel.

Soucieux d'accompagner ses collectivités et leurs acteurs locaux, le SDE 03 a pris l'initiative de soutenir des projets de méthanisation portés par des agriculteurs. Cette action est unique en France. Elle a un but pédagogique d'expérimentation et de vulgarisation. Afin de permettre le développement de cette filière dans l'Allier, le SDE 03 propose un accompagnement technique et financier (via une avance remboursable aux porteurs de projets).

Objectifs de l'action

- Favoriser le mix énergétique en développant la production de biogaz via la méthanisation agricole.
- Faciliter l'émergence de projets de méthanisation agricole.
- Expérimenter et servir de référence pour de futurs projets.

Descriptif de l'action

Dans le cadre du développement des énergies nouvelles renouvelables, **le SDE 03 soutient les projets de méthanisation portés par des agriculteurs et leur intégration aux réseaux d'énergie :**

- Étude en amont des conditions de raccordement au réseau d'énergie.
- Orientation vers les partenaires concernés.
- Attribution par convention une avance remboursable définie sur 7 ans de 10 % d'un montant maximum de travaux de 2 000 000 € HT, soit 200 000 € maximum.

En contrepartie, les porteurs de projets bénéficiaires s'engagent à partager leur expérience (visites, communication,...), notamment dans l'injection dans les réseaux publics d'électricité et de gaz.

Cette initiative peut s'inscrire en complément d'autres dispositifs portés par différents partenaires et notamment la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Capacité d'accompagnement du SDE03 :

- Peut accompagner jusqu'à 4 projets par an (en se basant sur l'avance maximum de 200 000 € par projet)
- Déjà 4 projets accompagnés
- Souhaite accompagner 4 projets pour l'année 2021

En plus de ce soutien purement financier, le SD03 peut également apporter un premier niveau de conseil technique aux porteurs de projet notamment grâce à sa bonne connaissance aussi bien des réseaux électriques que de gaz.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action

SDE03

Pilote / Porteur de l'action

Département : comité départemental/SDE/DDT

Partenaires techniques

Partenaires financiers	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	2017 - ...
Investissement	Environ 500 000€ par an
Subventions	Aucun
Freins identifiés	Lourdeurs administratives des projets. Peu de porteurs de projets prêts à s'investir dans cette démarche.
Leviers identifiés	Apports financiers du SDE03. Diversification de l'activité agricole (assure un revenu). Energie renouvelable.
Retour d'expérience	Projets méthanisation 2018 : 4 projets accompagnés par le SDE 03 sur les communes de Besson, Chappes, Cérilly et Sazeret.

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Positive car permet de remplacer des sources d'énergies fossiles et diminution des émissions de méthane dans l'atmosphère
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	Positive car permet de remplacer des sources d'énergies fossiles
Production d'énergie renouvelable	+	Permet de produire un gaz renouvelable
Adaptation au changement climatique	+	Résilience en terme d'utilisation des surfaces agricoles
Bénéfice socio-économique	+	Permet la diversification de l'activité agricole Assure un revenu à plus ou moins long terme

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de méthaniseurs agricoles existants sur le département de l'Allier ayant bénéficié de l'accompagnement du SDE03.
Indicateurs de performance	- Volume de biogaz produit (m3). - Délais de retour sur investissement. - Économies réalisées (factures énergétiques réduites voire revenus supplémentaires).

	<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
---	---	---

Axe stratégique	Orientation
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
Fiche action n°	Nom de l'action
3.2.7	ETUDIER LE POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE DU DÉPARTEMENT

Contexte

Le Conseil Départemental de l'Allier (CD03) souhaite développer les énergies renouvelables sur son territoire. Suite à l'adoption de la feuille de route Environnement en juin 2019, le département a notamment mis en place une démarche d'évaluation du potentiel d'hydroélectricité au niveau départemental. En effet, le développement de cette source d'énergie (rééquipement de seuils existants et création de nouveaux ouvrages) est fortement limité par la protection des cours d'eau et des espèces qui y vivent, et l'identification des potentiels de développement restant nécessite une connaissance précise du terrain.

Objectifs de l'action

Avoir une connaissance précise du potentiel de développement de l'hydroélectricité restant sur le département.

- ❖ Identifier des sites potentiels ayant répondu à une analyse multi-critères (technico-économique, environnementale et juridique).
- ❖ Mettre à disposition l'étude à des porteurs de projets potentiels pour le développement de projets hydroélectriques.

Descriptif de l'action

Plutôt qu'une étude de potentiel « théorique », le Conseil Départemental s'est orienté sur une étude de faisabilité permettant l'identification de sites potentiellement envisageables pour des porteurs de projets en hydroélectricité. Ainsi, un travail collaboratif au sein d'un comité technique et associant l'ensemble des acteurs concernés a été engagé.

Une première réunion du comité technique (mars 2020) a pré-identifié 14 sites qui seront étudiés dans une première phase d'une durée de 4 mois. En effet, il s'agit dans un premier temps de mener un travail de :

- ❖ visite des sites potentiels identifiés, ainsi que l'analyse des ouvrages et la collecte de données.
- ❖ définition des scénarii envisageables (aménagement possibles, contraintes des installations, etc.).

Courant de l'été 2020, deux bureaux d'étude spécialisés ont été mandatés en vue de mener une analyse multi-critères :

- ❖ une expertise technico-économique de chacun des sites (hydrologie, topographie, calcul des productibles, disponibilité de la ressource dans le contexte de changement climatique, analyse financière, etc.) ;
- ❖ une expertise environnementale : continuité écologique (nouveaux obstacles à la circulation des espèces, faune et flore en aval), zonages environnementaux, sites classés, risque d'inondation, qualité physico-chimique de l'eau, etc. ;
- ❖ une étude des montages juridiques sera également réalisée pour chaque site potentiel identifié. Cette analyse préliminaire constituera un outil d'aide à la prise de décision lors de réunions de restitution.

Cette démarche pourra in fine être destinée à des porteurs de projets potentiels.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CD 03 – Service Environnement
Pilote / Porteur de l'action	CD 03 – Service Environnement
Partenaires techniques	ISL Ingénierie
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Réunion de démarrage au 1er septembre 2020. Etudes fin 2020 pour la tranche ferme, et jusqu'à avril 2021 pour la tranche optionnelle. Réunion de restitution à chaque fin d'étude.
Investissement	150 000€ de frais d'études.
Subventions	
Freins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Contraintes réglementaires et préservation du patrimoine naturel. - Hydrologie et évolution climatique.
Leviers identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Transition écologique. - Développement des EnR.
Retour d'expérience	Vichy Communauté a participé au développement du projet de centrale hydroélectrique sur le pont barrage du Lac d'Allier, sur le secteur de la Plaine de Beauregard. Ce projet représente un investissement total compris entre 11 à 12 millions d'euros dont 1 millions d'euros apportés par Vichy Communauté et 500 000€ apportés par la ville de Vichy.

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	=	Peut être une contrainte à la mise en œuvre de l'action

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Avancement de l'étude.
Indicateurs de performance	- Nombre d'EPCI, de développeurs, etc. s'étant approprié les résultats de l'étude.

 Plan Climat Allier	Plan Climat du Pays de Lapalisse 	
Axe stratégique	Orientation	
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES	
Fiche action n°	Nom de l'action	
3.2.8	SOUTIEN À L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION PAR LES PARTICULIERS DE CHAUDIÈRES AUTOMATIQUES BOIS-ÉNERGIE	

Contexte

Le bois est une énergie renouvelable présente de manière abondante sur le département de l'Allier et les territoires voisins. Suite au diagnostic Air Énergie Climat et à la concertation menés sur le département, les 11 EPCI ont choisi de développer cette énergie renouvelable et locale tant en augmentant la consommation de bois énergie que sa production (sylviculture, transformation) sur le territoire.

En parallèle, et ce depuis 2007, le Conseil Départemental de l'Allier accompagne financièrement les ménages du département souhaitant changer leur chaudière pour passer au bois énergie.

Objectifs de l'action

- ❖ Encourager l'installation de nouvelles chaudières bois
- ❖ Traiter 15 à 20 dossiers par an (sans conditions de ressources)
- ❖ Accompagner financièrement les particuliers vers une énergie plus durable (conversion du combustible fossile)
- ❖ Valoriser la filière bois locale

Descriptif de l'action

Dans le prolongement de son implication historique dans le Plan bois énergie et développement local, et des orientations du PCET de 2013, le Conseil Départemental a mis en place un dispositif d'aide aux particuliers résidant dans l'Allier qui investissent dans des chaudières automatiques bois énergie (plaquettes ou granulés) à silo indépendant, le plus souvent en remplacement de chaudières alimentées par du combustible fossile.

Afin d'aider financièrement la conversion de chaudières à combustible fossile vers du bois énergie, le Conseil Départemental a mis en place des aides à la conversion : un montant de 1500€ maximum pourra être attribué pour l'installation d'une chaudière à plaquettes et 1000€ maximum pour un système à granulés. Des aides pour la main d'oeuvre lors de l'installation sont également proposées.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CD03
Pilote / Porteur de l'action	CD03
Partenaires techniques	ADEME
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	2020 -
Investissement	Sur la base de 20 dossiers : 25 000 € / an
Subventions	CEE
Freins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Coût d'investissement. - Installateurs formés. - Filière d'approvisionnement. - Espace disponible (accès, stockage).
Leviers identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du prix des combustibles fossiles. - Sensibilité du public aux enjeux environnementaux. - Offre technique plus mature. - Primes à la conversion, et subventions.
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	Impact positif si on permet le remplacement de vieilles installations peu performantes
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	Réduction de la facture énergétique des ménages

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sollicitations de la part des ménages
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers traités par an - Consommation annuelle de bois énergie par les ménages (ORCAE)

	<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
Axe stratégique	Orientation	
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES	
Fiche action n°	Nom de l'action	
3.2.9	STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE SUR LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER	

Contexte

Energie durable, locale et créatrice d'emplois, le bois énergie constitue est l'énergie renouvelable le plus utilisée en France (40 % des énergies renouvelables produites en France, Source : Chiffres-clés des EnR 2016), tout comme dans le département de l'Allier qui suit le même schéma.

De nombreux acteurs prennent part à cette filière :

En amont, **FIBOIS** est une association fédérant les interprofessions de la filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes pour la gestion et l'exploitation forestières. Elle rassemble également les acteurs de la transformation du bois (scierie, producteurs de bois bûche, plaquette et granulés, etc.).

En aval de la filière, le **SDE03**, ou Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier, a pour mission de réaliser des diagnostics et d'aider les collectivités dans leur choix de production d'énergie (photovoltaïque et bois énergie notamment).

Entre ces deux étapes se trouvent plusieurs maillons : **installateurs** de poêle et chaudières chez les particuliers ou à destination des collectivités/industriels, **constructeurs** de matériel, **bureaux d'étude** ou encore **architectes** procédant à l'installation de ces systèmes de chauffage au bois énergie.

Afin d'identifier les freins et les leviers au développement du bois énergie et de mieux répondre aux besoins de chaque intervenant, il semble nécessaire de travailler collectivement à la structuration de la filière bois énergie via des groupes de travail, concertation. Les cibles des collectivités, agriculteurs et industriels seront privilégiées.

Objectifs de l'action

- **Identifier les leviers d'action permettant de développer le bois énergie sur le département de l'Allier**
- **Promouvoir la filière bois énergie auprès des EPCI et communes**
- **Sensibiliser les particuliers au bon usage des combustibles**
- **Valoriser la production de plaquettes forestières auprès des agriculteurs**

Descriptif de l'action

- ❖ **Identifier les leviers d'action permettant de développer le bois énergie sur le département de l'Allier**
 - Partant du constat que la majorité des acteurs de la filière sont présents sur le département de l'Allier, l'objectif de l'action va consister à rassembler pour favoriser les échanges et soulever de nouveaux leviers pour le développement du bois énergie.
 - Identifier les différents intervenants de la filière (techniques, financiers, gouvernance).
 - Identifier les problèmes rencontrés à chaque étape, chercher des solutions grâce à la concertation entre les acteurs, bénéficier de retours d'expériences d'autres départements, régions.

❖ **Promouvoir la filière bois énergie auprès des EPCI et collectivités (SDE03)**

- Proposer aux collectivités de l'Allier des sessions de communication/sensibilisation/formation sur l'intérêt du développement du Bois Énergie et comment développer cette énergie renouvelable dans de bonnes conditions (valoriser l'économie locale en ayant recours à une exploitation sur le territoire, faire appel aux professionnels pour une meilleure mise en place de la filière, etc.).
- Favoriser l'installation de chaufferies bois à l'aide de subvention (renvoi sur la fiche 3.1.1 : Animer la mise en œuvre de Contrats d'objectifs territorialisés (C.O.T.) MDE et EnR à l'échelle du département)
- Un AMI (recensement des vieilles chaudières fioul & gaz cuve des communes du 03) a été lancé par le SDE03 en octobre 2020 dans le but de lancer un marché départemental global de remplacement par du bois. Le but est de développer une vingtaine de projets de chaufferies bois sur le département.

❖ **Sensibiliser les particuliers à l'usage du combustible (FIBOIS)**

- Le chauffage au bois énergie suppose de respecter certaines règles de combustion. En effet, mieux connaître les conditions de combustion du bois bûche pourrait permettre d'éviter de nombreuses émissions de particules fines et d'éviter l'encrassement des conduits de cheminée/poêle.
- Organiser des événements de sensibilisation aux bonnes pratiques pour une meilleure combustion, communiquer à travers la mise à disposition de guide d'utilisation, etc.

❖ **Valoriser la plaquette forestière auprès des agriculteurs**

- **La FD CUMA 03 (ou fédération des CUMA de l'Allier), rassemble toutes les** Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole du département. Son rôle est de sensibiliser, informer et former les CUMA du territoire, sur divers sujets tels que le machinisme (évolutions, nouveautés, gestion informatisée des machines), l'environnement, ou encore les emplois, projets d'installation, etc.). Afin de permettre aux agriculteurs de l'Allier de valoriser le bois en plaquettes pour la revente auprès de chaufferie (chaufferie de Commentry, Lurcy-Lévis, ainsi que particuliers), la CUMA met à disposition du matériel de déchetage ainsi qu'une fendeuse. Dans l'optique de continuer de structurer la filière bois et de proposer une offre en bois local au sein du département de l'Allier, la FD CUMA s'investit dans une réflexion de valorisation de la plaquette forestière.

Des opérations de communication et sensibilisation auprès des agriculteurs, particuliers, entreprises seront régulièrement organisés par la filière.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03, FIBOIS
Partenaires techniques	CUMA
Partenaires financiers	CD03, Région, ADEME, CIBE

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Projet
Calendrier prévisionnel	Etude de faisabilité : courant 2021
Investissement	
Subventions	Union européenne (FEDER), État (bonification de la DETR sur les lots bois construction), voire Région et Département
Freins identifiés	Peu de connaissance des besoins

Leviers identifiés	Interprofession avec réseau d'acteurs déjà connus
Retour d'expérience	Exemple de l'écocentre de Varennes sur EABL

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	++	Estimation de réduction de 1,6 tonnes éq CO2/an pour un logement qui passerait du fioul au bois (Source Base Carbone ADEME)
Consommations énergétiques	+	Pour les particuliers, réduction importante en cas de remplacement d'une installation, la combustion optimisée générant une forte économie de bois
Qualité de l'air	-/+	L'utilisation de ce combustible, s'il n'est pas de bonne qualité et correctement consommé, engendre beaucoup d'émissions de particules fines dans l'atmosphère, particulièrement les équipements de particuliers. Il s'agit alors de massifier la sensibilisation sur ce sujet et encourager l'installation d'équipements performants : quel combustible utiliser, aide à la décision sur le type de poêle ou cheminée à utiliser, etc.
Production d'énergie renouvelable	+	Potentiel de production local de combustible bois
Adaptation au changement climatique		

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'étude de faisabilité - Nombre de projets
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de bois utilisé dans les projets suivis - Nombre d'entités (entreprises, collectivités, etc.) produisant des déchets de bois (scieries, espaces verts ...) - Estimation de la demande (actuelle et à venir) - Nombre de fournisseurs existants (3Bois) et volume de granulés produits - Nombre de réunions avec les différents acteurs concernés

3.3. ORIENTATION 3.2 : DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE

	Plan Climat du Pays de Lapalisse 	
Axe stratégique	Orientation	
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.3 DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE	
Fiche action n°	Nom de l'action	
3.3.1	ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR SUR LE TERRITOIRE	

Contexte

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur à partir d'une installation de production centralisée. Il peut desservir plusieurs consommateurs (particuliers, équipements publics, industries, etc.).

Le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs très ambitieux en matière d'énergie qui impactent fortement le développement des réseaux de chaleur.

Un réseau de chaleur va permettre d'une part de valoriser la biomasse, la géothermie ainsi que la chaleur de récupération, et d'autre part, d'exprimer la volonté d'une collectivité de se saisir sur son territoire des enjeux liés à l'énergie. Il est adapté pour des projets demandant des consommations relativement élevées ou lorsque l'on souhaite valoriser des énergies locales, renouvelables ou de récupération (chaleur fatale).

Aucun réseau de chaleur urbain n'est actuellement présent sur le territoire du Pays de Lapalisse.

Objectifs de l'action

- ❖ Étudier la faisabilité de créer un micro-réseau de chaleur sur le site de l'abattoir TRADIVAL, dans l'optique de valoriser la chaleur fatale industrielle perdue annuellement
- ❖ Étudier la faisabilité de créer un réseau de chaleur urbain en centre-ville de Lapalisse, dans la zone regroupant écoles, collège, gymnase, piscine, crèche et EHPAD, ou à destination des îlots à réhabiliter.

Descriptif de l'action

- ❖ Étudier la faisabilité de créer un micro-réseau de chaleur sur le site de l'abattoir TRADIVAL, dans l'optique de valoriser la chaleur fatale industrielle perdue annuellement
 - > Un potentiel de 2,8 GWh de chaleur fatale industrielle est estimé perdu annuellement sur le site de l'abattoir TRADIVAL.
 - > L'objectif de la récupération de chaleur est d'utiliser cet excédent de chaleur pour préchauffer une étape du process ou bien alimenter un réseau de chaleur.
 - > En outre, la thématique de la récupération de chaleur fatale est souvent liée aux projets d'écologie industrielle territoriale (en lien avec la fiche action 6.3.1 du présent PCAET). En ce sens, l'étude des entreprises présentes autour du potentiel avéré est fondamentale pour l'exploitation de celui-ci. On recense dans un rayon de moins de 1 km autour de l'abattoir de nombreuses entreprises, grandes surfaces, et notamment une fonderie.
- ❖ Étudier la faisabilité de créer un réseau de chaleur urbain en centre-ville de Lapalisse, dans la zone regroupant écoles, collège, gymnase, piscine, crèche et EHPAD, ou à destination des îlots à réhabiliter :

- > Cette étude doit intégrer :
 - la densité énergétique territoriale
 - les opportunités de raccordement des bâtiments communautaires, communaux
 - les opportunités de raccordement aux particuliers
 - la possibilité d'une production renouvelable de la chaleur

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Étude de faisabilité lancé avant 2026
Investissement	Non déterminé
Subventions	Appel à projet de la région AURA pour les projets ENR avec gouvernance locale : Appel à projets partenariaux décentralisés de production d'énergies renouvelables Appel à projet sur les réseaux de chaleur et de froid : Appel à projets Energie Réseaux de chaleur
Freins identifiés	Rentabilité économique du projet
Leviers identifiés	Étudier cette solution systématiquement dans les nouveaux projets
Retour d'expérience	Exemple de l'UVEOM de Bayet qui valorise la chaleur fatale issue de l'incinération des ordures ménagères. 75% de l'énergie valorisée est vendue à l'usine d'équarrissage voisine.

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Planification et production d'énergies moins carbonées (car locales, et renouvelables)
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	+	Planification et production d'énergies renouvelables et locales
Adaptation au changement climatique	=	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'étude de faisabilité lancée concernant la mise en oeuvre de réseaux de chaleur
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution de la quantité d'énergie délivrée par les réseaux de chaleur sur le territoire (y compris les micro-réseaux) en GWh

Axe stratégique

Orientation

3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

3.3 DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE

Fiche action n°

Nom de l'action

3.3.2

ASSURER UNE COHÉRENCE ENTRE LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET CELUI DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Contexte

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, a institué des Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) qui fixent des objectifs de production d'énergies de source renouvelable déclinés par des Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR).

En application de l'article 6 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, les SRCAE sont intégrés dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les S3REnR définissent, pour les ouvrages existants et futurs :

- les capacités réservées pour l'accueil de la production d'EnR permettant d'atteindre les objectifs définis par les SRCAE ;
- le périmètre de mutualisation des ouvrages nécessaires au raccordement des installations de production et dont le coût sera supporté par les producteurs selon la puissance de leurs installations, conformément à l'article L. 342-12 du code de l'énergie.

Objectifs de l'action

L'objectif des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables est de mutualiser tout ou partie du coût des travaux de raccordement entre différents producteurs au sein d'une même région

Descriptif de l'action

Selon l'article L. 321-7 du code de l'énergie, les S3REnR sont :

- élaborés par le gestionnaire du réseau public de transport en accord avec les gestionnaires de réseaux publics de distribution, après avis des autorités organisatrices de la distribution concernées dans leur domaine de compétence ;
- approuvés par les préfets de région.

Pour la réalisation des schémas S3REnR, le décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 (avis de la CRE du 21 février 2012), modifié par le décret n° 2014-760 du 2 juillet 2014 (avis de la CRE du 30 janvier 2014), précise les modalités d'application de l'article L. 321-7 du code de l'énergie, à savoir :

- toutes les installations de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables de puissance supérieure à 100 kVA entrent dans le cadre des S3REnR ;
- les producteurs raccordés dans ce cadre sont redevables du coût des ouvrages propres à leur raccordement ainsi que d'une quote-part proportionnelle à la puissance de leurs installations, de l'ensemble des coûts prévisionnels des ouvrages à créer en application du schéma, dont les méthodes de calcul sont fixées dans les documentations techniques de référence des gestionnaires de réseau ;
- la capacité d'accueil des installations de production entrant dans le cadre des S3REnR est réservée, dès le dépôt de ces schémas auprès des préfets de région, pour une durée de dix ans à compter de l'approbation du S3REnR (pour les ouvrages existants) ou de la mise en service des ouvrages (pour les ouvrages créés ou renforcés) ;
- les gestionnaires de réseaux publics proposent la solution de raccordement sur le poste le plus proche, minimisant le coût des ouvrages propres, disposant d'une capacité réservée suffisante ;
- dès l'approbation des S3REnR, les gestionnaires de réseaux engagent les études techniques et financières, puis les procédures administratives nécessaires à la réalisation des ouvrages. Les critères déterminant le début des travaux pour la création de nouveaux ouvrages sont précisés dans les documentations techniques de référence des gestionnaires de réseaux.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	RTE et SDE03 pour l'interface avec stratégie départementale
Partenaires techniques	RTE, ENEDIS, DREAL
Partenaires financiers	RTE, ENEDIS

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Projet finalisé, porté à connaissance et enquête à venir
Calendrier prévisionnel	Enquête publique début 2021, approbation 2021, réalisation au vu projets
Investissement	140 M € prévus à ce stade
Subventions	Prise en charge par tarif utilisation réseau électrique et contributions porteurs
Freins identifiés	Enjeux d'anticipation et d'actualisation
Leviers identifiés	Lisibilité des stratégies de projets et des politiques énergétiques
Retour d'expérience	Précédents SRER Auvergne et Rhône Alpes

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	- Par développement moyens propres substitutifs et sous condition
Consommations énergétiques	nul	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	++	- Permet et facilite le développement de projets EnR sur le territoire
Adaptation au changement climatique		
Socio-économique	++	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	Réalisations des investissements,
Indicateurs de performance	Capacité d'accueil, délais de raccordement

4. AXE 4 : ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A VENIR

4.1. ORIENTATION 4.1 : ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE	109
<i>GESTION QUANTITATIVE : PROJET DE TERRITOIRE DE LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT ALLIER AVAL</i>	<i>109</i>
<i>ÉTUDIER LA FAISABILITÉ DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE</i>	<i>112</i>
<i>ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS L'OPTIMISATION DES USAGES EN EAU POTABLE</i>	<i>114</i>
<i>PRÉSERVATION DES COURS D'EAU ALLUVIAUX, DE LEUR DYNAMIQUE FLUVIALE ET DE LEURS NAPPES ALLUVIALES</i>	<i>116</i>
<i>CRÉATION D'UNE FILIÈRE 'CULTURE BAS INTRANTS' EN ZONE DE CAPTAGE D'EAU POTABLE</i>	<i>119</i>
4.2. ORIENTATION 4.2 : ACCOMPAGNER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE	122
<i>ADAPTATION CULTURALE DES PRATIQUES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE OU AP3C</i>	<i>122</i>
<i>VALORISER LE RÔLE DE L'ÉLEVAGE ET EXPÉRIMENTATION D'ÉLEVAGES BAS CARBONE</i>	<i>125</i>
<i>FACILITER LA REPRISE AGRICOLE ET L'ACCÈS AU FONCIER POUR DE NOUVEAUX AGRICULTEURS</i>	<i>128</i>
<i>AGIR SUR LA PRÉSENCE D'AMBROISIE EN MILIEU AGRICOLE</i>	<i>131</i>
4.3. ORIENTATION 4.3 : PRÉSERVER ET AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE	134
<i>PRÉSERVATION ET VALORISATION DES HAIES ET DU BOCAGE</i>	<i>134</i>
<i>RÉFLÉCHIR AU DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE COMPENSATION CARBONE LIÉ AU BOCAGE</i>	<i>138</i>
<i>INVENTORIER ET PRENDRE EN COMPTE LES ZONES HUMIDES DE SON TERRITOIRE</i>	<i>141</i>

4.1. ORIENTATION 4.1 : ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

		Plan Climat du Pays de Lapalisse					
Axe stratégique			Orientation				
4. ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE VENIR			4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE				
Fiche action n°			Nom de l'action				
4.1.1			GESTION QUANTITATIVE : PROJET DE TERRITOIRE DE LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT ALLIER AVAL				

Contexte

Le bassin Allier aval est en situation de tension croissante vis-à-vis de ses deux principales ressources en eau liées à l'Allier et au niveau de la Chaîne des Puys. Ces deux ressources en eau représentent la première ressource en eau des Départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier pour les usages d'eau potable, l'irrigation agricole et l'industrie.

Les études exploratoires sur le changement climatique conduites par l'Etablissement Public Loire (EPL), gestionnaire du barrage de Naussac, indiquent à l'horizon 2070 une importante baisse prévisible des débits d'étiage de l'Allier et une diminution des capacités de recharge des ressources souterraines. (<https://www.eptb-loire.fr/changement-climatique-barrages/>).

Au regard des premiers effets du changement climatique qui semblent depuis cinq ans se confirmer, la diminution du niveau des ressources souterraines pour l'alimentation en eau potable inquiète les collectivités gestionnaires (rapport de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau du bassin Allier aval : <https://sage-allier-aval.fr/changement-climatique/>).

Les perspectives d'augmentation des besoins pour l'irrigation et le maintien des prélèvements actuels pour les industriels tendent à justifier l'émergence de conflits pour le partage des ressources en eau.

Ainsi, dans le cadre de l'instruction du Gouvernement de mai 2019, l'État a sélectionné le bassin Allier aval comme territoire prioritaire à la mise en place d'un Projet de Territoire de Gestion des Eaux (PTGE).

La CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Allier aval engagée depuis janvier 2019, à la mise en œuvre d'une étude de gestion quantitative de ressources en eau du bassin Allier aval, dite « HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat » porte la gouvernance de ce dispositif en fort partenariat avec les services de l'Etat. Les éléments techniques constituant le futur PTGE sont étudiés dans le cadre de l'HMUC.

<https://www.eptb-loire.fr/hmuc-sage-allier/>
<https://sage-allier-aval.fr/ptge-du-bassin-allier-aval/>

Objectifs de l'action

- ❖ A travers un dialogue territorial, informer les collectivités et les acteurs du territoire des enjeux liés aux ressources en eau du bassin Allier aval et définir une stratégie d'anticipation des impacts du changement climatique pour rendre plus résilients les activités socio-économiques dépendantes de ces ressources en eau.
- ❖ Mettre en œuvre un programme d'actions opérationnel sur 6 ans.

Descriptif de l'action

Voici les différentes phases d'élaboration du PTGE :

- ❖ Réaliser un diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels des divers usages, et anticiper leur évolution, en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique ;
- ❖ Identifier la valeur monétaire et socio-économique de l'eau pour le bassin Allier aval ;
- ❖ Identifier une stratégie à long terme pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins, ressources, en bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, contenant un suivi des fonctionnements des ressources en eau, la définition de volume prélevables, des objectifs d'économie d'eau ;
- ❖ Retenir un programme d'actions opérationnel à court terme (6 ans) basé à partir d'évaluations proportionnées, notamment économiques et financières avec un volet de recherche de sobriété des différents usages ;
- ❖ Mettre en place les actions retenues ;
- ❖ Suivre et évaluer leur mise en œuvre.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CLE du SAGE Allier Aval
Pilote / Porteur de l'action	CLE du SAGE Allier Aval
Partenaires techniques	Membres de la CLE du SAGE Allier aval
Partenaires financiers	Agence de l'eau Loire Bretagne, FEDER Auvergne Rhône Alpes, Etat fond FNADT

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	2019-2020 : État des lieux des ressources en eau et des prélèvements.
Calendrier prévisionnel	2019-2020 : État des lieux des ressources en eau et des prélèvements. 2021 : Diagnostics de l'adéquation des besoins et des ressources disponibles actuellement. Et en projection à 10 ans et 30 ans : identifier la valeur monétaire et socio-économique de l'eau. 2022 : Définition des volumes prélevables et stratégie d'anticipation à long terme pour une gestion durable des ressources en eau. 2023 : Définition et mise en œuvre du programme d'actions opérationnel sur 6 ans.
Investissement	
Subventions	Agence de l'eau Loire Bretagne, FEDER Auvergne Rhône Alpes, Etat (fonds FNADT).
Freins identifiés	
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie	=	

renouvelable		
Adaptation au changement climatique	+	Rendre plus résilient le territoire en fixant une stratégie d'adaptation de la gestion des ressources en eau aux impacts du changement climatique.
Bénéfice économique socio-	+	Maintenir les activités dépendantes de la ressource en eau sur le territoire ainsi que leurs rentabilités. Maintenir une quantité d'eau suffisante et de qualité pour alimenter en eau potable les populations alimentées par les ressources en eau du bassin Allier aval Faire des économies d'eau va générer des économies financières

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	Validation de la stratégie et du programme d'actions de 6 ans du PTGE par la CLE du SAGE Allier aval
Indicateurs de performance	Volume d'eau économisé Nombre de jours avec des restrictions d'usages de prélèvements en eau

	<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
Axe stratégique	Orientation	
4. ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À VENIR	ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE	
Fiche action n°	Nom de l'action	
4.1.2	ÉTUDIER LA FAISABILITÉ DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE	

Contexte

La disponibilité en eau sera mise à mal avec le changement climatique, avec un effet de ciseau entre une demande qui augmente, notamment en agriculture, et une ressource moins abondante, notamment à l'étiage, entraînant une diminution de la qualité de l'eau, une dégradation des écosystèmes et une diminution des réserves en eau du sol.

Selon les données de Météo-France, la comparaison du cycle annuel d'humidité du sol sur l'Auvergne entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches 2021-2050 ou lointains 2071-2100 (selon un scénario SRES A2) montre un assèchement important en toute saison.

Ainsi, il est important de chercher à s'adapter à l'évolution de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique.

Objectifs de l'action

- ❖ Étudier la possibilité de la récupération des eaux pluviales dans les bâtiments

Descriptif de l'action

- ❖ Favoriser la récupération et l'utilisation des eaux pluviales dans les bâtiments
 - > Communiquer auprès des particuliers sur les récupérateurs d'eau de pluie, les plantes les moins consommatrices d'eau pour les jardins, et le paillage.
 - > Communiquer auprès des exploitants agricoles (surfaces bâties importantes)
 - > Étudier les différents retours d'expérience sur le sujet
 - > Etudier la possibilité de récupération et d'utilisation des eaux de pluie pour toute nouvelle construction par la collectivité ou pour tout programme de rénovation lourde portant sur les bâtiments publics
 - > Récupérer les eaux de pluies sur les bâtiments de la collectivité pour différents usages :
 - Entretien des espaces verts, arrosages
 - Voiries
 - Sanitaires, équipements sportifs
 - Incendies
 - > Observer et exploiter les connaissances et les retours d'expérience obtenus dans d'autres pays dont les conditions climatiques actuelles seront bientôt les nôtres.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Étapes de communication et d'étude sur la récupération des eaux pluviales dans les bâtiments : 2020 - 2026
Investissement	Non dimensionné
Subventions	
Freins identifiés	Certaines contraintes sanitaires à étudier pour l'utilisation des eaux de pluie
Leviers identifiés	Économie de consommation d'eau potable
Retour d'expérience	Récupération d'eaux de pluie par les bâtiments communaux : Récupération eaux de pluie - Saint André Lez Lille

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	++	La disponibilité de la ressource en eau est une priorité dans un contexte de changement climatique

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bâtiments communaux ou communautaire équipés d'un système de récupération de l'eau de pluie
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> Évolution de la consommation d'eau de la communauté de communes du Pays de Lapalisse (m3)

	Plan Climat du Pays de Lapalisse	 
Axe stratégique	Orientation	
4. ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À VENIR	4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE	
Fiche action n°	Nom de l'action	
4.1.3	ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS L'OPTIMISATION DES USAGES EN EAU POTABLE	

Contexte

Le SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) a été créé en 1992 pour réaliser le schéma de sécurisation des eaux au niveau départemental. En effet, l'objectif principal du SMEA est de sécuriser la ressource en eau potable pour ses adhérents (soit tous les EPCI du département à l'exception de Moulins Communauté qui a fait le choix de ne pas adhérer au SMEA). Pour cela, le syndicat agit sur l'aspect quantitatif mais est aussi amené à travailler sur l'aspect qualitatif. Les travaux menés visent à pallier aux risques de sécheresse, aux risques de pannes... Pour mener à bien ces missions, le SMEA assure la Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux d'interconnexions entre les différentes collectivités. L'exploitation des travaux réalisés est, la plupart du temps, gérée par les collectivités concernées.

Une autre mission du SMEA est le suivi et la sécurisation des captages dits prioritaires (des captages dont l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires doit être suivi et qui sont stratégiques par rapport à la population desservie).

Par ailleurs, le diagnostic du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et plus particulièrement concernant la ressource en eau. Cet enjeu se positionne tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation.

En effet, la disponibilité en eau sera mise à mal avec le changement climatique, avec un effet de ciseau entre une demande qui augmente (pour l'agriculture par exemple), et une ressource moins abondante, notamment à l'étiage, entraînant une diminution de la qualité de l'eau, une dégradation des écosystèmes et une baisse des réserves en eau du sol.

La question de la raréfaction de la ressource en eau et de sa préservation est donc un élément incontournable à prendre en compte dans les réflexions d'aménagement pour l'alimentation en eau potable.

Objectifs de l'action

- ❖ Poursuivre les programmes de sécurisation en eau potable engagés sur le département de l'Allier depuis 30 ans, afin de tenter de limiter l'impact dû au changement climatique.

Descriptif de l'action

- ❖ Mise en œuvre d'un nouveau « schéma départemental de sécurisation en eau potable ». Il sera nécessaire de continuer le travail avec les collectivités adhérentes en leur proposant une assistance à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de l'eau potable sur leur territoire (pose de canalisations pour les interconnexions, végétalisation sur des stations de traitement des eaux usées, adaptation de stations de pompage, création et raccordement de stations de traitement des eaux, ...)
- ❖ La stratégie passe par une optimisation des ressources existantes, la recherche de nouvelles ressources et un renforcement des maillages d'interconnexions entre les bassins versants de la Loire, de l'Allier et du Cher, sachant que le bassin du Cher est celui qui présente le plus de risques de pénurie.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) et SDE03
------------------------------	---

Pilote / Porteur de l'action	SMEA
-------------------------------------	------

Partenaires techniques	
Partenaires financiers	Conseil Départemental 03 / Agence de l'Eau Loire Bretagne
Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	L'étude de révision du « schéma départemental de sécurisation en eau potable » est achevée et a été validée en 2020.
Calendrier prévisionnel	Une planification de travaux est programmée par ordre de priorité pour les 20 prochaines années.
Investissement	150 millions d'euros HT.
Subventions	L'agence de l'eau Loire Bretagne prévoit un appel à projet avec des conditions d'éligibilité allégées concernant la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Le dépôt des demandes d'aides se fait en deux séquences avec deux dates limites de dépôt de dossier : 1er octobre 2020 et 31 mars 2021. https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/alimentation-eau-potable.html
Freins identifiés	Coût prévisionnel des investissements très conséquent.
Leviers identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux financements à mettre en place. - Partenariat avec les départements limitrophes de l'Allier.
Retour d'expérience	Les interconnexions de secours mises en place dans le département depuis 30 ans ont déjà permis de solutionner et pallier de nombreuses crises (sécheresses, pollutions, pannes diverses sur réseaux ...).

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des démarches de protection des points de captage. - Mise en place de recherche de nouvelles ressources. - Réalisation des travaux planifiés par an (en pourcentage).
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de maillage d'interconnexions entre les bassins versants renforcés par an.

Axe stratégique
Orientation

4. ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À VENIR

4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Fiche action n°
Nom de l'action

4.1.4

PRÉSERVATION DES COURS D'EAU ALLUVIAUX, DE LEUR DYNAMIQUE FLUVIALE ET DE LEURS NAPPES ALLUVIALES

Contexte

Le département de l'Allier est riche de cours d'eau s'écoulant sur des alluvions qui offrent de vastes nappes alluviales, précieuses pour leurs importantes réserves d'eau qui trouvent place entre les sédiments (sables, galets...), alimentant notamment plus des deux tiers des habitants de l'Allier en eau potable et constituant une ressource pour de nombreux usages dont l'usage agricole.

Ces cours d'eau, en premier lieu l'Allier, la Loire, la Besbre, la basse Sioule, le Cher..., sont des cours d'eau mobiles, c'est-à-dire que leur dynamique fluviale préservée induit un déplacement incessant de leur cours dans la plaine alluviale. Cette dynamique fluviale se traduit par une érosion des terres riveraines, dont une grande partie s'exerce sur le domaine public fluvial de l'Allier ou de la Loire mais également des parcelles agricoles riveraines. Les propriétaires riverains pourraient être tentés de protéger les berges pour limiter cette érosion. Aujourd'hui encadrées réglementairement, ces protections de berges se sont révélées préjudiciables à la préservation de la nappe alluviale et au volume d'eau qu'elle peut accueillir. En effet, si la rivière qui s'écoule en zone alluviale ne peut plus éroder ses berges, elle sur-creuse son lit, aussi meuble que ses berges, s'enfonçant dans les alluvions et réduisant le volume de la nappe par effet de « chasse d'eau ». Aussi, des dispositifs publics, portés par le CEN Allier, existent aujourd'hui pour permettre l'acquisition amiable des terrains touchés par l'érosion, constituant une forme d'indemnisation des propriétaires. Des partenariats avec les éleveurs locaux sont mis en place sur ces parcelles pour permettre le maintien d'une activité pastorale aux abords du cours d'eau.

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique où la question du stockage de l'eau devient une question majeure, les nappes alluviales présentent de nombreux avantages :

- ❖ à l'abri du soleil, elles ne sont pas soumises à l'évaporation
- ❖ souterraines, elles ne nécessitent pas de dégager des emprises sur des surfaces agricoles
- ❖ le processus d'infiltration à travers les alluvions assure une filtration des eaux, contribuant à une amélioration de la qualité des eaux (notamment l'eau potable extraite de la nappe ne nécessite que très peu de traitements)

L'enjeu de préservation de la dynamique fluviale des cours d'eau alluviaux du département est aujourd'hui reconnu et jugé primordial pour :

- ❖ Préserver l'importante ressource en eau contenu dans les nappes alluviales
- ❖ Préserver la mosaïque de milieux naturels et la biodiversité générée par les déplacements incessants du cours d'eau
- ❖ Préserver le paysage caractéristique de ces cours d'eau mobile et les espaces récréatifs associés

Objectifs de l'action

Préserver voire restaurer la dynamique fluviale des cours d'eau alluvionnaires du département pour :

- ❖ Préserver voire augmenter la capacité de stockage en eau des nappes alluviales.
- ❖ Préserver voire restaurer la mosaïque de milieux naturels : vivier de biodiversité et contribuant au stockage du carbone (milieux prairiaux, forêts alluviales).

- ❖ Préserver et valoriser le paysage caractéristique de ces cours d'eau mobiles et les espaces récréatifs associés.

Accompagner les usages s'exerçant sur ces territoires pour assurer leur compatibilité :

- ❖ Proposer un dispositif d'acquisition des parcelles situées au sein de l'espace de mobilité du cours d'eau, constituant une forme d'indemnisation des propriétaires pour le maintien de cet enjeu collectif.
- ❖ Développer des partenariats avec les agriculteurs pour :
 - un maintien ou un retour de l'activité pastorale permettant d'entretenir ces espaces.
 - un transfert éventuel des cultures situées sur les zones potentiellement érodables.
- ❖ Accompagner les collectivités pour une valorisation de ces espaces et des services rendus en termes de ressource en eau, biodiversité, paysages, espaces récréatifs, activité économique (pastoralisme, tourisme...).

Descriptif de l'action

Préservation voire restauration de la mobilité des cours d'eau et de la capacité de la nappe alluviale :

- ❖ Étude de la dynamique fluviale du cours d'eau, inventaires des contraintes potentielles à la mobilité latérale et potentialités de la nappe alluviale associée.
- ❖ Animation foncière et acquisition amiable de parcelles situées au sein de l'espace de mobilité, susceptibles d'être érodées.
- ❖ Potentiels travaux de désenrochements sur des zones à faible enjeu, identifiées comme majeure pour redynamiser la mobilité latérale et améliorer la capacité de stockage de la **nappe alluviale**.
- ❖ Partenariat avec les agriculteurs pour :
 - maintien voire retour du pâturage pour entretien des zones prairiales.
 - éventuel transfert de cultures en dehors de l'espace de mobilité.
- ❖ Sensibilisation des habitants et usagers aux enjeux liés à la dynamique fluviale, par une approche croisée des patrimoines naturels et historiques.
- ❖ Valorisation in situ sur quelques sites ciblés des services rendus par la dynamique fluviale de ces cours d'eau et la nappe alluviale.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CEN Allier
Pilote / Porteur de l'action	CEN Allier
Partenaires techniques	Collectivités, SAFER, Chambre d'agriculture, SIVOM
Partenaires financiers	Agence de l'eau, Conseil régional, Europe, Etat, Département

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<p>Allier : actions mises en œuvre depuis la fin des années 1990, via des programmes d'actions successifs, dont le dernier le Contrat territorial Val d'Allier Alluvial (2015-2020), Natura 2000 et le projet « Sur les traces de l'Allier, histoire d'une rivière sauvage » (2005-2015) pour le volet sensibilisation.</p> <p>Loire : actions plus ponctuelles sur la Loire, via Natura 2000. Projet de contrat territorial en cours de préfiguration par le CEN Allier et le CEN Bourgogne.</p> <p>Besbre : aucunes actions engagées. Souhait de mettre en place un contrat territorial ou contrat vert et bleu avec les EPCI concernées (travail d'exploration réalisé en 2020 par le CEN Allier en lien avec les EPCI concernées).</p> <p>Sioule : Contrat territorial et Natura 2000 mais peu d'actions mises en œuvre en faveur de la dynamique fluviale à ce jour.</p> <p>Cher : Contrat territorial en préfiguration, peu d'action en faveur de la dynamique fluviale à ce jour.</p>
Calendrier prévisionnel	Nécessité de poursuivre les actions sur l'Allier et d'impulser ces actions sur les autres cours d'eau au plus tôt, suivant l'impulsion et le relais possible des EPCI concernés.
Investissement	Acquisition de parcelles au sein de l'espace de mobilité. Transfert foncier pour déplacer des cultures situées aux abords des cours d'eau mobiles.

	Aménagement de sites d'accueil pour valorisation des atouts de ces cours d'eau.
Subventions	Mobilisables auprès de l'Agence de l'eau, de l'Europe, de l'Etat, des collectivités locales (Région, Département, EPCI...).
Freins identifiés	Impulsion des actions sur des territoires encore non identifiés par les pouvoirs publics. Actions inscrites sur le long terme, notamment pour permettre les acquisitions amiables.
Leviers identifiés	Actions profitant à plusieurs enjeux identifiés : stockage d'eau, stockage carbone, préservation de la biodiversité, intérêts socio-économiques (soutien à l'activité pastorale, identité paysagère du territoire, éco-tourisme...).
Retour d'expérience	30 ans d'actions sur le Val d'Allier Bourbonnais.

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	Préservation voire augmentation du stockage d'eau par les nappes alluviales. Préservation voire restauration des milieux naturels caractéristiques, jouant un rôle pour le stockage carbone, la filtration des eaux, riche en biodiversité, paysage identitaire, espace récréatif et d'accueil d'activité de pleine nature.
Bénéfice socio-économique	+	Préservation voire développement d'usages économiques : activités pastorales, activités de loisirs, valorisation identitaire et touristique du territoire.

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Préservation voire restauration de la dynamique fluviale des cours d'eau alluvionnaires. - Augmentation de la capacité de stockage en eau des nappes alluviales.
Indicateurs de performance	- Nombre de parcelles acquises par an. - Nombre de travaux de désenrochements réalisés par an. - Nombre et type de sensibilisation du grand public réalisées par an.

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À VENIR	4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE
Fiche action n°	Nom de l'action
4.1.5	CRÉATION D'UNE FILIÈRE 'CULTURE BAS INTRANTS' EN ZONE DE CAPTAGE D'EAU POTABLE

Contexte

Dans le contexte actuel de modification du climat et de la répétition d'épisodes de sécheresse importants ces dernières années, la préservation des ressources en eau potable est un enjeu important à l'échelle du département. Ceci afin de pouvoir garantir une alimentation de la population avec une eau potable en quantité et en qualité suffisante.

Les prévisions indiquent un appauvrissement progressif des ressources sur l'Ouest du département qui sera soutenu par la production des captages situés sur le Val d'Allier et le Val de Loire. La préservation des ressources existantes sur ces deux territoires est donc primordiale pour assurer l'alimentation en eau potable durable de l'ensemble du département.

L'agriculture, par l'utilisation d'intrants (produits phytosanitaires et engrais), peut être à l'origine de phénomènes de pollution diffuse pouvant impacter **la qualité de l'eau potable**. Il est donc important de pouvoir accompagner l'évolution des pratiques agricoles sur les territoires de captage d'eau potable afin de réduire autant que possible les risques de pollution.

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de faciliter le développement de cultures qualifiées à « bas niveau d'intrants » dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable. Ces cultures plus « économes » en engrais et/ou en produits phytosanitaires doivent permettre de réduire l'utilisation de ces intrants et de limiter les risques de pollutions diffuses. Le but étant de contribuer au maintien ou à l'amélioration de la qualité de l'eau potable sur les captages concernés tout en maintenant une activité agricole rémunératrice.

L'action nécessite un travail de concertation fort avec la profession agricole (coopératives, négoce agricoles et agriculteurs) afin d'assurer la faisabilité du développement de filières, économiquement durables, répondant aux objectifs de préservation de la qualité de l'eau. Au cours de cette concertation, des cultures soumises à l'étude pour le développement de filières seront identifiées. Il s'agira, pour chaque culture, d'évaluer sa faisabilité technique et son impact économique pour les professionnels agricoles et de vérifier sa compatibilité aux vues des objectifs de préservation et/ou d'amélioration de la qualité des ressources en eau. A l'issue de cette étude, les acteurs pour le développement des filières seront identifiés et sollicités pour leur structuration.

Descriptif de l'action

Cette action devra être menée en plusieurs étapes de travail avec l'ensemble des acteurs agricoles du territoire. Elle pourra s'appuyer sur le travail qui va être mis en œuvre sur les territoires de captages prioritaires Grenelle du département de l'Allier dans le cadre du contrat territorial 2020-2022

- ❖ Identifier des cultures « Bas Niveau d'Intrants » (BNI) à étudier :

Des ateliers d'échange seront organisés avec les agriculteurs, coopératives et négociants agricoles pour déterminer les cultures BNI qui pourraient éventuellement être développées sur le territoire. Sur les captages prioritaires Grenelle, les cultures suivantes ont déjà été identifiées par les professionnels agricoles : Soja, Chanvre, Miscanthus, cultures intermédiaires à vocations énergétiques (CIVE), blé sous cahier des charges « bas impact », ...

- ❖ Réaliser une étude filière pour déterminer les potentialités de développement des cultures BNI identifiées :

Pour chaque culture identifiée, il sera nécessaire d'évaluer son potentiel de développement via la réalisation d'une étude filière. Cette étude permettra de déterminer la faisabilité technique et financière de ces cultures pour les agriculteurs en termes de pratiques agricoles, d'investissements matériels et de potentiel de production. Elle étudiera aussi l'impact potentiel de la culture sur la ressource en eau et enfin les débouchés existant et potentiels avec les investissements à prévoir pour la pérennisation économique de la filière. Le but étant d'assurer une rémunération suffisante de ces filières pour les agriculteurs afin d'assurer leur développement.

❖ Structurer les filières autour des cultures BNI sélectionnées suite à l'étude :

Accompagner les agriculteurs, les coopératives et négociants agricoles pour permettre le développement des filières retenues suite à l'étude. Cette étape passera par la définition des volumes de production (et donc de surface à implanter), des modalités de rémunération, la création de label éventuels et la communication auprès de la population.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Chambre d'Agriculture de l'Allier et Symbiose Allier
Pilote / Porteur de l'action	Chambre d'Agriculture de l'Allier
Partenaires techniques	Chambre d'Agriculture Allier, coopératives et négociants agricoles du département de l'Allier, agriculteurs
Partenaires financiers	A identifier

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Études en réalisation, lancement des tests espérés courant 2021.
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	Complexité de l'action.
Leviers identifiés	Agriculteurs cultivant déjà des cultures à « Bas Niveau d'Intrants ».
Retour d'expérience	Démarches mises en œuvre sur quelques territoires de captages au niveau national.

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Moins de produits phytosanitaires en engrais de synthèse utilisés.
Consommations énergétiques	=	Moins de passage d'outils d'épandage mais plus de passage d'outil de désherbage mécanique
Qualité de l'air	+	Moins d'émissions de particules fines et de produits phytosanitaires
Production d'énergie renouvelable	+	Développement de Cultures Intermédiaire à Vocation Énergétique avec des unités de méthanisation. Développement du miscanthus pour la production de granulés ou plaquettes pour des chaudières à bois.
Adaptation au changement climatique	+	Aider à la préservation des ressources en eau stratégiques pour l'alimentation future du département lors de sécheresses. Accompagner la résilience des systèmes agricoles en diversifiant les productions pour limiter l'impact des accidents culturels liés au climat.

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunions du groupe de travail organisées.- Nombre de filières étudiées.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none">- Surface engagée.- Taux de résidus de phytosanitaires et de nitrates dans l'eau des captages.- Nombre de filières structurées par an.

4.2. ORIENTATION 4.2 : ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

	<h3>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h3> 	
Axe stratégique	Orientation	
4. ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À VENIR	4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE	
Fiche action n°	Nom de l'action	
4.2.1	ADAPTATION CULTURALE DES PRATIQUES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE OU AP3C	

Contexte

L'agriculture occupe une place toute particulière par rapport au climat. Son activité est directement impactée par celui-ci.

En Allier, l'agriculture devra s'adapter aux évolutions du climat. Le programme AP3C (Adaptation culturelle des pratiques au changement climatique), dans ses prévisions, fait état d'un cumul de précipitation sensiblement équivalent mais réparti de manière plus hétérogène, lié à une hausse des températures et des risques de gel plus étendus dans l'année. L'été, la variabilité des rendements augmentera. Une adaptation des variétés ou espèces cultivées et des pratiques culturelles devra s'opérer.

Afin de ne plus être seulement dans la réaction face aux aléas et de pouvoir procéder à des choix stratégiques tenant compte des nouvelles évolutions climatiques et de leurs impacts sur les systèmes d'élevage, le programme AP3C a été élaboré à l'échelle du Massif Central regroupant 11 Chambres d'Agriculture, porté par le SIDAM avec le partenariat de IDELE.

Objectifs de l'action

- ❖ Recueillir un nombre suffisant d'informations sur les conséquences locales du changement climatique, permettant d'anticiper celui-ci et d'opérer en amont une adaptation des variétés ou espèces cultivées et des pratiques culturelles
- ❖ Cette démarche devrait permettre d'adapter le conseil agricole à la réalité du changement climatique.

Descriptif de l'action

Méthodologie du projet AP3C

Le projet AP3C a opté pour une approche combinant l'expertise climatique, agronomique et systémique des ingénieurs de 11 Chambres d'agriculture, en lien avec ceux de l'IDELE. Dans le cadre de l'expertise agronomique, l'évolution de 30 Indicateurs AgroClimatiques (IAC) de 1980 à 2050 a été simulée.

L'expertise climatique (par un agro-météorologue) a consisté à établir un ensemble de projections jusqu'à l'horizon 2050 à partir de l'analyse de l'évolution d'un certain nombre de paramètres météorologiques (températures, précipitations, évapotranspirations potentielles (ETP), au pas de temps quotidien sur la période 1980-2015 et sur l'ensemble du Massif Central. Ces projections permettent d'appréhender de manière détaillée les évolutions climatiques attendues sur le territoire. Elles mobilisent les données d'une centaine de stations dans le Massif central et y proposent une analyse fine et localisée de l'évolution climatique.

Pour le futur, un résultat consensuel des modèles présentés dans les rapports du GIEC est utilisé. Ces modèles expriment que, relativement à la tendance des dernières décennies, l'évolution à venir pour une trentaine d'années au moins est :

- ❖ premièrement indépendante du scénario d'émission de gaz à effet de serre ;
- ❖ secondement au minimum aussi rapide que ce qui a été observé jusqu'ici.

AP3C utilise un générateur stochastique de temps (SWG) pour produire des projections climatiques de nature statistique, point par point. Les projections sont produites jusqu'à l'horizon 2050, classiquement appelé « futur proche ». Ce ne sont pas moins de 10 000 projections qui sont réalisées par station et par paramètre, faisant l'objet d'une approche statistique. Ainsi, la moyenne de plus de 10 000 projections a pu être établie ainsi que les observations effectivement réalisées entre 1980 et 2015, et ce sur 3 types de paramètres météorologiques quotidiens :

- ❖ l'évapotranspiration potentielle (ETP),

- ❖ les températures (T)
- ❖ les précipitations (RR).

La conception des projections d'Indicateurs AgroClimatiques (IAC) dans le cadre d'AP3C, fait appel à ces projections climatiques.

Des adaptations proposées à l'échelle parcellaire et à l'échelle du système d'exploitation - expertise systémique

Le projet AP3C allie une triple expertise climatique, agronomique et systémique. La troisième expertise a pour ambition d'étudier l'impact du changement climatique à l'échelle de l'exploitation dans sa globalité. L'objectif de cette approche systémique est de scénariser l'évolution d'un certain nombre de cas types à l'horizon 2050. Dans AP3C, cette expertise est la combinaison d'une approche dite « de terrain » valorisant l'expérience des agriculteurs, et d'une approche « à dire d'experts », conduite en partenariat avec les instituts techniques et qui fait appel, entre autres, aux techniciens des Chambres d'agriculture, aux ingénieurs références des Chambres d'agriculture et aux animateurs réseaux de l'IDELE.

De nouveaux indicateurs seront proposés :

Écoulement en période de recharge hivernale	Somme d'écoulements (mm) entre le 01/10 et le 30/05
Estimer la valorisation des apports d'azote sur céréales en début de printemps, autour du stade épi 1 cm	Cumul de pluviométrie (mm) entre le 01/03 et le 10/04
Estimer la réussite d'implantation de cultures intermédiaires/ dérobées après récolte des céréales	Nb de jours avec RFU > 10 mm sur la période 10 /07 au 20/08
Possibilité de travailler un sol (besoin de pluies) derrière récolte céréales ou pour implantation colza/ / prairie temporaire	Date à laquelle on atteint un cumul P>30 mm, à partir du 1er août
Estimer le potentiel de pousse des prairies au printemps	Proportion de jours avec stress hydrique >50% entre 400°J et 800° J
Estimer la disponibilité de la ressource fourragère sur l'automne	Nombre de jours où RFU >0 mm entre J1 (= à partir du 15 août quand RFU> 25 mm) et J2 (= 1er jour où Tn<-5°C)

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Chambre d'agriculture de l'Allier
Pilote / Porteur de l'action	Chambre d'agriculture de l'Allier
Partenaires techniques	IDELE
Partenaires financiers	Conseil Régional, CasDAR, ...

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	Lourdeur de la démarche
Leviers identifiés	Nécessité pour assurer la pérennité de la profession
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques		
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique		

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre d'agriculteurs engagés dans l'action
Indicateurs de performance	- Surface de parcelle adaptée

	<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
Axe stratégique	Orientation	
4. ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À VENIR	4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE	
Fiche action n°	Nom de l'action	
4.2.2	VALORISER LE RÔLE DE L'ÉLEVAGE ET EXPÉRIMENTATION D'ÉLEVAGES BAS CARBONE	

Contexte

L'élevage est la production agricole dominante dans le département de l'Allier, et c'est un fort contributeur en termes d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Cependant, l'élevage a la particularité de pouvoir compenser ses émissions en stockant ces GES, et notamment le carbone, dans le sol sous forme de matière organique. Premier support de l'activité agricole, le sol est également un réservoir de carbone dont la préservation est importante pour une action efficace sur le climat.

Les principales pertes de carbone sont liées aux changements d'affectation des sols (urbanisation notamment) et aux pratiques agricoles qui peuvent maintenir, augmenter ou réduire la matière organique du sol. Les pratiques des exploitations sont à la base de la réflexion à mener pour maintenir voire augmenter le stockage du carbone. La couverture des sols, les haies et bandes enherbées, la gestion des prairies, les techniques culturales, la fertilisation organique et la restitution de résidus au sol sont des exemples de techniques pouvant influencer sur ce stockage.

Ces pratiques sont à mettre en relation avec l'optimisation de la production dans les élevages (kg de lait ou kg de viande produits/ha), afin de limiter l'impact de ces GES de ces productions tout en maintenant un tissu économique performant et essentiel pour notre territoire.

Sur le département de l'Allier, les prairies représentent près de 74 % de la SAU et les cultures représentent un peu plus de 26 % de la SAU.

De plus, l'activité d'élevage sur le territoire bourbonnais est primordiale pour le maintien de nos paysages et de leur biodiversité. Sans élevage, les prairies laisseront place exclusivement à des cultures ou des boisements, provoquant une disparition importante des espèces liées à ces milieux herbacés, très divers (prairies naturelles, zones humides, pelouses sèches...). Ces infrastructures naturelles jouent par ailleurs un rôle important pour le stockage du carbone dans les sols, pour la filtration des eaux et pour la régulation des événements climatiques extrêmes.

Ainsi, le CEN Allier a souhaité s'investir dans la préservation des prairies, notamment par la valorisation du rôle de l'élevage, activité essentielle pour le maintien de ces espaces.

Objectifs de l'action

Expérimentation d'élevages bas-carbone, par la Chambre d'Agriculture de l'Allier :

- ❖ Réalisation d'un diagnostic à l'échelle de l'exploitation afin de mesurer le bilan des émissions et du stockage de ces GES (outil CAP2ER)
- ❖ Proposer des actions à mettre en œuvre notamment pour l'élevage

Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie, par le CEN Allier :

- ❖ Maintien des prairies naturelles et ainsi préserver leur intérêt économique, social, biodiversité et puit de carbone.
- ❖ Mettre en valeur le rôle et les services rendus par l'activité d'élevage sur le territoire bourbonnais, pour une meilleure reconnaissance par la société.

Descriptif de l'action

Expérimentation d'élevages bas-carbone, par la Chambre d'Agriculture de l'Allier :

Dans un premier temps, il s'agit d'établir des diagnostics des exploitations pour améliorer les résultats techniques et économiques et voir les évolutions possibles pour diminuer l'empreinte carbone des élevages.

Des propositions d'amélioration de la sélection des couverts végétaux seront réalisées afin de diminuer les besoins en eau par des expérimentations sur plusieurs années.

Dans un but d'amélioration de la génétique des cultures et fourrages, une meilleure résistance au stress hydrique et l'optimisation de la valeur alimentaire (réduction des charges pour les exploitants), des expérimentations pourront être mises en place sur plusieurs années.

Divers autres propositions pourront être mises en place comme :

- ❖ augmenter la part de légumineuses dans l'assolement ;
- ❖ augmenter la durée de vie des prairies par une meilleure gestion ;

La montée en compétence des exploitants sera également une priorité grâce à plusieurs formations qui seront proposées :

- ❖ formations sur le pâturage tournant ;
- ❖ expérimentations et formations sur l'intérêt des méteils ;
- ❖ formations sur la gestion et l'entretien des haies pour une meilleure valorisation ;
- ❖ développer l'outil InfoPrairie.

Après réalisation d'un **diagnostic à l'échelle de l'exploitation** afin de mesurer le bilan des émissions et du stockage de ces GES (outil CAP2ER), il sera nécessaire de proposer des **actions à mettre en œuvre** dont, pour l'élevage :

- ❖ la gestion optimale des prairies, qu'elles soient permanentes ou temporaires (les espèces et variétés adaptées au contexte pédoclimatique, aux animaux concernés, la fertilisation, la gestion du pâturage, les techniques de récolte,...).
- ❖ La gestion des haies (entretien, replantation, espèces, valorisation, ...).
- ❖ La réflexion sur l'alimentation optimale des animaux.
- ❖ L'atteinte de l'autonomie alimentaire et protéique (en définissant quelles sources de protéine, ...).
- ❖ L'amélioration de l'efficacité des couverts végétaux.
- ❖ L'augmentation de la part de l'herbe dans la ration (quantité et qualité).
- ❖ L'optimisation du temps d'engraissement des réformes et la réduction des UGB (unités de gros bétail) improductifs. Pour rappel, l'UGB est l'unité de référence permettant de calculer les besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal d'élevage. Il existe 4 types d'UGB différents avec tables et coefficients associés selon l'utilisation souhaitée.

Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie, par le CEN Allier :

Maintien des prairies naturelles en lien avec les éleveurs assurant leur entretien par le pâturage.

- ❖ Les prairies dont la gestion revient au CEN Allier (en proximité de la réserve naturelle du Val d'Allier, et sur tout le territoire du département) font l'objet d'un partenariat sous forme de contrat avec les éleveurs du département. Ce partenariat permet d'une part l'entretien de ces espaces de façon naturelle (présence d'herbivores limitant la fermeture des paysages) et d'autre part offre aux éleveurs des surfaces de pâturage.
- ❖ A ce jour, plusieurs hectares de prairies sont ainsi gérés en partenariat CEN-Agriculteurs.
- ❖ Soutien à l'activité d'élevage et à la production de viande locale.

Mettre en valeur le rôle et les services rendus par l'activité d'élevage

- ❖ Valorisation des bénéfices générés par l'activité pastorale locale sur nos territoires, par des actions médiatiques (presse, visite d'exploitation), des vidéos et supports numériques.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Chambre d'Agriculture 03, CEN Allier
Pilote / Porteur de l'action	Chambre d'Agriculture 03, CEN Allier

Partenaires techniques	Idele, Arvalis, Fermes expérimentales, Mission Haie, OP,...
Partenaires financiers	Europe, Etat, collectivités locales
Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	CA 03 : 2021 - 2024 pour la première phase d'expérimentation CEN 03 : 2021 - 2023
Investissement	CA 03 : ½ ETP + investissement de suivi (estimé à entre 10 et 20k€/an) CEN 03 : ¼ ETP CEN + investissement à déterminer
Subventions	A déterminer
Freins identifiés	Manque de moyens financiers Discours médiatique discréditant toute forme d'élevage
Leviers identifiés	Expérimentations concrètes pouvant permettre le retour d'expérience et l'adaptation des pratiques agricoles pour l'amélioration de l'empreinte carbone des exploitations Convergence des intérêts agricoles et naturalistes Réussite de la démarche sur les parcelles actuellement pâturées
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	Une meilleure gestion pourrait permettre de limiter les charges (fertilisants, concentrés, ...)
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	Maintien de prairies et autres milieux herbacés naturels : <ul style="list-style-type: none"> - Stockage carbone. - Filtration des eaux. - Support de biodiversité. - Paysage identitaire du territoire.
Bénéfice socio-économique	+	L'autonomie = argument pour vente. Maintien d'une activité économique oeuvrant pour la préservation des milieux naturels, du cadre de vie.

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	Nombre d'agriculteurs engagés dans l'action CA03 Nombre et types d'actions médiatiques sur le rôle bénéfique de l'élevage dans le maintien des prairies naturelles
Indicateurs de performance	Nombre d'hectares concernés par l'action CA03 et typologie Suivi des surfaces nouvellement pâturées Suivi de la sensibilisation (nombre de personnes touchées sur un événement de communication, questionnaire, etc.)

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À VENIR	4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE
Fiche action n°	Nom de l'action
4.2.3	FACILITER LA REPRISE AGRICOLE ET L'ACCÈS AU FONCIER POUR DE NOUVEAUX AGRICULTEURS

Contexte

Terre de Liens est une association créée en 2003 afin d'enrayer la déprise agricole et d'aider les agriculteurs à faire face aux risques actuels alimentaires, sanitaires, climatiques (notamment via la ressource en eau), en se mobilisant et en agissant sur le terrain.

Grâce à des outils innovants, l'action consiste à limiter voire réduire la disparition des terres (domaines agricoles vacants ou non repris, urbanisation, etc.) et faciliter l'accès au foncier agricole pour de nouveaux agriculteurs.

Objectifs de l'action

- ❖ Agir sur le foncier agricole ;
- ❖ Faciliter l'installation d'agriculteurs ;
- ❖ Faciliter la mise en place de ventes directes et de circuits courts ;
- ❖ Préserver la vocation agricole et nourricière de la terre ;
- ❖ Lutter contre l'émiettement des terres agricoles ;
- ❖ Inciter les collectivités locales à :
 - créer des régies agricoles, qui visent à organiser la production agricole sur du foncier communal (lien : Ademe - [Créer une régie agricole](#) ; [La régie agricole communale, un moyen pour produire locale et bio](#))
 - augmenter les surfaces agricoles dans le plan local d'urbanisme ;
 - la reprise des biens vacants ou sans maître ainsi que des terres incultes ou manifestement sous-exploitées ;
 - co-construire avec les citoyens, les acteurs agricoles, économiques, associatifs, institutionnels ;
 - s'impliquer en faveur d'une agriculture locale et de qualité, de la transition agricole en préservant la biodiversité, en créant de l'activité économique durable, en facilitant l'accès à une alimentation saine ;
 - acquérir des terres dispersées puis les échanger avec d'autres propriétaires afin de créer une entité agricole cohérente de parcelles regroupées.
- ❖ Préserver et partager la terre ;
- ❖ Préserver la ressource en eau en évitant les pollutions d'origine agricole telles que les pesticides ou les nitrates et donc éviter de dépenser les fonds publics en dépollution de l'eau.

Descriptif de l'action

Agir sur le foncier agricole

L'association Terre de liens acquiert, par l'achat, la donation ou le leg, des terres ensuite mises en location longue durée aux agriculteurs respectant un certain cahier des charges (agriculture paysanne, biologique ou biodynamique). A la fin de l'activité d'un agriculteur, ces mêmes terres sont relouées par la suite à d'autres agriculteurs. Il s'agit ici d'aider à l'installation de nouveaux agriculteurs en les déchargeant de l'achat foncier, frein majeur en raison du coût élevé de ces surfaces agricoles.

Sensibiliser les citoyens aux enjeux agricoles

Par l'utilisation de l'outil PARCEL (pour une alimentation résiliente citoyenne et locale), développé par Terre de Liens, le principe est d'amener les citoyens ainsi que les divers acteurs d'un territoire à se projeter dans le concret en constatant le nombre d'hectares, d'emplois agricoles et les impacts environnementaux associés à la relocalisation de l'alimentation, en jouant sur :

- Le nombre de personnes concernées
- Ce qu'elles mettent dans leur assiette
- Comment cette nourriture a été produite

Cet outil permet de s'interroger sur les questions telles que :

- comment agir en faveur d'une alimentation relocalisée ?
- combien d'hectares agricoles faut-il pour nourrir une commune et/ou un territoire ?
- quels impacts nos assiettes ont-elles sur les émissions de gaz à effet de serre, la destruction de la biodiversité, la déforestation importée?

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Terre de Liens Auvergne
Pilote / Porteur de l'action	Terre de Liens Auvergne
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	En attente de nouvelles demandes de la part de collectivités.
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Circuits courts
Consommations énergétiques	+	Baisse de l'usage de gros matériels agricoles
Qualité de l'air	+	Baisse de l'usage de gros matériels agricoles
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	En fonction des projets mis en œuvre et du paysage Préservation de la ressource en eau

Bénéfice socio-économique	+	Bénéfice santé : consommation de produits plus sains
---------------------------	---	--

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de collectivités travaillant avec Terres de Lien
Indicateurs de performance	- Nombre d'agriculteurs "locataires" de l'association ou surface associée - Nombre d'atelier de sensibilisation Grand public organisés

	<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
Axe stratégique	Orientation	
4. ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À VENIR	4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE	
Fiche action n°	Nom de l'action	
4.2.4	AGIR SUR LA PRÉSENCE D'AMBROISIE EN MILIEU AGRICOLE	

Contexte

La pollution aux particules est de plus en plus mise en avant par de nombreux organismes. Les polluants atmosphériques sont multiples, mais la Chambre d'Agriculture de l'Allier a décidé de se concentrer sur la lutte contre l'ambroisie.

Avec son pollen très allergisant, cette plante envahissante est devenue en quelques années un véritable enjeu de santé publique (allergies), une menace pour le monde agricole (baisse de rendement) et la biodiversité (concurrence). Les activités humaines sont les principales sources de dispersion (transport de terre avec graines, déplacements engins agricoles) des graines qui sont viables plusieurs décennies.

Depuis 2005, dans l'Allier, un arrêté préfectoral oblige l'élimination de la plante avant sa floraison pour tous propriétaires et occupants de terrains infestés.

La limitation de la propagation et de la dispersion des graines peut être assez lourde en termes de temps. En effet, la plante doit être éliminée:

- ❖ par l'arrachage avant floraison (pour les petites surfaces).
- ❖ par un fauchage (à 10cm), de préférence avant floraison, fin juillet répété fin août (sur les grandes surfaces).
- ❖ en empêchant son installation par une végétalisation avec des plantes non allergisantes.
- ❖ en s'assurant que les mélanges pour oiseaux achetés ne contiennent pas de graines d'ambroisie (à passer au tamis).
- ❖ en manipulant l'ambroisie avec un équipement de protection adapté (gants et masque contre les pollutions et pollens).

Toutes ces bonnes pratiques doivent être présentées et rappelées aux professionnels de l'agriculture qui peuvent être en contact avec ces particules et qui jouent donc un rôle majeur dans leur limitation.

Objectifs de l'action

- ❖ Agir sur la présence d'ambroisie dans les terres agricoles afin d'éviter les baisses de rendements (et lutter aussi contre les risques allergènes et de perte de biodiversité).

Descriptif de l'action

- ❖ Réflexion sur les techniques culturales avec l'alternance des cultures de printemps et d'hiver en limitant les cultures dites sensibles (tournesol, soja, ...) et en préconisant l'implantation de couverts végétaux, quand cela est possible (techniquement, économiquement, ...).
- ❖ Expérimentation sur les variétés clearfield, qui sont des variétés végétales tolérantes à des herbicides (VTH) obtenues par sélection classique, mutagenèse ou transgénèse afin de simplifier les opérations de désherbage.
- ❖ Sensibiliser le monde agricole à la problématique de gestion (lutte mécanique et chimique, intercultures,

nettoyage des engins), et aux techniques culturales (faux semis, déchaumage, date de semis etc).

- Publication d'une plaquette régionale à destination des agriculteurs.
- Publication du bulletin "A vos cultures".
- réalisation de conseils en individuel.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Chambre d'agriculture 03, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Chambre d'agriculture 03
Partenaires techniques	- L' IDELE (Institut de l'Elevage à Aubière). - La FREDON Auvergne a en charge l'animation régionale de la lutte contre l'ambrosie. https://www.fredon-auvergne.fr/-Lutte-contre-l-ambrosie-.html
Partenaires financiers	Conseil Régional, CasDAR, ...

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	2020 - ...
Investissement	Coûts de communication - 1000€ par an
Subventions	-
Freins identifiés	Difficultés de faire changer les pratiques
Leviers identifiés	Véritable prise de conscience ces dernières années

Retour d'expérience

Il existe un guide intitulé « Guide de gestion de l'ambrosie à feuille d'armoïse) : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_gestion_agir_contre_l_ambrosie-2.pdf
Il existe également un recueil d'expériences de gestion de l'ambrosie à feuille d'armoïse en contexte agricole : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recueil_d_experiences_de_gestion_de_l_ambrosie_en_contexte_agricole.pdf



Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	

Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation du monde agricole aux problématiques de gestion et aux techniques culturales. - nombre d'articles publiés dans le bulletin "à vos cultures" par an.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de variétés clearfield expérimentées par an. - Nombre de conseils individuels réalisés par an, sur la thématique de l'ambrosie.

4.3. ORIENTATION 4.3 : PRESERVER ET AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE

		<h2 style="text-align: center;">Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 			
Axe stratégique			Orientation		
4. ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À VENIR			4.3 PRÉSERVER ET AUGMENTER LE STOCKAGE CARBONE DU TERRITOIRE		
Fiche action n°			Nom de l'action		
4.3.1			PRÉSERVATION ET VALORISATION DES HAIES ET DU BOCAGE		

Contexte

L'intensification des pratiques agricoles, et notamment dans le bocage, peut entraîner des coupures au détriment de ses vocations agronomiques mais aussi de sa capacité à stocker du CO₂ en tant que puits carbone et, par corollaire, de produire une biomasse durable valorisable dans différentes filières (bois énergie, paillage, agronomie, etc.).

Les haies et le bocage, caractéristiques du territoire bourbonnais, jouent de nombreux rôles dans le contexte du changement climatique :

- ❖ Stockage du carbone.
- ❖ Biodiversité, lieu de vie ou de circulation pour de nombreuses espèces.
- ❖ Atténuation des événements climatiques extrêmes :
 - Épisodes pluvieux : limitation du ruissellement et amélioration de l'infiltration dans les sols.
 - Épisodes venteux ou de sécheresse, voire caniculaires : effet brise vent, parasol pour les prairies ou culture, abri pour le bétail.
- ❖ Structure un paysage identitaire, contribuant au bien-être des habitants.
- ❖ Ressource économique locale et durable.

Au fil des années, ces éléments bocagers ont parfois été détruits au détriment de ses vocations agronomiques, paysagères et environnementales.

Il s'agit de mettre en lumière les atouts des haies et du bocage, par une information des propriétaires et exploitants, ainsi que par des formations pour améliorer les modes d'entretien permettant de maximiser le potentiel de stockage carbone et d'accompagner à la replantation de haies.

La préservation des vieilles forêts, utiles pour la biodiversité, joue un rôle non négligeable en matière de stockage carbone (dans les bois et dans les sols). Les vieilles forêts regroupent :

- ❖ les forêts anciennes, dont le couvert forestier est vieux d'au moins 200 ans, confirmé par l'étude de cartes anciennes.
- ❖ les forêts matures, qui se distinguent par la présence de gros bois, de vieux arbres et des quantités importantes de bois mort au sol et sur pied.

Couvrant moins de 5% des surfaces forestières de notre territoire, les vieilles forêts présentent de nombreux atouts :

- Pour le stockage du carbone : les vieilles forêts ont stocké et continuent à stocker des quantités importantes de carbone, via la végétation mais surtout dans les sols forestiers. Plusieurs études scientifiques récentes ont en effet montré leur rôle important dans ce stockage. Leur préservation contribue ainsi à atténuer les effets du changement climatique.
- Pour la biodiversité : les vieilles forêts se caractérisent par une accumulation de gros arbres sur pied et de bois morts, résultante de la dynamique naturelle du boisement. Ce bois mort accueille une faune particulière et notamment les insectes saproxyliques qui en se nourrissant de ce bois mort participent au recyclage de la

matière organique. Les vieux arbres constituent également des sites de reproduction pour certaines espèces comme les pics et chauves-souris forestières. En forêt, 1 espèce sur 4 est liée (ou dépend) du bois mort. Elles abritent également des espèces particulières liées à l'ancienneté du boisement, peu mobiles et vulnérables en cas de déboisement.

- Pour un héritage culturel et social : les vieilles forêts font partie de notre héritage culturel et social. Certaines des forêts qui étaient présentes au début du XIXe siècle peuvent être beaucoup plus anciennes : médiévales, antiques. Par ailleurs, de nombreux contes et légendes ont pris naissance dans les vieilles forêts. Elles constituent aujourd'hui un espace identitaire et récréatif important.

Dans un contexte de mobilisation accrue de la ressource bois, des menaces pèsent aujourd'hui de plus en plus sur ces milieux. Bien que l'exploitation forestière ait toute sa vocation pour la création d'énergie ou de matériau durable, elle empêche le plus souvent le vieillissement naturel des arbres. Il est donc aujourd'hui urgent de préserver les vieilles forêts bourbonnaises.

Aux côtés du CEN Auvergne, le CEN Allier a lancé le projet « Sylvae, réseau de vieilles forêts en Auvergne » dans le but de préserver ces vieux massifs forestiers.

Objectifs de l'action

- ❖ Amplifier le linéaire bocager mais aussi préserver l'existant.
- ❖ Sensibiliser les propriétaires, exploitants, collectivités aux rôles et services de la haie et du bocage.
- ❖ Former (propriétaires et exploitants) sur les modes d'entretien, économiquement viables et permettant de maintenir les capacités de stockage carbone, accueil de la biodiversité et atouts paysager.
- ❖ Inciter et accompagner la replantation de haies.
- ❖ Préservation des vieilles forêts pour le maintien de leur capacité de stockage du carbone et la biodiversité

Descriptif de l'action

HAIES ET BOCAGES :

Depuis 2010, dans le cadre d'un programme d'actions départemental en faveur de la préservation et la valorisation du Bocage et des haies, l'action consiste à apporter grâce à la Mission haies (Union des forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes), des conseils techniques, notamment aux agriculteurs et aux communes, principaux gestionnaires de linéaires bocagers.

Au-delà des conseils de plantation et d'entretien ou de la réalisation de plans de gestion, le soutien apporté permet notamment de disposer de données technico-économiques en matière de productivité du bocage et de valorisation des sous-produits de la taille, tant en matière de bois-énergie (chauffage) que de paillage (en alternative ou complément à la paille en stabulation).

Vis-à-vis des communes, la Mission haies participe à l'émergence de projets de type chaufferie bois énergie en faisant le lien entre les acteurs (commune, agriculteurs, FDCUMA, SDE 03, etc.).

Le déploiement du label « Haies », outil national qui garantit la gestion durable du bocage, sera suivi et testé dans l'Allier. Selon les résultats obtenus, l'outil pourra être massifié auprès des gestionnaires du bocage.

Cette meilleure gestion du bocage et les replantations permettent en outre d'assurer aux exploitations agricoles une meilleure résilience face au changement climatique (effet « tampon » face aux aléas climatiques). Elles permettent également à la société de bénéficier d'aménités positives en termes de dépollution et régulation de l'eau à l'échelle des bassins versant, lutte contre l'érosion des sols, filtration de l'air, préservation de paysage bocager identitaire et biodiversité.

De plus, le CEN Allier complète cette action en accompagnant les collectivités pour prendre en compte les haies et le bocage, en tant qu'infrastructure naturelle, importante comme lieu de vie et de circulation de la biodiversité et en tant qu'entité paysagère identitaire.

A noter l'existence de l'association 3B (Bocage Bouchure Bourbonnais) a été créée en mars 2012 suite au constat de l'importance du milieu bocager d'un point de vue agronomique, paysager, en matière de biodiversité et grâce à la volonté d'agir pour favoriser sa préservation. Elle propose et mène des actions de sensibilisation et d'information.

VIEILLES FORÊTS :

Projet « Sylvae », acquisition foncière amiable de parcelles : Le projet « Sylvae » consiste à proposer aux propriétaires l'acquisition amiable de ces parcelles par le CEN Allier ou par une collectivité (avec qui peut ensuite être signée une Obligation Réelle Environnement, ORE, pour assurer la préservation à long terme du site), pour les maintenir en libre évolution. Les arbres accompliront ainsi leur cycle biologique complet : croissance, maturité, vieillissement puis mort et régénération naturelle, un cycle qui naturellement s'étend sur plusieurs centaines d'années, permettant le maintien

du stockage carbone réalisé par cette infrastructure naturelle.

Libre évolution et étude des capacités de stockage carbone. Les parcelles nouvellement acquises pourront permettre l'accomplissement du cycle biologique complet et pourront servir de site pour des études de capacité de stockage carbone.

Impulsion d'actions impliquant les collectivités dans la mise en valeur de ces espaces naturels et les services rendus par ces infrastructures naturelles.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CD03, Mission haies UFHARA, CEN Allier
Pilote / Porteur de l'action	Département de l'Allier / Mission haies de l'Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes. Possible implication du CEN Allier sur les volets biodiversité, paysages et valorisation
Partenaires techniques	Propriétaires fonciers, collectivités, CUMA de déchetage, agriculteurs, SDE03, CEN Auvergne (agissant sur les 3 autres départements auvergnats), Collectivités
Partenaires financiers	A mobiliser : département (en cours) et en complément : Ademe, CR aura, fonds privés Programme SYLVAE : Etat, Région

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Haies et bocage : En cours Sylvae : Identification cartographique des forêts anciennes visées réalisée. Animation foncière, prise de contact avec des propriétaires en cours.
Calendrier prévisionnel	SYLVAE : 2017-2021.
Investissement	Haies et bocage : 50 K€/ an actuellement Sylvae : Acquisition foncière sous maîtrise d'ouvrage CEN Allier ou collectivité.
Subventions	Département (40 K€)
Freins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Mutation de l'agriculture. - Longtemps, l'arbre et les haies ont été considérés comme des éléments inutiles et gênants. - Maîtrise du foncier (propriétaire/exploitant). - Méconnaissance des nouveaux outils et des références technico économiques. - Entretien actuel ne favorisant pas la régénération du bocage.
Leviers identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Le changement climatique. - La recherche de qualité et de rapport au terroir. - La vision des nouvelles générations et l'attente du public (et du consommateur). - Les compétences et l'expérience acquise de la Mission haies Auvergne.
Retour d'expérience	Pour plus d'information sur les résultats actuels : https://missionhaies.wixsite.com/mission-haies afac-agroforesteries.fr

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	Influence aussi la qualité des eaux.

Production d'énergie renouvelable		+	
Adaptation au changement climatique	au	+	Stockage carbone. Régulation thermique. Régulation des écoulements d'eau. Biodiversité
Bénéfice économique	socio-	+	Valorisation paysagère et en termes de biodiversité très prisées des touristes.

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre		<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de haies plantées par an. - Linéaire bocager géré durablement notamment sous forme de label haies. - Résultat de l'étude de pertinence du déploiement du label Haie. - Pourcentage annuel global de destruction du maillage bocager voire tendance. - Surface de forêts achetée et maintenue en libre évolution par an
Indicateurs de performance	de	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets valorisant le bois énergie. - Nombre de sensibilisations réalisées par an, par type de public. - Nombre de formations réalisées par an, par type de public. - Volumes de déchetage assuré par an par la Cuma de déchetage départemental. - Nombre de projets de plantation suivis par an. - Nombre et type d'actions impliquant les collectivités dans la mise en valeur de des forêts réalisée par an.

	<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
Axe stratégique	Orientation	
4. ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À VENIR	4.3 PRÉSERVER ET AUGMENTER LE STOCKAGE CARBONE DU TERRITOIRE	
Fiche action n°	Nom de l'action	
4.3.2	RÉFLÉCHIR AU DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE COMPENSATION CARBONE LIÉ AU BOCAGE	

Contexte

Le dioxyde de carbone (CO₂), ou plus communément nommé carbone, est un Gaz à Effet de Serre (GES) qui est un important contributeur au changement climatique. En effet, les émissions très élevées de CO₂ (issues des transports, chauffage résidentiel et activités industrielles notamment) combinées au très important délai d'évacuation hors de l'atmosphère (environ 200 ans), font du carbone un levier essentiel d'action pour diminuer notre impact sur le climat.

La possibilité pour une entreprise, une collectivité ou autre, de minimiser cet impact peut prendre la forme de différentes mesures de réduction de son empreinte carbone (limitation des transports, flotte de véhicules « propres », etc.). Toutefois, il est possible de favoriser la séquestration Carbone indirectement de son activité via une démarche de compensation Carbone.

En effet, les émissions de Carbone n'ayant pu être évitées, et **ce malgré l'application de mesures concrètes de réduction**, peuvent être « neutralisées » ou « compensées » par des projets externes/indépendants visant à augmenter la séquestration Carbone.

Le bocage constitue une des sources de captation de carbone dans le département et un label bas carbone lié au bocage a été créé en 2019 au niveau national. Travailler sur une captation carbone via le bocage revêt donc tout son intérêt. De plus, les haies du département sont en majorité taillées au carré, pratique émettrice de CO₂ car exigeant une utilisation forte de l'épareuse sans production de biomasse. Changer ce mode de gestion, notamment pour les plantations, permettrait de capter du carbone jusqu'à l'âge de maturité de la haies (environ 35 ans), le temps de passer de haies basses à des haies hautes, puis de lancer des cycles de récolte de biomasse durable.

Ainsi, suite à la volonté d'entreprises du département de l'Allier, non soumises à des marchés réglementés (ne concerne que les entreprises/industries les plus polluantes ciblées par le protocole de Kyoto de 2005), de s'impliquer dans cette démarche, il est nécessaire de réfléchir au développement d'un outil de Compensation Carbone, via un marché volontaire (adaptation simplifiée du marché réglementé).

Objectifs de l'action

- ❖ Réfléchir à la mise en place et à l'application d'un outil de compensation Carbone « bocage ».
- ❖ Proposer un outil répondant aux demandes locales avec une facilité de « prise en main ».
- ❖ Permettre aux entreprises locales d'agir et de compléter leur engagement de réduction de leur empreinte Carbone en s'investissant dans des projets de séquestration Carbone locaux et renforçant l'identité bocagère du département.
- ❖ Permettre aux gestionnaires du bocage (les agriculteurs, les communes et enfin le département pour les haies de bord de voirie) d'accéder à des crédits carbone en contrepartie de gestion durable de leur bocage et de changement de pratique :
 - Formation à l'appropriation de l'outil et test avec des agriculteurs volontaires
- ❖ Inciter d'autres entreprises à rejoindre la démarche, voire l'élargir à d'autres publics (collectivités, citoyens), de part l'attente sociétale forte vis-à-vis du bocage des habitants du département.

Descriptif de l'action

Afin de mieux connaître le potentiel de développement d'un outil de compensation carbone, une étude préalable de faisabilité est nécessaire.

Pour cela, Mission Haies de l'Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes, acteur incontournable et historique dans l'accompagnement de la gestion de haies bocagères et d'agroforesterie et dans l'expertise de projets de territoires, a été sollicité pour initier la réflexion de l'outil.

Plusieurs étapes sont pour cela nécessaires et incontournables :

- ❖ Identifier les entreprises volontaires pour investir dans des crédits carbone.
- ❖ Identifier les acteurs/partenaires potentiels à impliquer dans la démarche pour un partage collectif de la démarche (CCI, Mission Haies, collectivités, entreprises, CUMA et entreprises œuvrant dans la gestion bocagère, chambre d'agriculture, associations, citoyens, etc).
- ❖ Identifier notamment les acteurs intéressés pour porter des projets de séquestration C (plantation de haies, agroforesterie, etc.).
- ❖ Cadrer la démarche (mise en place de Crédit Carbone, procédés juridiques ou administratifs, reconnaissance via un label, mesure des émissions de C séquestrés, etc.).
- ❖ Apporter des points de vigilances sur les projets de séquestration C : contrairement à des marchés réglementés où les projets peuvent être financés dans le monde entier, la particularité de l'outil pensé ici est de financer des projets de séquestration C locaux. Il faudra donc également cadrer les projets pour qu'ils soient le plus possibles adaptés au département (identifier les essences d'arbres, les projets de plantation de haies bocagères, les productivités bocagères réelles en fonction des modes de gestion, etc.).

Le cœur de l'outil va résider dans sa capacité à mesurer de la façon la plus précise possible le volume de CO2 séquestré en fonction du type de haies (basses/ hautes), des essences et du potentiel pédoclimatique. La Mission haies dispose d'un outil de mesure des productivités en biomasse des haies (outil qui devrait devenir une référence nationale et qui légitimera les 250 mesures déjà réalisées). Ces données permettront de créer un référentiel de captation de carbone dans les haies du département. Différents label supports sont pressentis pour structurer la démarche :

- le label Carbocage.
- le label Bas Carbone qui permet d'évaluer le stockage de carbone par les haies. Objectif de favoriser le stockage Carbone via une meilleure gestion des haies entraînant également des bénéfices annexes : limite l'érosion des sols, gestion optimisée de l'eau et production de bois d'œuvre.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03, Mission Haies (UFHARA)
Pilote / Porteur de l'action	Mission Haies (UFHARA), éventuellement un ou plusieurs co-porteurs à identifier
Partenaires techniques	CCI, Chambre d'agriculture, entreprises, CUMA, associations
Partenaires financiers	AAP ? ADEME ?

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Mise en place d'un comité technique ? fin 2020 ou courant 2021 ?
Investissement	A définir : - animation d'un groupe de travail multipartenaires sur le sujet pour une appropriation collective : 10 K€ - actualisation des données de productivité : 10 K€ - mise en place opérationnelle de l'outil carbocage : 6 K€
Subventions	Partenaires à solliciter : ADEME, CR aura, CD03 (via l'aide actuelle reçue pour la mission haies), collectivités, fonds privés
Freins identifiés	Frein sociologique : la haie basse taillée au carré annuellement à l'épaveuse est le modèle actuel auprès des agriculteurs
Leviers identifiés	Le passage de la haie basse à haute sera grandement facilité si ce changement de pratique était rémunéré, ce qui serait le cas avec la possibilité de toucher des crédits carbone.

	A noter que la filière de valorisation du bois bocager est en place et peut se démultiplier.
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Réduction des consommations de carburant en changeant de pratique de gestion (cf ligne suivante)
Consommations énergétiques	+	Moindre utilisation de l'épareuse (consommatrice de gazoil sans production de biomasse) en passant de haies taillées au carré à des haies hautes entrant dans un cycle de récolte de la biomasse.
Qualité de l'air	+	Les haies filtrent l'air. En réduisant la taille au carré, on aura à terme des haies hautes au pouvoir filtrant supérieur à des haies basses
Production d'énergie renouvelable	+	Bois énergie.
Adaptation au changement climatique	+	Haie haute = meilleure efficacité agroécologique de réduction des vents, sécheresses, canicules que des haies basses et renforcement du linéaire bocager global.
Bénéfice socio-économique	+	- Paysage préservé, identité bocagère bourbonnaise. - qualité de l'eau améliorée. - biodiversité améliorée.

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail rassemblant l'ensemble des acteurs pour la mise en place d'un outil de compensation carbone et la sensibilisation des acteurs du bocage - Réalisation du référentiel technique de captation du carbone sur la typologie bocagère de l'Allier
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs inscrits dans la démarche - Avancées de l'outil de compensation carbone et de crédits carbone

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À VENIR	4.3 PRÉSERVER ET AUGMENTER LE STOCKAGE CARBONE DU TERRITOIRE
Fiche action n°	Nom de l'action
4.3.3	INVENTORIER ET PRENDRE EN COMPTE LES ZONES HUMIDES DE SON TERRITOIRE

Contexte

Entre 1960 et 1990, la surface des zones humides a diminué de moitié à l'échelle de la France. Pourtant, la connaissance, le suivi et la préservation des zones humides existantes sur le territoire représentent des enjeux importants pour l'ensemble du bassin versant. Les zones humides constituent en effet :

- ❖ Un filtre naturel contre les pollutions par leurs capacités de bio-épuration et de filtration de l'eau ;
- ❖ Un rôle tampon dans le cycle de l'eau : rétention d'eau, écrêtement des crues des rivières, soutien des faibles débits d'étiage avec la restitution progressive des eaux stockées, recharge des nappes, régulation des microclimats ;
- ❖ Un support à diverses activités humaines :
 - l'agriculture grâce à ses ressources naturelles : herbages, pâturages, ressources fourragères, notamment en période sèche.
 - les activités récréatives en tant qu'espaces naturels et supports d'activités de loisirs telles que la chasse, la pêche ou la randonnée.
- ❖ Une entité paysagère, contribuant ainsi à la qualité et à la diversité des paysages ;
- ❖ Un milieu riche en biodiversité, tant faunistique que floristique ;
- ❖ Une fonction de stockage du carbone : le dernier rapport du GIEC recommande la non-destruction des écosystèmes à haute valeur carbone comme les tourbières et les marais (leur destruction génère un relargage important de carbone alors que leur préservation assure des capacités de stockage importantes).

Depuis la loi MAPTAM de 2014 (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), les intercommunalités assurent la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préservation des Inondations). La question de la connaissance, de la préservation et de la valorisation des zones humides devient donc centrale. A ce titre, les intercommunalités bénéficient déjà de plusieurs soutiens.

Le soutien des CLE

Pour soutenir les intercommunalités, les CLE (Commission Locale de l'Eau) des Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux des bassins versants de l'Allier aval, de la Sioule et du Cher Amont, se sont engagées avec l'Etablissement Public Loire à améliorer la connaissance sur les zones humides. Ainsi, les CLE ont d'abord réalisé des études de pré-localisation. Puis en partenariat avec les collectivités territoriales, (Départements, EPCI, communes) et en mobilisant les acteurs de terrain, les CLE réalisent des inventaires de terrain. Suite à ces inventaires les CLE, travaillent sur des stratégies d'intervention pour préserver et valoriser les zones humides.

Le soutien du CEN Allier

Dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides, le CEN Allier offre aux collectivités et structures gestionnaires une aide pour les guider dans :

- ❖ l'intégration des zones humides dans des projets de territoire (documents d'urbanisme, contrats territoriaux ...)
- ❖ la connaissance, la préservation et la valorisation de ces infrastructures naturelles.

Compte tenu des enjeux associés aux zones humides, il est nécessaire de cartographier plus précisément ces milieux sur le territoire départemental. L'objectif est de pouvoir localiser les zones humides afin d'assurer la gestion et la protection de ces milieux, qui ont été largement dégradés au cours des dernières décennies. Plusieurs

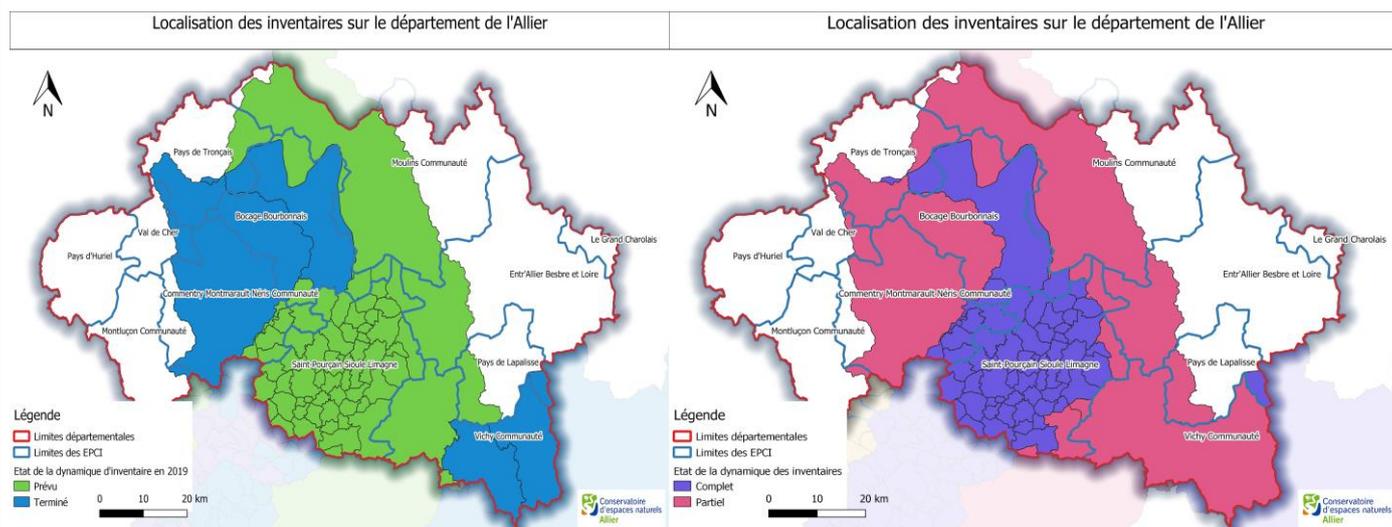
dynamiques d'inventaires sont actuellement en cours sur les bassins-versants bénéficiant d'un SAGE, portées par leur animateur, l'Établissement Public Loire, en collaboration avec les collectivités locales :

- ❖ Bassin de l'Allier (SAGE Allier aval) et le sous-bassin de la Sioule (SAGE Sioule) ;
- ❖ Bassin du Cher (SAGE Cher).

Les autres bassins versants, dépourvus de démarches SAGE, ne bénéficient en revanche à ce jour d'aucun inventaire en cours, en particulier :

- ❖ le Bassin de la Loire dont ses sous-bassins de la Besbre et de l'Acolin.
- ❖ le Bassin de l'Auzon (affluent du Cher – secteur Tronçais).

Les cartes ci-dessous permettent de visualiser les découpages intercommunaux et les bassins hydrographiques concernés par les SAGE et ainsi d'identifier les territoires d'intercommunalités déjà concernés par ces dynamiques d'inventaires et ceux qui en sont actuellement dépourvus (carte de localisation des démarches d'inventaires en cours par bassin versants).



Objectifs de l'action

- ❖ L'objectif est d'accompagner les collectivités dans cette première action de :
 - réalisation d'une cartographie précises des zones humides et ce même pour les bassins non engagés dans un SAGE ;
 - définition d'une stratégie d'intervention pour leur protection, leur préservation et leur restauration : donner les outils nécessaires pour une intégration dans leurs documents et dynamiques d'aménagement du territoire ;
 - détermination des services écosystémiques rendus par ces milieux à l'échelle de leur territoire.

Descriptif de l'action

Localisation des zones humides

- ❖ Bassins versants engagés dans une démarche d'inventaire en cours (SAGE Allier, Sioule et Cher)
 - Inventaire participatif des zones humides :
 - Pré-inventaire indiquant la probabilité de l'existence de zones humides, issu de l'analyse informatique de la topographie, de la végétation, de l'occupation du sol, de la géologie, du réseau hydrographique, etc. (plus d'information sur http://bibliocom.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/MEMOTECH_ZH_web.pdf) ;
 - Temps préalable de consultation des acteurs du territoire sur cette base (recueil des connaissances d'élus, de propriétaires et d'usagers locaux), échanges sur les enjeux associés aux zones humides (usages, intérêts, contraintes...) et réponses aux éventuelles craintes par rapport à l'inventaire ;
 - Inventaire : vérification sur le terrain de la présence effective de zones humides, caractérisation de leur état et de leur capacité à assurer les fonctions attendues ;
 - Cartographies des inventaires diffusées à l'ensemble des acteurs des territoires soit par le biais d'atlas, soit au travers une plateforme de cartographie interactive.

- ❖ Bassins versants encore non engagés dans une démarche d'inventaire en cours à savoir : le Bassin de la Loire dont ses sous-bassins de la Besbre et de l'Acolin, le Bassin de l'Auzon (affluent du Cher – secteur Tronçais). Dépourvus de démarches SAGE, ces bassins ne bénéficient à ce jour d'aucun inventaire en cours :

- Inventaire : en l'absence de SAGE, des moyens financiers devront être mobilisés pour réaliser cet inventaire (en s'inspirant des démarches SAGE si les moyens le permettent), potentiellement au travers d'actions relevant d'un contrat vert et bleu soutenu par la Région et/ou d'un contrat territorial soutenu par l'Agence de l'eau ;
- Stratégie d'intervention : grâce aux contrats territoriaux et verts et bleus, il est possible de faire l'acquisition de zones humides définies comme prioritaires du point de vue des services hydrologiques rendus et/ou stockage du carbone. La protection via les zonages de ces zones peut être inscrite dans les documents d'urbanisme.

Définition d'une stratégie d'intervention pour leur protection, leur préservation et leur restauration

- ❖ Donner les outils nécessaires pour une intégration dans les documents et les dynamiques d'aménagement du territoire :
 - Suite à l'inventaire, partagé avec les groupes de travail locaux, le programme d'actions pourra servir d'outil de connaissances permettant aux collectivités d'inclure ces zonages dans les documents d'urbanisme et leurs outils contractuels (exemple des contrats territoriaux), à l'acquisition foncière, aux services de l'état, à l'instruction des dossiers réglementaires et aux usagers et porteurs de projets à l'adaptation des pratiques, à l'alerte sur la présence d'une zone humide voir le cas échéant à la séquence « Eviter, Réduire, Compenser ».

Détermination des services écosystémiques rendus par ces milieux à l'échelle de leur territoire

- ❖ Cellule d'assistance technique Zones humides (CATZH) : accompagnement par le CEN Allier des intercommunalités porteuses de la compétence GEMAPI à leur demande afin des les soutenir sur les questions relatives aux zones humides. Les missions de la CATZH sont :
 - Améliorer la connaissance sur les zones humides et favoriser la diffusion des données ;
 - Animer un réseau départemental d'acteurs et de gestionnaires ;
 - Accompagner les intercommunalités, les structures gestionnaires et les socioprofessionnels.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Etablissement Public Loire (CLE du SAGE Allier aval, Sioule et Cher amont), CEN Allier, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Etablissement Public Loire (CLE du SAGE Allier aval, Sioule et Cher amont), CEN Allier
Partenaires techniques	- Inventaires des bassins SAGE engagés dans la démarche : Bureaux d'études Acer Campestre, CESAME et ContreChamp. - Inventaires sur les autres bassins hors SAGE : CEN Allier, bureaux d'études. - CATZH : CEN Allier
Partenaires financiers	- Inventaires SAGE Allier aval et Sioule : FEDER Auvergne-Rhône-Alpes et Agence de l'eau Loire-Bretagne - Inventaires sur le bassin du Cher amont et autres bassins hors SAGE : à définir (Région, Département, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Fonds européens régionaux ou du bassin Loire Bretagne) - CATZH : Agence de l'eau, Région, Etat

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Démarches d'inventaires sur les bassins SAGE engagés dans la démarche d'inventaire : <ul style="list-style-type: none"> - SAGE Allier aval : <ul style="list-style-type: none"> ● Lancement officiel : 15 octobre 2019 ● Restitution de l'inventaire et du plan de gestion : Septembre 2020 ● Validation du SAGE : Mai 2021 ● Potentiellement un nouvel inventaire sera réalisé en 2023 sur la partie rive

	<p>droite de l'Allier</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Bassins versant du Sichon : 2021 ● Bassin versant de l'Andelot : 2022 ● Bassins versants rives gauches et droites de l'Allier : 2023-2024 <p>- SAGE Sioule :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Restitution de l'inventaire 2020-2021 ● Plan de gestion 2021-2022 <p>- SAGE Cher amont : non défini</p> <p>Démarches d'inventaires sur les autres bassins hors SAGE : non programmées CATZH : mobilisable depuis 2020 (accords financiers 2020-2022)</p>
Investissement	<p>Démarches d'inventaires sur les bassins SAGE engagés dans la démarche d'inventaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAGE Allier aval : coût global de l'étude à 1 453 548 € TTC pour 4 ans. Seule la tranche ferme est actuellement financée pour un montant de 726 684 € qui correspond aux travaux 2019-2022. - SAGE Sioule : à préciser - SAGE Cher amont : à préciser <p>Démarches d'inventaires sur les autres bassins hors SAGE : à préciser CATZH : à préciser</p>
Subventions	Agence de l'eau Loire Bretagne
Freins identifiés	Le coût des études
Leviers identifiés	Les nombreux services rendus par ce type de zones
Retour d'expérience	<p>Plus d'informations sur le travail engagé sur les bassins Allier aval et Sioule :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CLE du SAGE Sioule : inventaire des zones humides 2019-2021 : https://sage.sioule.fr/?p=2461 - CLE du SAGE Allier aval: Inventaire des zones humides et plan de gestion (2019-2021)

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Le facteur de séquestration moyen d'une zone humide est de 458 tCO ₂ e/ha. La préservation de ce puit de carbone permet donc de ne pas dégrader davantage le bilan carbone du territoire.
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	Les zones humides sont des milieux rendant de multiples services à nos territoires : soutien d'étiage, épuration, stockage de CO ₂ , biodiversité. Préserver et restaurer ces milieux permettra à nos territoires d'être plus résilient face aux impacts du changement climatique.

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<p>Démarches d'inventaires sur les bassins SAGE engagés dans la démarche d'inventaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de zones humides répertoriées par an. - Nombre d'ateliers de concertation réalisés par an. Lancement officiel : 15
------------------------------	--

	<p>octobre 2019</p> <p>Démarches d'inventaires sur les autres bassins hors SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dynamiques d'inventaire impulsées par an. - Nombre de zones humides répertoriées par an. <p>Cellule assistance technique Zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sollicitations de la cellule par les collectivités par an. - Nombre de projets dans lesquels les zones humides ont pu être prises en compte par an.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage (%) du territoire inventorié. - Nombre d'hectares de zones humides inscrits dans les documents d'urbanisme. - Nombre de participants aux diverses réunions ouvertes au public (GT, démonstrations de terrain).

5. AXE 5 : UN TERRITOIRE AUX MOBILITES DURABLES ET ADAPTEES

5.1. ORIENTATION 5.1 : DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS.....	147
<i>SCHEMA GLOBAL DE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE GNV ENTRE VEHICULES, STATIONS ET UNITE DE METHANISATION</i>	<i>147</i>
<i>DEVELOPPER LE RESEAU PUBLIC DEPARTEMENTAL D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES</i>	<i>150</i>
5.2. ORIENTATION 5.2 : DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES	153
<i>INTEGRER LES ENJEUX DE MOBILITE DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION (PLUi, PDIE) DE MANIERE CONCERTEE</i>	<i>153</i>
<i>AMELIORER ET DIVERSIFIER LES SOLUTIONS EXISTANTES DE MOBILITES EN LEUR DONNANT PLUS DE VISIBILITE</i>	<i>156</i>
<i>AMELIORER L'OFFRE DE MOBILITE ACTIVE</i>	<i>160</i>
<i>ETUDIER LA POSSIBILITE DE CREER UNE PLATEFORME DE MOBILITE SUR LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER</i>	<i>163</i>
5.3. ORIENTATION 5.3 : FAVORISER LA PROXIMITE	166
<i>DEMUTPLIER SUR LE TERRITOIRE LES DISPOSITIFS DE PROXIMITE ET LES PROMOUVOIR.....</i>	<i>166</i>

5.1. ORIENTATION 5.1 : DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS

	Plan Climat du Pays de Lapalisse 	
Axe stratégique	Orientation	
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES	5.1 DÉVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS	
Fiche action n°	Nom de l'action	
5.1.1	SCHEMA GLOBAL DE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE GNV ENTRE VEHICULES, STATIONS ET UNITE DE METHANISATION	

Contexte

La Loi d'Orientation sur les Mobilités de 2019 (LOM) a donné plusieurs objectifs à atteindre en terme de mobilité dans les années à venir:

- la neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050.
- la fin de la vente de voitures neuves à énergies fossiles d'ici 2040.
- le soutien aux véhicules fonctionnant au gaz.

Ces objectifs seront atteints par la mise en place et le développement de solutions de territoire telles que la mobilité GNV notamment pour les véhicules utilitaires et lourds pour lesquels les solutions basées sur l'électricité ne sont pas adaptées en l'état actuel.

Dans l'Allier, le développement du transport GNV est lié à une flotte captive d'un avitaillement: le territoire de Moulins est équipé d'une station ouverte au public et hormis quelques stations privées de taille réduite, seuls des projets d'installation sont présents sur les autres agglomérations et cette absence d'un réseau cohérent constitue un obstacle à la conversion du parc .

Il est donc nécessaire de définir les actions à suivre pour homogénéiser le développement des stations GNV et encourager ce type de mobilité pour participer à réduire l'impact des déplacements sur le territoire.

Objectifs de l'action

- ❖ Mettre en place un écosystème favorable à la mobilité GNV, développer l'usage d'une énergie renouvelable issue de la méthanisation agricole, adaptée à une filière transports de marchandises moyennes distances et aux poids lourds de service public.
- ❖ Contribuer à la transition énergétique en réduisant la pollution atmosphérique et en s'adaptant au réchauffement climatique.
- ❖ 3 à 5 stations réparties sur le département permettant d'assurer un ravitaillement sans détour.

Descriptif de l'action

- **Réaliser un diagnostic et une analyse de la demande pour installer une station GNV/bio GNV sur le territoire (étude d'opportunité et de faisabilité) :**
 - Sonder les chargeurs et les transporteurs quant à l'intérêt d'installer une station GNV/bioGNV.
 - Définir la stratégie de déploiement de la future station et la flotte ciblée.
 - Faire émerger les engagements possibles de conversion
 - Définir les emplacements possibles
 - Faire la publicité du contexte pour attirer des porteurs de projets
- **Créer une station :**
 - Définir le cahier des charges de la première station GNV à implanter, et les contraintes inhérentes.
 - Chercher les partenaires et les aides potentiels.
 - Concrétiser le projet.
 - Développer le lien entre la station et son territoire : bioGNV par certification et communication sur origine du gaz

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE, GRDF, chambres consulaires, ADEME, groupement agricole méthanisation, EPCI
Partenaires techniques	Gaziers, collectivités, constructeurs automobiles
Partenaires financiers	Gaziers investisseurs (GrDF finance 40% de l'extension du réseau dans le cas d'un projet de méthaniseur ☐ à confirmer), collectivités, intégrateurs

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Prises de contact en cours
Calendrier prévisionnel	Maturation longue
Investissement	PCAET API : Coût d'acquisition, de construction de la station et de raccordement au réseau qui varie entre quelques milliers d'euros et 2 millions d'euros (en fonction de sa capacité). Coût d'exploitation, de maintenance et de gestion qui varie de 2000 €/an pour les petites stations à 30000€/an pour les plus grandes stations.
Subventions	- Au niveau national: ADEME, Programmes d'investissements d'avenir, Fonds uniques interministériels, Aides locales etc. - Au niveau européen : CEF, EUREKA, Initiative PME, FEDER etc.
Freins identifiés	Le coût d'investissement et d'entretien seront plus ou moins vite amortis en fonction de la demande = communiquer et inciter à l'utilisation de la station.
Leviers identifiés	-Bonne acceptabilité citoyenne. -La gouvernance doit être bien étudiée. -L'emplacement doit être pertinent.
Retour d'expérience	Station d Yzeure, autres territoires plus engagés

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	nul	

Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	nul	
Bénéfice socio-économique	+	Impact sur les possibilités de développement ou de régression de la filière logistique

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	-Étape de réalisation du diagnostic (programmé, lancé, résultats)
Indicateurs de performance	- Nombre de véhicules roulant au GNV. - Nombre et consommation des stations GNV.

Axe stratégique	Orientation
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES	5.1 DÉVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS
Fiche action n°	Nom de l'action
5.1.2	DÉVELOPPER LE RÉSEAU PUBLIC DÉPARTEMENTAL D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Contexte

L'Allier compte aujourd'hui un peu plus de 200 000 véhicules légers mais aujourd'hui la place du véhicule électrique reste assez faible même si la tendance est à la hausse. L'objectif national est d'atteindre à terme 5 % de véhicules électriques dans le parc en 2022. Même si la plus grande partie des recharges se fait à domicile ou sur le lieu de travail, il est apparu nécessaire à l'ensemble des acteurs départemental (SDE 03, au Conseil Départemental de l'Allier, 3 Communautés d'Agglomération et aux communes, etc.) de déployer un réseau public pour lever le frein psychologique lié à la décharge de batterie et rendre un service aux usagers.

De plus, la Loi d'Orientation sur les Mobilités de 2019 (LOM) a donné plusieurs objectifs à atteindre en terme de mobilité dans les années à venir:

- la neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050
- la fin de la vente de voitures neuves à énergies fossiles d'ici 2040
- le soutien aux véhicules fonctionnant au gaz

Ces objectifs seront atteints par la mise en place et le développement de solutions de territoire telles que la hausse de l'usage des véhicules électriques

Les caractéristiques du territoire sont par ailleurs favorables au développement du véhicule électrique:

- Ménages possédant 2 véhicules ou plus
- Ménages disposant d'un parking
- Ménages propriétaires de leur logement
- Majorité de ménages possédant une maison
- Trajet moyen domicile-travail supérieur à la moyenne nationale

Même si 95 % des recharges seront effectuées à domicile, il est essentiel de mettre en place un service de bornes de réassurance. De manière générale, il est essentiel de différencier deux motifs de recharge des véhicules électriques sur des bornes publiques:

- S'arrêter pour recharger (besoin de transit)
- Profiter du stationnement pour se charger

Dans le cadre des déplacements quotidiens, la recharge concerne presque uniquement ce second motif. Le temps de recharge correspond donc au temps de stationnement.

Les besoins de recharge sont multiples et doivent être différenciés pour dimensionner le réseau de bornes et ainsi définir les meilleures localisations et caractéristiques des points de recharge.

76 bornes de recharge sont installées sur l'ensemble du département (66 normales 22kW et 10 rapides 50 kW). Elles ont été réparties sur les périmètres intercommunaux, la distance entre chaque borne ne dépassant pas 30 km. A l'intérieur de chaque intercommunalité, les bornes de recharge ont été positionnées sur les communes qui apparaissent comme les plus pertinentes au regard de plusieurs critères (population commune, nombre de commerces, nombre d'entreprises...). La gratuité des recharges a été décidée lors du lancement de l'offre pour la populariser et s'est arrêtée courant 2018.

Depuis 2020, le SDE 03 a co-construit avec 10 autres autorités départementales un réseau interdépartemental qui s'étend de l'Allier au Var et permet une mutualisation utile.

Objectifs de l'action

- ❖ Développer le maillage des bornes de recharge pour véhicule électrique en complétant les bornes déjà présentes par l'installation de bornes ultra rapides
- ❖ Faciliter la recharge pour les utilisateurs en itinérance sur l'axe Nord / Sud du département

Descriptif de l'action

Le réseau existant est aujourd'hui bien maillé, son développement s'étudiera au cas par cas selon les besoins des territoires et les demandes des usagers. Il n'est pas prévu aujourd'hui d'augmenter significativement le nombre de bornes sur le réseau mais plutôt de le moderniser et d'assurer sa fiabilité. On peut néanmoins diviser la stratégie générale en deux actions:

- ❖ **Développer les bornes de recharges électriques :**
 - Déterminer les zones stratégiques où l'offre complémentaire au rechargement à domicile manque, et ainsi estimer le nombre et le type de nouvelles IRVE (infrastructure de recharge de véhicules électriques) à déployer pour être en cohérence avec les besoins et objectifs du territoire en termes de mobilité alternative, tant sur les sites privés (industriels, grandes surfaces, administrations, etc.) que via le réseau public.
 - Prévoir une maintenance suffisante de ces bornes.
- ❖ **Faciliter l'accès à l'offre et à l'information:**
 - Moderniser le dispositif de paiement et permettre l'utilisation du paiement sans contact sur toutes les bornes
 - Réaliser une fiche-pratique pour les citoyens en indiquant les emplacements et types de bornes du territoire et des alentours, les avantages en termes de coût de l'énergie, les durées de charge, les projets à venir, etc. Informer également des avantages locaux favorisant la voiture électrique (tarifs autoroutiers, etc.) et sur les bonnes pratiques.
 - Communiquer via les sites des collectivités.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03
Partenaires techniques	Réseau E-Born
Partenaires financiers	ADEME

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	2020 - 2027
Investissement	Réalisation de l'étude (1/4 ETP sur 1 an): 15 000€ Installation de nouvelles bornes électriques: 100 000€ Exploitation et maintenance du réseau: 150 000€ par an Réalisation des fiches pratiques: 15 000€
Subventions	Aucune
Freins identifiés	Coût d'achat d'un véhicule électrique et faible taux de pénétration actuel
Leviers identifiés	Aides financières à l'acquisition de véhicules électriques. Bonne acceptabilité citoyenne. Initiative privées: surfaces commerciales et réseaux de constructeurs automobiles
Retour d'expérience	- Outil PROSPER : estimation de l'effet des bornes sur la conversion VE. - Opérateur à mission publique de charge : bornes autoroutières du réseau EDF <input type="checkbox"/> Izivia (attention, vont démonter les ¾ des bornes en place - seulement 2 dans l'Allier à l'Aire de l'Allier à Saulzet). - Nombreux sites Internet et applications de référencement des bornes électriques permettant parfois d'obtenir un badge compatible avec divers types de bornes

(ChargeMap, Plugshare, Nextcharge, etc.)
 - Ressources documentaires et guides d'AVERE

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	Estimation des km parcourus avec l'électricité fournie par les bornes : hypothèse de conso 15KWh/100 est raisonnable
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable		12.519 recharges pour 159 235 kWh délivrés en 2019. Ratio de 1 PDC pour 2,6 VPE. A savoir que la référence nationale est de 1 PDC pour 10 VPE
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	Possibilité de fournir une somme à l'échelle des syndicats de AURA fédérés avec le SDE03 dans le réseau E-born

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres de bornes installées sur le territoire, par type. - Taux d'utilisation de ces bornes - Quantité de kWh consommés
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bornes de recharges pour véhicules électriques, et dans quels délais - Nombre de points de charge public pour 100 véhicules en circulation. - Pourcentage des bornes fournies avec des contrats d'électricité renouvelable

5.2. ORIENTATION 5.2 : DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES

	<h3>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h3> 	
Axe stratégique	Orientation	
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES	5.2 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES	
Fiche action n°	Nom de l'action	
5.2.1	INTÉGRER LES ENJEUX DE MOBILITÉ DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION (PLUi, PDIE) DE MANIÈRE CONCERTÉE	

Contexte

Les émissions liées aux transports (de marchandises ou de personnes) représentent sur le territoire 49% des consommations énergétiques, 29% des émissions de gaz à effet de serre et 66% des émissions de NOx (Oxydes d'azotes), polluant atmosphérique qui constitue un enjeu environnemental (acidification des milieux naturels) et sanitaire.

Ainsi, afin de permettre aux résidents et aux agents de limiter l'usage de la voiture individuelle (autosolisme) et les émissions de ce poste, le territoire doit tout d'abord **planifier** l'organisation de la mobilité sur le territoire, afin de dimensionner la réponse à entreprendre :

- Les choix en matière d'aménagement peuvent avoir des impacts importants en termes de mobilité, pour permettre aux résidents et/ou aux agents de limiter l'usage de la voiture individuelle. Les documents d'urbanisme sont une première étape pour y intégrer les enjeux liés à la mobilité.
- Les organisations peuvent également chercher à planifier leur mobilité via des Plans de Déplacements Entreprises (PDE), Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) ou Plans de Déplacements d'Administrations (PDA). Ces plans consistent à optimiser les déplacements domicile – travail ou professionnels en favorisant les modes de transports alternatifs à la voiture, tout en procurant des avantages à l'entreprise (ou administration) et à ses salariés. Plus d'informations : [Le plan de mobilité, qu'est-ce que c'est](#)

Objectifs de l'action

La communauté de communes du Pays de Lapalisse vise à :

- ❖ **Concilier les enjeux de la mobilité dans les documents d'urbanisme (PLUi, ORT)**
- ❖ **Sensibiliser, co-animer et impliquer les entreprises à l'élaboration de PDE ou de PDIE**

D'une manière générale, le secteur des transports doit, sur le territoire :

- ❖ Réduire les émissions de GES de -19% entre 2015 et 2026 en lien avec la stratégie du PCAET
- ❖ Réduire les consommations énergétiques de -13% entre 2015 et 2026 en lien avec la stratégie du PCAET
- ❖ Réduire les NOx (polluants atmosphériques) de -21% entre 2015 et 2026 en lien avec la stratégie PCAET
- ❖ Réduire les pollutions sonores, les congestions routières et les dépenses de santé

Le rendu opérationnel de cette fiche-action dépendra du positionnement AOM qui interviendra au plus tard le 31 mars 2021

Descriptif de l'action

- ❖ **Le rendu opérationnel de cette fiche-action dépendra du positionnement AOM qui interviendra au plus tard le 31 mars 2021 :**
 - > La loi d'orientation des mobilités (LOM) offre la possibilité aux communautés de communes de prendre la compétence mobilité. Les conseils communautaires ont jusqu'au 31 mars 2021 pour délibérer à ce sujet.
 - > [TRANSPORTS ET MOBILITÉS](#)
- ❖ **Concilier les enjeux de la mobilité dans les documents d'urbanisme (PLUi)**
 - > Le groupe de travail sur le PLUi veillera à intégrer dans sa révision des critères en réponse aux enjeux de mobilité. Ces critères pourront être repris dans les futurs documents de planification et pour les futures opérations d'aménagement : ZAC, lotissements, ou opérations de renouvellement urbain.
 - > Le volet "mobilité" des opérations d'aménagements sera l'occasion d'y intégrer ces prescriptions
 - > Il s'agit de favoriser la densité et les formes urbaines adaptées à la mobilité active
 - > Plusieurs critères seront à intégrer, comme **par exemple** : espaces dédiés sécurisés, attractifs et contribuant à l'amélioration du cadre de vie, des coefficients de voies douces (cyclables ou piétonnes), des incitations, obligations ou aides pour la réalisation des Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE), etc.
- ❖ **Sensibiliser, co-animer et impliquer les entreprises à l'élaboration de PDE ou de PDIE**
 - > La CCPL se donne le rôle de pré-identifier les regroupements spatiaux d'entreprises qui concentrent la majorité des déplacements pendulaires domicile-travail. Il s'agira ensuite de lancer le dialogue et l'animation de phases de concertation entre ces acteurs, afin d'encourager les entreprises à se lancer dans une démarche de Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE).
 - > La réalisation de PDE / PDIE sur certaines zones d'activités pourra également être intégrée dans les documents de planification (PLUi) en systématisant les phases de concertation.
 - > Si la CCPL se déclare Autorité Organisatrice des Mobilités, une aide méthodologique pourra être apportée aux entreprises. Les conseils en mobilité de la collectivité locale accompagnent ainsi la mise en œuvre des Plans de mobilité, facilitent les aménagements et améliorent l'offre de mobilité alternative.
 - > La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) joue un rôle de conseil et d'animation et peut favoriser le regroupement pour des plans de déplacements inter-entreprises. L'entreprise peut bénéficier, sous certaines conditions, du soutien technique et financier de l'ADEME.
 - > Les entreprises peuvent proposer à leur échelle les solutions suivantes :
 - Installer un point d'information sur les offres de mobilité et les tarifs au sein de l'entreprise ou du groupement d'entreprises
 - Mettre en place des solutions communes à plusieurs entreprises : navette Vichy - Lapalisse, navette de ramassage au domicile des salariés, aires de covoiturage, solutions d'autopartage, etc.
 - Réserver et mutualiser des places de stationnement sur le parking des entreprises pour les covoitureurs, les auto partageurs, les véhicules électriques, etc.
 - Afficher la liste des salariés covoiturants ou ouverts au covoiturage (avec leur commune domiciliée) à l'accueil des entreprises afin d'inciter d'autres salariés covoitureurs
 - Prendre en charge les abonnements de services publics de location de vélo
 - Garantir le retour à domicile pour tout salarié utilisant des modes alternatifs en cas d'intempéries ou de grève des transports publics par exemple (navette, taxi etc.)
 - Organiser des animations en lien avec les modes doux (challenge de copiétonnage, cyclable etc.)
 - Etc.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	
Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2021 : Réponse de la CCPL (AOM ou non) → 31 mars 2021
Investissement	Non déterminé
Subventions	
Freins identifiés	Mobilité en zone peu dense
Leviers identifiés	Attente forte des habitants et entreprises
Retour d'expérience	Le plan de mobilité rurale (Cerema, 2016) : lien : Le Plan de mobilité rurale

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	++	Planification
Consommations énergétiques	++	Planification
Qualité de l'air	++	Planification
Production d'énergie renouvelable	=	Planification
Adaptation au changement climatique	++	Planification

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réponse apportée par la CCPL sur le sujet AOM (oui/non) ▪ Nombre de PDE ou PDIE lancé par les entreprises du territoire ▪ Nombre de critères intégrés au PLUi relatifs à la mobilité
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution de la part modale de la voiture sur le territoire (%) d'après l'INSEE

Axe stratégique	Orientation
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES	5.2 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES
Fiche action n°	Nom de l'action
5.2.2	AMÉLIORER ET DIVERSIFIER LES SOLUTIONS EXISTANTES DE MOBILITÉS EN LEUR DONNANT PLUS DE VISIBILITÉ

Contexte

Le secteur des transports (incluant les déplacements de personnes et de marchandises) est le premier consommateur d'énergie du territoire (49 %), le premier émetteur d'Oxydes d'azote (66 %) et le deuxième émetteur de gaz à effet de serre (29 %). Actuellement, aucune politique globale de développement d'offres de mobilité alternative n'est mise en place sur le territoire. La voiture individuelle est ainsi utilisée pour 89% des trajets domicile-travail, y compris pour ceux qui vivent et travaillent sur la même commune.

Ainsi, il est important de promouvoir les solutions de mobilités alternatives déjà existantes à l'échelle du territoire, et de diversifier l'offre des solutions proposées.

Objectifs de l'action

- ❖ **Etude de faisabilité pour la création d'une plateforme de Mobilité sur le département de l'Allier par la DIRRECTE, en lien avec la fiche-action 5.2.4 du présent PCAET**
- ❖ **Promouvoir et valoriser les solutions déjà existantes de mobilités grâce à une campagne de communication renforcée et une simplification de l'accès à l'information**
 - > Condenser les offres existantes sur une plateforme d'ici 2022 pour leur donner plus de visibilité
 - > Lancer une campagne de communication sur la mobilité chaque année entre 2021 et 2026
- ❖ **Proposer une offre de mobilités accrue et variée qui s'adapte aux besoins de tous à l'échelle du territoire**
 - > Mobiliser 10% des 800 actifs qui vont actuellement travailler sur leur commune de résidence en voiture (chiffres INSEE 2015). Il s'agit de les réorienter vers du vélo, de la marche à pied ou des transports en commun à l'horizon 2026, en lien avec la stratégie PCAET.
 - > Mobiliser 10% des 2000 actifs qui vont actuellement travailler sur d'autres communes en voiture (chiffres INSEE 2015). Il s'agit de les réorienter vers du covoiturage ou du transport en commun à l'horizon 2026, en lien avec la stratégie PCAET.

Descriptif de l'action

- ❖ **Condenser les offres existantes sur une plateforme d'ici 2022 pour leur donner plus de visibilité**
 - > Les offres existantes actuellement sur le territoire sont les suivantes :
 - 1 aire de covoiturage sur l'aire des Vérités
 - Transport à la demande
 - Bus scolaires
 - 1500 arrêts d'autocars Trans'Allier sur le département
 - Gare de Lapalisse - Saint-Prix actuellement fermée

- Pistes cyclables à Lapalisse
 - Cheminements piétons
- > Cependant leur utilisation est minime et contraignante par rapport à la voiture individuelle. Il s'agit donc dans un premier temps de valoriser au maximum ces solutions et de les simplifier.
 - > Une des solutions à étudier est de cartographier l'ensemble des itinéraires cyclables, ferroviaires ou routiers. Recenser et représenter les points d'arrêts, les aires de covoiturage et les locaux à vélo. Indiquer les horaires, les contacts et les points de vente de chacune des solutions. Dématérialiser et regrouper l'achat des titres de transports au même endroit. Cette cartographie d'une "offre globale" de la mobilité territoriale doit être disponible sur le site de chacune des communes ou sur une plateforme en ligne. Elle peut également être affichée dans les mairies et les points de passage (zones d'activité, arrêts de car).
 - > Une autre solution est de rassembler physiquement toutes ces offres autour d'un pôle multimodal minimum. Il s'agit d'y implanter des aires de covoiturage avec places réservées sur les parkings, des arrêts de lignes de cars (Trans'Allier ou scolaires), des locaux à vélo accessibles, sécurisés, avec suffisamment d'emplacements, d'aménagements cyclables, des points de réservation TAD, etc.
 - > En sachant qu'une étude de faisabilité est menée pour la création d'une plateforme de Mobilité sur le département de l'Allier par la DIRRECTE. Le contenu de cette fiche est détaillé dans la **fiche-action 5.2.4** du présent PCAET

❖ Lancer une campagne de communication sur la mobilité chaque année entre 2021 et 2026

- > Diffusion large de la plateforme et de la cartographie détaillées ci-dessus
- > Temps de sensibilisation et d'information comme des apéros-mobilité en lien avec les associations du territoire
- > Journée de la mobilité : organiser une manifestation par l'EPCI chaque année lors de la journée de la mobilité regroupant l'ensemble des entreprises du territoire et faire un relai de communication
- > Intégrer une initiative de type Challenge de la Mobilité chaque année entre 2021 et 2026 :
Lien : [Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes 2020](#)
 L'objectif est de profiter d'une démarche de sensibilisation collective pour avoir accès aux outils de communication communs et aux offres de récompenses des lauréats. Le jour J, chacun est invité à laisser sa voiture individuelle au garage au profit de la marche, du vélo, des transports en commun ou du covoiturage pour effectuer son trajet domicile-travail. La Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » a déjà participé pour la 2ème année au Challenge Mobilité, organisé par la Région Auvergne Rhône Alpes.

❖ Accroître l'offre actuelle de mobilités pour l'adapter aux besoins de tous à l'échelle du territoire

- > Concerter le territoire pour recenser les attentes des citoyens et des entreprises. Identifier les besoins, par exemple avec des comptages du nombre de passages de voitures-solo sur certains grands axes.
- > Revoir l'organisation du Transport à la Demande (TAD). Il est actuellement sectorisé par EPCI, ce qui n'est pas adapté aux besoins de déplacements des habitants. Une ouverture à toutes les communes doit être envisagée.
- > Étudier la possibilité de lancer un dispositif de voiture en autopartage, comme il existe sur Marcillat en Combrailles, et militer pour le développement de Citiz à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'idée consiste à mettre à disposition des véhicules électriques (reliés aux bornes de recharges) pour la population dans des zones peu denses notamment, via 2 dispositifs:
 - conducteurs usagers pour emprunt sur une journée ou une demi-journée
 - conducteurs bénévoles qui s'inscrivent sur une base de données pour véhiculer des personnes
- > Identifier la possibilité de créer des lignes de covoiturage domicile-travail et de matérialiser des arrêts sur ces axes. S'inspirer de ce qui avait été fait dans le cadre du Rézo Pouce et de la solution actuelle de Covoit Ici (Ouest Rhodanien, Nord Parisien, Suisse, etc.). Étudier la faisabilité d'équiper les aires de covoiturage avec des bornes connectées à un panneau lumineux en bord de route permettant de mettre en relation un passager avec un automobiliste moyennant une légère rémunération.

- > Diffuser l'utilisation d'une plateforme de covoiturage commune sur le département de l'Allier ou de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui recense les annonces de covoiturage des plateformes privées et publiques
- > Continuer le maillage en aires de covoiturage, en parkings-relais, et en locaux à vélos à proximité des itinéraires routiers et ferroviaires du territoire, et des zones d'activités. Identifier les parkings de communes qui y seraient favorables.
- > Améliorer l'offre d'autocars Trans'Allier et Scolaires. Simplifier l'accès à l'information (horaires de passages, achats des titres de transport en amont). Mettre en place plus de lignes, avec des cars plus petits. Étudier les formules d'embarquement des vélos dans les bus et les cars.
- > Impliquer les entreprises dans cette recherche de solutions, notamment via les Plans de Déplacements d'Entreprises - ou Inter-Entreprises (PDE et PDIE), ou une participation financière.
- > Expérimenter la traction animale pour le ramassage scolaire et les ordures ménagères, en partenariat avec l'écurie d'attelage sur le territoire
- > Étudier la possibilité d'une mobilité alternative par le rail en particulier pour les trajets les plus courants : Vichy ou Roanne. Étudier la possibilité de réutiliser l'ancienne gare de Saint-Prix pour accueillir ce type de transport, qui pourrait être expérimental et novateur

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	Trans'Allier, Région AURA
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2022 : Création de la plateforme (solution dématérialisée ou physique)
Investissement	Non dimensionné
Subventions	Appel à projet de la région AURA pour un point de vente des titres de transports : Mettre en place un point de vente de titres de transport régionaux par des dépositaires - Transports Appel à projet de la région AURA pour l'aménagement des gares : Contrat d'aménagements de mobilités vertes - Abords des gares et haltes ferroviaires
Freins identifiés	Visibilité et communication sur l'offre existante
Leviers identifiés	Attente forte des habitants et entreprises
Retour d'expérience	Autopartage Marcillat en Combraille (Allier), Sylvie VADON : Mise à disposition de véhicule électrique pour conducteurs et/ou chauffeurs bénévoles Lignes de covoiturage : Covoit'ici Ouest Rhodanien Plateforme de covoiturage Auvergne-Rhône-Alpes: mov'ici partageons nos trajets quotidiens Concilier le transport des vélos dans les autocars : CR Journée d'étude vélo-car

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	++	La diminution de l'usage des véhicules thermiques dans les villes et bourgs diminue les émissions de gaz à effet de serre (jusqu'à 1 tonne CO ₂ eq/an en lien avec les économies de consommations énergétiques).
Consommations énergétiques	++	Source : Rapport de Stratégie PCAET : Une personne se déplaçant en voiture économise environ 3 MWh par an si elle choisit de se déplacer à vélo (sur une base de 5 km de trajet aller), environ 3 MWh par an si elle choisit de se déplacer en transports en commun (sur la base de 15 km de trajet) et environ 4 MWh par an si elle choisit de covoiturer (sur la base de 25 km de trajet)
Qualité de l'air	++	La diminution de l'usage des véhicules thermiques dans les villes et bourgs diminue les émissions de polluants atmosphériques (NOx, particules, ...)
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	++	Le développement des mobilités actives (piétonne et cyclable) vise à rendre les habitudes des citoyens plus résilientes face au changement climatique et l'augmentation du prix de l'énergie

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la plateforme (solution dématérialisée ou physique) ▪ Nombre de temps de sensibilisation et d'informations organisés ▪ Nombre d'initiative lancée type Challenge de la mobilité ▪ Nombre de PDE ou PDIE lancé par les entreprises du territoire ▪ Nombre d'aires de covoiturage et de lignes de covoiturage matérialisées sur le territoire
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution de la part modale de la voiture sur le territoire (%) d'après l'INSEE

	<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
Axe stratégique	Orientation	
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES	5.2 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES	
Fiche action n°	Nom de l'action	
5.2.3	AMÉLIORER L'OFFRE DE MOBILITÉ ACTIVE	

Contexte

Le secteur des transports (incluant les déplacements de personnes et de marchandises) est le premier consommateur d'énergie du territoire (49 %), le premier émetteur d'Oxydes d'azote (66 %) et le deuxième émetteur de gaz à effet de serre (29 %). Actuellement, aucune politique globale de développement d'offre de mobilité alternative n'est mise en place sur le territoire.

La voiture individuelle est ainsi utilisée pour 89% des trajets domicile-travail, y compris pour ceux qui vivent et travaillent sur la même commune. Selon l'INSEE en 2015, seulement 21% des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence s'y rendent en vélo ou à pied.

Ainsi, il est important d'améliorer et de faciliter l'accès à ces moyens de mobilités doux.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée en 2019 prévoit notamment de favoriser la montée en puissance de l'utilisation des vélos :

- Multiplier par 3 la part modale du vélo pour passer de 3 à 9% d'ici 2024
- Remplacement de l'indemnité kilométrique par le forfait mobilité durable : les frais de déplacement domicile-travail sont remboursés jusqu'à 400€/an, en plus du remboursement de 50% concernant l'utilisation des transports en commun
- Marquage des vélos pour lutter contre le vol

Objectifs de l'action

❖ **Développer la mobilité douce en favorisant les déplacements à vélo ou à pied :**

- > Mobiliser 10% des 800 actifs qui vont actuellement travailler sur leur commune de résidence en voiture (chiffres INSEE 2015). Il s'agit de les réorienter vers du vélo, de la marche à pied ou des transports en commun à l'horizon 2026, en lien avec la stratégie PCAET.
- > Réaliser un Schéma Cyclable et un Schéma Piéton d'ici 2022.

Descriptif de l'action

❖ **Développer la mobilité douce en favorisant les déplacements à vélo ou à pied :**

- > L'objectif est de réaliser un Schéma Cyclable un Schéma Piéton à l'horizon 2022.
- > Une phase de concertation sera organisée à destination des communes, des entreprises et des résidents, afin d'identifier les freins à l'utilisation de ces mobilités douces à disposition, et les leviers d'action.

❖ **Développer les infrastructures cyclables**

- > Sécuriser certains itinéraires et certaines liaisons. Des aménagements sont à prévoir

(notamment entre le centre-ville de Lapalisse et les entreprises importantes telles que Tradival, Centravet, Maison de retraite, TVE Logistic, idem pour les zones d'activité). Des éclairages et pistes dédiées seront étudiés.

- > Développer les stationnements pour vélo dans les endroits stratégiques (commerces, écoles, zones d'activités). Les locaux à vélos seront accessibles, sécurisés, avec suffisamment d'emplacements.
- > Développer des itinéraires stratégiques desservant les lieux touristiques (connexion avec la voie verte "Via Allier"), les zones d'activités, et les centres-bourgs dans le cadre de leur revitalisation. Pour l'instant seules quelques pistes cyclables existent dans le bourg de Lapalisse, mais le maillage mérite d'être développé.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2022 : Schéma Cyclable et Schéma Piéton 2020 - 2026 : Mise en œuvre opérationnelle des actions
Investissement	- prix moyen d'1 km de bande : 80 000 € H.T. - prix moyen d'1 km de piste : 320 000 € H.T. - coût d'un emplacement vélo : de 110 à 500 € H.T. Source : Créer un réseau d'itinéraires cyclables
Subventions	Dispositif de soutien de la Région AURA : lien : <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de soutien « Itinéraires Véloroutes Voies vertes prioritaires » - Appel à projets "Fonds Mobilités Actives - Aménagements Cyclables 2020"
Freins identifiés	Coût des infrastructures, Sécurité, Vols
Leviers identifiés	LOM déjà pertinent : <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des lieux identifiés comme dangereux (carrefours) - Marquage des vélos pour lutter contre les vols - Aides à l'achat d'un VAE - Développer et entretenir les infrastructures, aménagements et services cyclables: augmenter le nombre de stationnements vélos, de garages à vélos sécurisé, de vélos ou VAE en libre-service, mettre en place une signalétique de qualité, favoriser l'intermodalité Le coût des infrastructures cyclables est inférieur à celui des infrastructures routières.
Retour d'expérience	Concilier le transport des vélos dans les autocars : CR Journée d'étude vélo-car Atelier participatif de réparation « Le gang des dérailleurs » à Vichy : Atelier participatif de réparation de vélos - Vichy (03200)

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	++	La diminution de l'usage des véhicules thermiques dans les villes et bourgs diminue les émissions de gaz à effet de serre

Consommations énergétiques	++	Source : Rapport de Stratégie PCAET : Une personne se déplaçant en voiture économise environ 3 MWh par an si elle choisit de se déplacer à vélo (sur une base de 5 km de trajet aller)
Qualité de l'air	++	La diminution de l'usage des véhicules thermiques dans les villes et bourgs diminue les émissions de polluants atmosphériques (NOx, particules, ...)
Production d'énergie renouvelable		
Adaptation au changement climatique	++	Le développement des mobilités actives (piétonne et cyclable) vise à rendre les habitudes des citoyens plus résilientes face au changement climatique et l'augmentation du prix de l'énergie

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de m² cyclables sur le territoire ▪ Nombre de bus & cars disposant de solution d'embarquement de vélos ▪ "Budget vélo" annuel (€)
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution de la part modale du vélo sur le territoire (%) d'après l'INSEE

	<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
Axe stratégique	Orientation	
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES	5.2 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES	
Fiche action n°	Nom de l'action	
5.2.4	ETUDIER LA POSSIBILITÉ DE CRÉER UNE PLATEFORME DE MOBILITÉ SUR LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER	

Contexte

La mobilité apparaît dans l'Allier comme le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (fret et transports de personnes confondus). Département rural où l'usage de la voiture reste la solution de déplacement la plus représentée (déplacements domicile-travail, loisirs, etc.), son utilisation représente un coût économique qui peut constituer un frein dans l'accès à l'emploi (permis, achat de voiture, assurances, entretien, etc.).

La mise en place d'une Plateforme de Mobilité permettrait l'émergence de solutions de mobilité durable répondant aux problématiques de réduction d'émissions de GES et pouvant faciliter l'accès à la formation, l'emploi et différents services du bassin de vie.

L'enjeu réside alors dans la capacité des acteurs locaux à coordonner les initiatives et les dispositifs d'aides à la mobilité déjà existants ainsi que dans leur capacité à développer des solutions nouvelles, complémentaires à l'offre actuelle et répondant aux besoins identifiés.

Fort de ce constat, la DIRECCTE a initié une étude de faisabilité d'une plateforme de mobilité : grâce à une approche globale et un travail en concertation entre les acteurs du territoire, des leviers ont pu être identifiés pour mener à bien ce projet collectif et transversal.

Objectifs de l'action

- ❖ Réaliser un état des lieux de l'offre de mobilité actuelle sur le département de l'Allier: freins, leviers, besoins des publics (en lien avec l'emploi), etc.
- ❖ Définir en concertation les services nouveaux à développer, favoriser l'émergence d'idées novatrices pour des mobilités alternatives
- ❖ Concrétiser et pérenniser l'offre via la mise en place d'une plateforme de mobilité

Descriptif de l'action

Afin d'identifier la faisabilité et la pertinence d'une plateforme de mobilité, un état des lieux précis de la situation actuelle, initié par la DIRECCTE, a été réalisé de février à octobre 2020 par le cabinet d'étude Mob'In.

- ❖ **La méthodologie de l'étude** : s'appuie sur les actions déjà existantes et se veut en concertation avec les différents acteurs publics, privés et associatifs :
 - **constitution d'un Comité de Pilotage** : chargé de conduire la stratégie du projet et de déterminer les principales orientations de sa réalisation.
 - **constitution de groupes de projets** : composés entre autres de représentants du champ de l'Insertion par l'Activité Économique, de la mobilité, de l'économie sociale et solidaire, de la jeunesse, de l'éducation et de la formation et du monde de l'entreprise. Les groupes de projets ont pu travailler en concertation en suivant les orientations prises par le COPIL, et ont pu faire remonter les besoins des acteurs et des publics.
 - **cartographie des besoins et des freins sur le territoire** : afin de mieux connaître les besoins des

publics en insertion et demandeurs d'emploi, la cartographie s'est effectuée sur la base des états des lieux existants et d'enquêtes/entretiens complémentaires.

- **mesure de l'écart entre l'offre actuelle et les besoins repérés** : identification de l'offre existante, des besoins et des acteurs pertinents. L'étude a également pu identifier de nouveaux services à développer pour répondre aux besoins repérés et non satisfaits.

❖ **Les conclusions du diagnostic :**

- Une offre de mobilité dont les réponses sont non connectées entre elles, parfois limitées et accessibles à seulement une partie du territoire et/ou uniquement pour une catégorie de personnes.
- Ces besoins sont partagés par :
 - Les entreprises (difficultés de recrutement liées à la mobilité)
 - Plusieurs types de publics (difficultés liées à la mobilité dont plus 80% dans le cadre de la recherche et/ou accès à un emploi ou à une formation)

❖ **Un besoin et une volonté collective :**

- Les acteurs locaux sont favorables à la mise en place d'une plateforme de Mobilité départementale en vue d'une réponse globale, lisible et visible. Elle pourrait constituer un outil de territoire regroupant l'ensemble de l'offre de services de mobilité en adéquation avec les besoins recensés dans l'étude :
 - un interlocuteur unique (Conseil en Mobilité)
 - information, et communication sur les offres de mobilités adaptées
 - coordination des dispositifs de mobilité, création de synergies entre offres
 - ingénierie pour l'accompagnement au développement de l'offre de services mobilité adaptés
 - assurer une veille via le Conseil en Mobilité qui permet d'avoir une analyse fine des besoins en territoire
- Avec une entrée "faciliter l'insertion socio-professionnelle", la plateforme Mobilité s'inscrit dans une démarche transversale, répondant aux enjeux PCAET. La plateforme de Mobilité permettrait de contribuer à l'émergence de solutions de mobilité alternative et durable permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports.

❖ **Construire une approche départementale de la mobilité** : dans cette optique, il semble nécessaire d'enclencher rapidement une phase « préfiguratrice » avec un chef de file ayant un rôle d'ingénierie et d'animation. Ce temps de co-construction permettrait de :

- Mobiliser les parties prenantes locales (EPCI, opérateurs de mobilité, prescripteurs potentiels)
- S'appropriier et se former aux enjeux de la mobilité
- Valider l'offre de services de mobilité mobilisable immédiatement sur chaque territoire, définir les éventuels développements à prévoir
- Définir le rôle des opérateurs locaux dans le cadre de la plateforme territoriale
- Former les conseillers mobilité, définir les procédures d'orientation et d'accompagnement des personnes
- Valider les modes et outils de gouvernance ainsi que le modèle économique
- Valider un plan d'action à court/moyen terme pour une mise en oeuvre

Il serait préférable d'enclencher ces actions dans un temps relativement proche du rendu des conclusions de cette étude pour ne pas perdre en efficience.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Mob'In, DIRECCTE, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	DIRECCTE
Partenaires techniques	Mob'In, acteurs socio-économiques, EPCI
Partenaires financiers	DIRECCTE 03, Auvergne Active

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic réalisé (mars-octobre 2020) - Phase de co-construction à lancer rapidement (fin 2020-début 2021)
Calendrier prévisionnel	Selon le niveau de mobilisation des acteurs locaux, ce temps de construction devrait se situer entre 3 et 6 mois

Subventions	
Freins identifiés	- Identification d'un chef de file ayant un rôle d'ingénierie et d'animation
Leviers identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté collective pour l'existence d'une plateforme de mobilité - Mobilisation de tous les acteurs (citoyens, associations, entreprises, institutions, collectivités) - Transversalité des enjeux (insertion professionnelle, climat, attractivité du territoire) - Un point d'entrée unique qui facilite l'accès à l'information et offre une meilleure visibilité
Retour d'expérience	Création d'une plateforme territoriale de la mobilité par le PETR du Montargois-en-Gâtinais en 2017 (contact : Didier KETSCHKER, Coordinateur de la Plateforme Territoriale de Mobilité)

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Indirectement via la promotion et la valorisation de mobilités alternatives (réduction des transports individuels systématiques en voiture)
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	Réduction du nombre de trajets individuels
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	Recherche de mobilités alternatives et durables
Bénéfice socio-économique	+	Bénéfices sociaux (faciliter l'accès ou le retour à l'emploi). Apparition de nouveaux projets.

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Création de la plateforme de mobilité
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Conseil Mobilité - Communication autour de la promotion de la plateforme - Nombre de personnes renseignées - Nombre d'entreprises conseillées en termes de plan de déplacement interentreprises

5.3. ORIENTATION 5.3 : FAVORISER LA PROXIMITE

	<h2>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h2> 	
Axe stratégique	Orientation	
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES	5.3 FAVORISER LA PROXIMITÉ	
Fiche action n°	Nom de l'action	
5.3.1	DÉMULTIPLIER SUR LE TERRITOIRE LES DISPOSITIFS DE PROXIMITÉ ET LES PROMOUVOIR	

Contexte

Le secteur des transports (incluant les déplacements de personnes et de marchandises) est le premier consommateur d'énergie du territoire (49 %), le premier émetteur d'Oxydes d'azote (66 %) et le deuxième émetteur de gaz à effet de serre (29 %). Actuellement, aucune politique globale de développement d'une offre de mobilité alternative n'est mise en place sur le territoire.

Les précédentes fiches actions visent à développer les carburants alternatifs aux produits pétroliers, ainsi que les mobilités alternatives à la voiture individuelle. En parallèle, il est également important de réduire la mobilité forcée, en conciliant urbanisme et mobilité et en facilitant l'accès à des services de proximité pour limiter les déplacements.

On recense à ce jour une Maison de Service au Public (MSAP), un télécenre avec espace de coworking et fablab. Aucune épicerie sociale et solidaire n'est actuellement présente sur le territoire.

Objectifs de l'action

- ❖ **Valoriser les dispositifs de proximité actuels afin d'augmenter leur utilisation**
 - > Mesurer et collecter leurs fréquentations annuelles et se fixer des objectifs en conséquence
- ❖ **Mettre en place une conciergerie de territoire**
- ❖ **Approfondir la réflexion sur l'implantation de nouveaux dispositifs sur le territoire**

Descriptif de l'action

- ❖ **Valoriser les espaces de co-working et fablab du territoire afin de limiter les déplacements**
 - > Communiquer et promouvoir les espaces existants :
 - Maison de Service au Public à Lapalisse
 - Télécenre à Lapalisse avec espace de coworking et fablab
 - Cellule d'accueil et d'accompagnement par l'EPCI
 - > Mesurer et collecter leurs fréquentations annuelles et se fixer des objectifs en conséquence
 - Si la fréquentation est faible, la communication sera privilégiée. Si la fréquentation est forte, une multiplication des ces espaces sera privilégiée.
 - > Exploiter les besoins pour les faire connaître : être relayé auprès des entreprises, les dédommager
 - > Création d'une association départementale "CoWorkinAllier" pour mettre en réseau les espaces coworking/fablab du département et les cartographier. Permettre une meilleure visibilité avec un adhésion à Relais d'Entreprises (réseau national).

❖ **Valoriser les épiceries du territoire afin de limiter les déplacements**

- > Réflexion sur l'implantation d'une épicerie sociale et solidaire sur le territoire
- > Approfondir la réflexion sur le maillage des épiceries sur le territoire :
 - Ouverture d'une supérette en centre-ville de Lapalisse
 - Dispositifs "épicerie en milieu rural"
 - Dépôt de commande groupées, en vrac, dans les bourgs, via un système de drive en ligne de produits locaux
 - Épiceries mobiles
 - Promouvoir les épiceries qui livrent à domicile
 - Épiceries communales mutualisées avec d'autres services (agence postale, etc.)
 - Comptoirs de campagnes

❖ **Mettre en place une conciergerie de territoire :**

- > Création en octobre 2020 d'une association (La boîte à idées) afin de développer des services de proximité artisanaux et commerciaux auprès des sociétés, administrations, entreprises locales et particuliers tout en contribuant au développement des acteurs professionnels locaux (commerçants, associations, producteurs, artisans) et de l'emploi local.
- > Partager, promouvoir, apprendre et développer des savoirs-faire pour donner une seconde vie à tout type d'objet.
- > Animer des ateliers loisirs créatifs personnalisés avec des intervenants bénévoles dans le cadre du zéro déchet
- > Lien : [La Boîte à idées un trait d'union entre les particuliers et les collectivités](#)

❖ **Lister tous les autres dispositifs qui permettraient de limiter les déplacements et prendre contact avec des associations et initiatives locales pour les soutenir**

- > Jardins partagés dans les centres-bourgs, en collaboration avec les associations, les bailleurs sociaux et les communes
- > Revaloriser les locaux commerciaux vacants via le dispositif Ma Boutique à L'essai (lien : [Boutique à l'Essai](#)), ou Mon commerce en Test mené par la BGE (lien : [Mon commerc'en test](#)) ou Mon Commerce à l'essai (lien : [Mon commerce à l'essai](#))
- > Le dispositif des Boutiques Éphémères, qui existe sur le territoire : [Des boutiques éphémères au service de l'artisanat local](#)
- > Poursuivre et développer des partenariat avec l'EPF Auvergne - Établissement Public Foncier
- > Lapalisse possède le label Village étape, attribué par le ministère de la transition écologique et solidaire aux communes qui répondent à certains critères. Les valeurs paysagères et touristiques de l'environnement du village sont primordiales. Les critères sont les suivants :
 - Une bonne situation : Être à 5 minutes ou 5 kilomètres maximum d'une nationale ou d'une autoroute non concédée (route nationale ou autoroute gratuite). Avoir une population inférieure à 5 000 habitants.
 - Une véritable offre de services : Proposer une restauration traditionnelle avec un nombre de couverts suffisant. Offrir au moins un hébergement hôtelier pouvant être complété par des chambres d'hôtes de qualité et/ou un terrain de camping. Disposer de commerces de type boulangerie, épicerie, boucherie, presse mais également d'une pharmacie, d'un garage, d'un distributeur automatique .
 - Des équipements publics de qualité : L'accès à des places de stationnement ombragées, ainsi qu'à des sanitaires équipés pour les personnes à mobilité réduite. La mise à disposition d'une aire d'accueil de camping-cars, de jeux et de pique-nique.
 - Des engagements durables : Entrent également en compte les engagements des communes tant sur le plan du développement durable que de l'accessibilité. De même, le bourg doit être actif dans l'embellissement de son cadre de vie en termes de fleurissement et d'aménagements.
 - Des offres de découverte : Disposer d'un point d'information touristique. Bénéficier de chemins de randonnée et/ou de monuments historiques.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action

E6, SDE 03, CC PL

Pilote / Porteur de l'action

CC Pays de Lapalisse

Partenaires techniques	Conciergerie La boîte à idées			
Partenaires financiers				
Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé			
Calendrier prévisionnel	2020 : Création de l'association 2021 : Dispositif de mesure de la fréquentation annuelle des espaces de proximité 2022 : Fixer des objectifs en fonction de la fréquentation constatée			
Investissement	Faible			
Subventions				
Freins identifiés	Fréquentation limitée			
Leviers identifiés	Communication, revitalisation des centres-bourgs, bonne acceptation			
Retour d'expérience	Lien : L'indice du coworking 2019 .			

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	++	Baisse des déplacements et donc des émissions de gaz à effet de serre
Consommations énergétiques	++	Baisse des déplacements et donc des consommations énergétiques
Qualité de l'air	++	Baisse des déplacements et donc des émissions de polluants atmosphériques
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de dispositif de proximité (espace de coworking, fablab, MFS, épicerie, etc.) équipés d'une mesure de la fréquentation et d'un suivi ▪ Nombre de campagne de communication lancée
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution de la fréquentation annuelle des dispositifs de proximité

6. AXE 6 : UN TERRITOIRE BAS-CARBONE TOURNE VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

6.1. ORIENTATION 6.1 : DEVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITE ET AMELIORER LA CONSOMMATION	
170	
<i>RÉALISATION D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT).....</i>	<i>170</i>
<i>METTRE EN RELATION LES PRODUCTEURS ET LES CONSOMMATEURS LOCAUX.....</i>	<i>173</i>
<i>CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE MISE EN RELATION ENTRE LES PRODUCTEURS LOCAUX ET LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE.....</i>	<i>176</i>
<i>OPTIMISATION DE LA LOGISTIQUE EN CIRCUIT ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ.....</i>	<i>179</i>
<i>SENSIBILISATION DE LA POPULATION À L'AMÉLIORATION DE SA CONSOMMATION.....</i>	<i>182</i>
<i>DÉVELOPPER LA MONNAIE LOCALE "LE SOUDICY".....</i>	<i>185</i>
6.2. ORIENTATION 6.2 : LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS ET AMELIORER LEUR VALORISATION	187
<i>MENER UNE VRAIE POLITIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE</i>	<i>187</i>
6.3. ORIENTATION 6.3 : FAVORISER LES SYNERGIES INTER-ENTREPRISES ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	
191	
<i>PROMOUVOIR LES SYNERGIES ENTRE LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE</i>	<i>191</i>

6.1. ORIENTATION 6.1 : DEVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITE ET AMELIORER LA CONSOMMATION

	<h3>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h3> 	
Axe stratégique	Orientation	
6. UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ ET AMÉLIORER LA CONSOMMATION	
Fiche action n°	Nom de l'action	
6.1.1	RÉALISATION D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)	

Contexte

Le développement d'une alimentation saine et bénéfique est une opportunité pour les producteurs locaux, les consommateurs, l'aménagement du territoire, et l'environnement.

Prévus à l'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, **les projets alimentaires territoriaux (PAT)** sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Objectifs de l'action

- ❖ **Mise en place d'une gouvernance spécifique et d'une animation dédiée**
- ❖ **Concertation avec tous les acteurs locaux**
- ❖ **Réalisation d'un diagnostic à l'échelle du territoire et établissement d'un plan d'actions**
- ❖ **Faire le lien avec les actions des partenaires pour valoriser les initiatives locales dans le cadre du PAT**

Descriptif de l'action

- ❖ **Mise en place d'une gouvernance spécifique et d'une animation dédiée**
 - > Recherche d'une gouvernance spécifique à l'élaboration du PAT. La réflexion devra étudier la pertinence d'échelle de la démarche (département de l'Allier, Pays Vichy Auvergne ou Pays de Lapalisse).
 - > Avoir une réflexion globale et cohérente à l'échelle de l'Allier et des territoires voisins
 - > Créer au sein de Lapalisse un comité en mesure de piloter ou co-piloter cette démarche
- ❖ **Concertation avec tous les acteurs locaux**
 - > Créer les conditions d'un langage et dialogue commun
 - > Fédérer tous les acteurs du territoire concernés (économie, environnement, aménagement, santé, social) pour développer une alimentation durable sur le territoire

- > Valoriser le travail effectué, maintenir une émulation, s'inspirer d'expériences extérieures.
- > Valoriser la démarche volontariste de la communauté de communes :
 - Projet en cours de reprise d'un établissement d'horticulteurs pour fournir la cuisine centrale de Lapalisse (à destination de la communauté de communes et de l'EHPAD)
 - Recherche de financements pour du terrain, du matériel, des conversions en Agriculture Biologique
- ❖ **Réalisation d'un diagnostic à l'échelle du territoire et établissement d'un plan d'actions**
 - > A partir d'un état des lieux partagé, établir les priorités d'actions dans les champs concernés : agriculture de proximité, circuits courts, environnement, réduction du gaspillage alimentaire, accessibilité de tous à une alimentation de qualité, sensibilisation...
- ❖ **Faire le lien avec les actions des partenaires pour valoriser les initiatives locales dans le cadre du PAT**
 - > Le Soudicy
 - > La cuisine centrale
 - > L'action « Tous mobilisés contre le gaspillage alimentaire » du CD 03
 - > Drive [Marché de territoire du Pays de Lapalisse](#) ou [Agrilocal03](#)
 - > AMAP
 - > Production agricole durable et locale
 - > Etc.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Lancement d'un PAT : avant 2026
Investissement	Non déterminé - en fonction de l'échelle de la démarche
Subventions	Subventions de la Région AURA: A destination des entreprises agro alimentaires: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Investir en agroalimentaire A destination des entreprises et GAEC: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir la certification AB pour mon exploitation ▪ Financer mes investissements matériels en AB ▪ Concrétiser mon projet de développement en AB ▪ Investir dans du matériel en CUMA
Freins identifiés	L'alimentation n'est pas une compétence en tant que telle des collectivités Plus de financement région sur les volets environnements Difficile structuration des filières courtes
Leviers identifiés	Dynamiques citoyennes existantes Le PCAET via sa transversalité et ses leviers d'actions permet d'aborder l'alimentation
Retour d'expérience	PAT lancé sur La communauté de communes de Bocage Bourbonnais (Allier), sur Vichy Communauté

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	++	Baisse des émissions en lien avec la hausse de l'approvisionnement local
Consommations énergétiques		
Qualité de l'air	++	Baisse des émissions en lien avec la hausse de l'approvisionnement local
Production d'énergie renouvelable		
Adaptation au changement climatique	++	Soutien des activités agricoles durables et locales

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étape du PAT (lancé, en cours, validé) ▪ Nombre d'ateliers de concertation sur l'agriculture locale et l'alimentation menés
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'actions formulées par le plan d'actions du PAT ▪ Nombre d'indicateurs de suivi formulés par le plan d'actions du PAT

Axe stratégique	Orientation
6. UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ ET AMÉLIORER LA CONSOMMATION
Fiche action n°	Nom de l'action
6.1.2	METTRE EN RELATION LES PRODUCTEURS ET LES CONSOMMATEURS LOCAUX

Contexte

La consommation et l'utilisation de produits locaux représentent plusieurs atouts pour le territoire :

- développer l'économie locale
- raccourcir les circuits de distribution et diminuer les consommations et émissions associées aux importations
- conserver les investissements et les retombées économiques sur le territoire.
- assurer un débouché et un revenu aux producteurs locaux
- maintenir la population sur le territoire
- assurer une alimentation saine

Ainsi, il semble bénéfique de développer les circuits de proximité et de mettre en relation les producteurs et les consommateurs locaux.

Objectifs de l'action

❖ Mise en place de circuits alimentaires de proximité entre producteurs et consommateurs

- > Développer le projet de cuisine centrale collective co-gérée par l'EHPAD de Lapalisse et la communauté de communes du Pays de Lapalisse ; pour une mise en fonctionnement en 2022
- > Dynamiser et généraliser l'utilisation du drive [Marché de territoire du Pays de Lapalisse](#) ou de [Agrilocal03](#) auprès de 100% des professionnels de l'alimentation
- > Promouvoir l'utilisation auprès des particuliers d'un drive en ligne des produits locaux, de saison et/ou issus de l'agriculture biologique ; en partenariat avec les producteurs du territoire et les AMAP
- > Faire le lien avec les actions partenaires 6.1.3 et 6.1.4

Descriptif de l'action

❖ Cuisine centrale collective

- > Projet de cuisine centrale collective permettant l'utilisation de produits locaux pour la restauration collective et le portage de repas
- > Inscrire dans le cahier des charges de la consultation un critère sur l'approvisionnement local
- > La cuisine centrale sera gérée par la Communauté de Communes et l'EHPAD de Lapalisse, en coopération au prorata des repas attribués à chaque entité.
- > Projet en cours de reprise d'un établissement d'horticulteurs partant à la retraite pour fournir la cuisine centrale de Lapalisse (à destination de la communauté de communes et de l'EHPAD)

❖ **Promouvoir l'utilisation d'un drive en ligne auprès des professionnels de l'alimentation, dans le but de promouvoir les produits du territoire et les circuits-courts**

- > Rencontrer les professionnels qui ne sont pas concernés par le projet de cuisine centrale pour promouvoir la solution de la plateforme digitale.
- > Marché de Territoire du Pays de Lapalisse et Agrilocal 03 sont 2 drives existants. Ils mettent en relation les producteurs locaux et les acheteurs de la restauration (publique ou privée) : restaurants, collèges, maisons de retraite, hôpitaux, communes, etc.
- > Rencontrer les territoires voisins, sur lesquels sont implantés des producteurs communs au territoire du Pays de Lapalisse pour développer les partenariats
- > Le détail de la plateforme Agrilocal 03 se trouve dans la **fiche-action 6.1.3** du présent PCAET : "Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique" portée par le CD 03

❖ **Promouvoir l'utilisation d'un drive en ligne auprès des particuliers, dans le but de promouvoir les produits du territoire et les circuits-courts**

- > Étudier la faisabilité de créer ou de promouvoir une plateforme type "drive en ligne" permettant à l'ensemble de la population de sélectionner des produits locaux proposés par les producteurs du territoire, de passer commande directement en ligne et d'être livré en points de retrait. Des lieux de dépôts seront créés stratégiquement. Exemple : [Achetez à la ferme 03 - Site officiel des producteurs de l'Allier](#)
- > Cette plateforme doit permettre de recenser les AMAP existantes, notamment celle de Lapalisse (AMAP Le Panier des Vérités) et de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives (maraîchage bio, magasins de producteurs, etc.).
- > Il s'agira de réunir sur le drive les producteurs locaux et/ou de saison et/ou bio, comme peut le faire AgriLocal03 et Marché de Territoire pour les professionnels. Cette plateforme doit également permettre de visualiser une cartographie des producteurs locaux.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	EHPAD
Partenaires financiers	EHPAD

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Cuisine centrale : <input type="checkbox"/> Non programmé <input checked="" type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
	Drive en ligne : <input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Début de la consultation de la cuisine centrale : début 2021 Mise en fonctionnement : début 2022
Investissement	Cuisine Centrale : 450 000€ d'investissement CCPL
Subventions	Aide de la région AURA : lien : Transformer ou commercialiser ma production en collectif - Agriculture
Freins identifiés	Difficile structuration des filières courtes
Leviers identifiés	S'appuyer sur des démarches numériques, logistiques, à une échelle départementale. à l'échelle du PCAET.

Retour d'expérience

Cuisine centrale à Avignon, référence en France :
[13/11/2019 Avignon : visite de la cuisine centrale](#)

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	++	Baisse des émissions en lien avec la hausse de l'approvisionnement local
Consommations énergétiques		
Qualité de l'air	++	Baisse des émissions en lien avec la hausse de l'approvisionnement local
Production d'énergie renouvelable		
Adaptation au changement climatique	++	Soutien des activités agricoles durables et locales

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de la consultation cuisine centrale (oui/non) ▪ Fonctionnement de la cuisine centrale (oui/non) ▪ Existence d'un drive en ligne à destination des citoyens (oui/non)
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de professionnels de l'alimentation utilisant le "Marché de territoire du Pays de Lapalisse" (%) ▪ Nombre de producteurs du Pays de Lapalisse référencé sur les drives en ligne

Axe stratégique	Orientation
6. UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ ET AMÉLIORER LA CONSOMMATION
Fiche action n°	Nom de l'action
6.1.3	CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE MISE EN RELATION ENTRE LES PRODUCTEURS LOCAUX ET LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

Contexte

Partant du constat d'une méconnaissance générale (offre locale disponible, nombreux préjugés liés au circuit court, absence de travail collectif entre agriculteurs), la Drôme et le Puy-de-Dôme ont lancé en 2012 l'outil Agrilocal permettant de favoriser le recours aux circuits courts, et ainsi valoriser les agriculteurs locaux et leurs productions. Le secteur de la restauration collective est également concerné par cette démarche par l'inscription de produits locaux dans les menus proposés.

Agrilocal est une plateforme de marchés publics qui permet aux acheteurs publics de présenter leurs besoins et aux producteurs locaux de se positionner sur les volumes et les prix à proposer, dans un processus juridique sécurisé. Elle fonctionne majoritairement avec une demande de l'acheteur puis des offres des fournisseurs sollicités directement par sms ou mail et par veille sur l'onglet consultation du site. Depuis fin Avril 2020, il existe une cartographie des producteurs et de leurs produits accessible aux seuls acheteurs inscrits.

Objectifs de l'action

- ❖ Favoriser l'économie locale en valorisant l'activité des producteurs de l'Allier.
- ❖ Développer les circuits courts de proximité, mettre en relation l'offre et la demande.
- ❖ Faciliter l'accès à des produits de qualité.
- ❖ Développer et promouvoir une restauration collective.

Descriptif de l'action

Agrilocal03 est une plateforme de marchés publics animée par le Département et permettant à la restauration collective publique (collèges, communes, lycées, hôpitaux, ephad) de lancer des consultations pour acheter des produits alimentaires locaux notamment des viandes, des produits laitiers (yaourt, fromage, crème...), des pommes de terre et bien d'autres produits.

Le département de l'Allier propose une animation de la plateforme afin de travailler avec les intercommunalités, associer l'ensemble des acteurs de la restauration collective et des producteurs locaux à la vulgarisation de l'outil lors de rencontres: ces moments collectifs se doublent d'accompagnements individuels en partenariat avec les acteurs du territoire comme les collectivités territoriales, les organisations agricoles et les associations en lien avec l'agriculture durable. Ces rencontres permettent d'évaluer les besoins alimentaires, les enjeux des marchés publics, les tarifs à pratiquer, etc.

Le département propose des visites de ferme(s) chaque année (février/mars), et a pu ainsi organiser deux forums acheteurs/fournisseurs (le premier en avril 2018 et le second en mars 2020).

L'outil a déjà pu être présenté à différents publics :

- des élus et des cantines de la communauté de communes de Montmarault (début 2019).
- La chambre d'agriculture a pu présenter l'outil lors de formations réalisées pour les producteurs s'engageant dans la diversification.

Une présentation de l'outil est à prévoir pour les acheteurs des hôpitaux de l'Allier. Ces présentations collectives

continueront de s'effectuer à la demande ou selon des opportunités.

La plateforme est gratuite pour les acheteurs comme pour les fournisseurs.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CD03
Pilote / Porteur de l'action	CD03
Partenaires techniques	Association Agrilocal, Chambre d'agriculture, Cantines.
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé Plateforme créée, à faire vivre.
Calendrier prévisionnel	Prochaines présentations à planifier.
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'informatique plus ou moins aisée selon les utilisateurs. - Problème de logistique pour les petits volumes (exemple des légumes) et/ou pour les acheteurs éloignés.
Leviers identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Agrilocal03 contribue au respect de la loi egalim obligeant l'introduction de 50% de produits « durables » en restauration collective. - Rôle important de l'animation du territoire et de l'appui des ambassadeurs locaux (élus, parents d'élèves, citoyens). - Plateforme de commande publique d'utilisation simple, qui respecte le code des marchés et répond à l'obligation de dématérialisation des factures et des marchés publics.
Retour d'expérience	<p>L'association nationale agrilocal regroupe à ce jour 36 départements. Autour du département de l'Allier, le 63 (Puy-de-Dôme), 58 (Nièvre), 71 (Saône et Loire), 18 (Cher). L'association gère l'évolution de la plateforme informatique ainsi que le volet communication.</p> <p>https://www.eclaira.org/initiative/h/agrilocal-une-plateforme-d-achats-de-produits-locaux-pour-la-restauration-collective.html?from-notification=20200507</p>

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Critère socio-économique bénéfique	+	Bénéfice pour l'économie locale et notamment le monde agricole.

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Organisation d'évènements (visite à la ferme et forums).
Indicateurs de performance	- Nombre de présentations de l'outil par an et typologie des publics.



Plan Climat du Pays de Lapalisse



Axe stratégique

6. UN TERRITOIRE
TOURNÉ VERS
L'ÉCONOMIE LOCALE ET
CIRCULAIRE

Orientation

6.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ ET
AMÉLIORER LA CONSOMMATION

Fiche action n°

6.1.4

Nom de l'action

OPTIMISATION DE LA LOGISTIQUE EN CIRCUIT
ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ

Contexte

La loi Egalim oblige les acheteurs de la restauration collective d'y introduire 50% de produits « durables » à échéance 2022.

Afin de faire en sorte que cette nouvelle réglementation soit bénéfique à l'ensemble du territoire, deux leviers doivent être actionnés :

- Pouvoir produire sur le territoire des produits bio et de qualité pour alimenter la restauration collective ;
- Être en capacité d'assurer la logistique associée (transport depuis le producteur au consommateur), de manière économiquement et environnementalement rentable.

Concernant ce deuxième point, des freins existent : faibles volumes livrés, longues distances, etc. Alors que les circuits courts stabilisent les revenus des agriculteurs, la rentabilité de la solution logistique de proximité en denrées alimentaires est cruciale mais son organisation reste complexe.

Les solutions logistiques peuvent être variables selon les volumes de l'offre, la localisation, la volonté des producteurs à travailler en collectif, les ressources financières, le temps de travail mais aussi selon la diversité des acheteurs et des intermédiaires de connexion. Le CD 03 souhaite donc étudier les différentes possibilités afin d'identifier la plus cohérente avec chacune des situations.

Objectifs de l'action

- ❖ Identifier les solutions logistiques adaptées à l'Allier et à ses territoires permettant de faciliter le développement des circuits de proximité.

Descriptif de l'action

Une appropriation locale doit permettre d'envisager des solutions logistiques structurantes en sachant qu'il n'existe pas une solution clé en main mais une diversité de solutions en fonction des acteurs et des territoires.

Afin de mener à bien cette action, un collectif est en cours de construction, comprenant le Département, la Chambre d'Agriculture et d'autres partenaires (chercheurs, entreprises, agriculteurs, etc.). L'objectif de ce collectif est de réfléchir, d'identifier des solutions alternatives et de les expérimenter à petite échelle. Un premier bilan permettra d'identifier le territoire cible (département ou infra département).

Notamment, des pistes de réflexion sont actuellement en cours, dont une proposée par une nouvelle entreprise basée sur le principe de la mutualisation et l'optimisation des trajets agricoles, via une plateforme spécifique.

A terme, un collectif d'agriculteurs expérimentateur pourra permettre de faire des retours d'expérience. Ce travail servira de base afin de généraliser des solutions concrètes sur des échelles plus larges adaptées à chaque situation.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Service agriculture, forêt, aménagement rural au conseil départemental de l'Allier
Pilote / Porteur de l'action	Conseil départemental de l'Allier - Chambre d'agriculture de l'Allier
Partenaires techniques	Entreprise La Charrette, Chambre d'agriculture
Partenaires financiers	CD 03

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	1 an (2021)
Investissement	Convention financière Département de l'Allier - Chambre d'agriculture de l'Allier
Subventions	
Freins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Ratio coût/kms - Demande de petits volumes - Faible présence d'organisations logistiques collectives
Leviers identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Loi Egalim - Demande de produits locaux - Initiatives locales hors département - Coopération entre fournisseurs - Mutualisation de la logistique
Retour d'expérience	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport ALLOCIRCO – Alternatives logistiques pour les circuits courts en Nord Pas de Calais (Chambre Agriculture Nord Pas de Calais et IFFSTAR) - Rapport COLCICCA – Concevoir des organisations logistiques collectives et intelligentes en circuits courts alimentaires (Chambre d'agriculture Haut de France – CEREMA – IFSTARR) - Etude REALISAB – Clés de réussite et points de vigilance pour structurer et optimiser la distribution des produits agricoles vers la restauration collective par l'APCA

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place du collectif. - mise en place de solutions alternatives.
------------------------------	---

Indicateurs performance	de	à mettre au point selon les modalités de fonctionnement de la plateforme de mutualisation des déplacements agricoles
-------------------------	----	--

Axe stratégique	Orientation
6. UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ ET AMÉLIORER LA CONSOMMATION
Fiche action n°	Nom de l'action
6.1.5	SENSIBILISATION DE LA POPULATION À L'AMÉLIORATION DE SA CONSOMMATION

Contexte

La promotion de la consommation et de l'utilisation de produits locaux peut constituer un atout considérable pour le territoire : développer l'économie locale, raccourcir les circuits de distribution, et conserver les investissements et les retombées économiques sur le territoire. L'amélioration de la consommation est aussi bénéfique pour la santé et le plaisir.

De nombreuses actions vont permettre de mettre techniquement en relation les producteurs et les consommateurs (cuisine centrale, drive de producteurs, etc.). Il est indispensable de convaincre la population de l'intérêt de ces solutions. Il s'agit donc en parallèle de sensibiliser la population à l'amélioration de sa consommation alimentaire.

Objectifs de l'action

- ❖ **Sensibiliser la population autour des sujets de l'alimentation et de ses impacts, en lien avec le SICTOM et les communes volontaires :**
 - > Animer un réseau avec des associations, des partenaires et des écoles pour organiser des interventions en milieu scolaire et des campagnes de sensibilisation
 - > Sensibiliser les sites de restauration collective au gaspillage alimentaire pour le réduire de 50% entre 2021 et 2026

Descriptif de l'action

- ❖ **Intervenir en milieu scolaire**
 - > Mettre en relation des associations (comme l'ADATER), des partenaires locaux et des écoles pour convenir d'un format d'animation et de sensibilisation adapté aux milieux scolaires (cours de cuisine, sensibilisation, interventions, etc.)
 - > Mener une réflexion pour grouper les animations avec les interventions du SICTOM sur le tri des déchets
 - > Programmer des interventions pour l'éducation au bien-manger (local, de qualité, aliments moches, ...) dans les écoles et les cantines ; inciter à mieux consommer
- ❖ **Intervenir auprès des cantines scolaires du territoire**
 - > Petites cantines scolaires sur le territoire qui sont plus sensibles à l'approvisionnement en local et la lutte contre le gaspillage tout en proposant un prix de repas faible et une cuisine faite par du personnel communal
 - > Mesurer le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (poids) et se fixer des objectifs en conséquence. Cette action se fera en lien avec celle du CD 03 concernant le collège public de Lapalisse. Le Conseil départemental de l'Allier a décidé fin 2017 la mise en œuvre d'un programme

intitulé « Tous mobilisés contre le gaspillage alimentaire » dans les 35 collèges publics de l'Allier, avec une première phase de 2 ans auprès de 21 établissements volontaires avec le soutien financier de l'ADEME. Les premières mesures qui ont pu être réalisées ont permis de constater une baisse moyenne de 33% du gaspillage alimentaire, permettant une économie de 95 000 €/an sur les 21 collèges ayant bénéficié de l'action. Cette action permet de porter la moyenne départementale de gaspillage alimentaire à 59 g/plateau au lieu de 88 g/plateau en 2017-2018. Plusieurs actions sont entreprises :

- Organisation de formation auprès des chefs cuisiniers
 - Sensibilisation des élèves (jeux concours, gachimètre, affiches, ...)
 - Investissements pour développer l'autonomie et la responsabilité des élèves au niveau de leur repas
 - Poursuite du programme à définir pour la rentrée 2021
- > Actuellement, plusieurs entités récupèrent les déchets alimentaires (collège, self, ...) dans le but de fournir des élevages canins. Il s'agit d'effectuer un suivi de la quantité de déchets à l'aide d'une balance.
- > Organiser des actions de sensibilisation dans les cantines scolaires : compétitions, affichage des tonnes d'aliments jetés, etc.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2021 : Constitution d'un réseau d'intervenant et d'un planning d'interventions pour sensibiliser le milieu scolaire 2021 : Mise en place de dispositifs pour réduire le gaspillage alimentaire
Investissement	Non déterminé
Subventions	
Freins identifiés	Identification de classes volontaires pour participer au programme d'animation. Subvention encore non définie.
Leviers identifiés	Nombreux dispositifs & formats d'animation, de sensibilisation déjà existants
Retour d'expérience	Mesure du gaspillage alimentaire dans une cantine scolaire sur la Communauté de Communes du Pays de Redon : lien : Mesure du gaspillage alimentaire dans une cantine scolaire

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	++	changement comportemental
Consommations énergétiques		
Qualité de l'air		
Production d'énergie renouvelable		
Adaptation au	++	changement comportemental

changement climatique		
-----------------------	--	--

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositif de mesure du gaspillage alimentaire (oui/non) ▪ Nombre d'interventions en milieu scolaire
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution du tonnage de gaspillage alimentaire (tonnes/an) ▪ Pourcentage des classes/écoles du territoire ayant bénéficié d'une intervention de sensibilisation sur l'alimentation (%)



Plan Climat du Pays de Lapalisse



Axe stratégique	Orientation
6. UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ ET AMÉLIORER LA CONSOMMATION
Fiche action n°	Nom de l'action
6.1.6	DÉVELOPPER LA MONNAIE LOCALE "LE SOUDICY"

Contexte

Aujourd'hui, il paraît nécessaire d'innover pour redonner à la monnaie sa fonction qui est d'être un support d'échange basé sur l'équité et la confiance. La monnaie locale permet de développer l'économie propre au territoire (via l'achat dans les commerces de proximité, et les achats entre professionnels du territoire), et donc de relocaliser les échanges. Elle permet ainsi de redynamiser l'économie locale tout en proposant aux citoyens consommateurs une réflexion en faveur de nouveaux modèles économiques.

Un collectif de citoyens s'est formé pour donner naissance à l'association "Soudicy" en 2018, permettant la mise en circulation de la monnaie locale en 2019 au sein du département de l'Allier, après une incubation de 4 ans. Le soudicy ne pourra être dépensé que dans un certain périmètre, auprès de commerces acceptant la monnaie locale. En plus de son intérêt pour favoriser l'économie locale, le soudicy échappe à la spéculation financière.

Objectifs de l'action

- ❖ Favoriser la circulation locale d'une monnaie sans valeur en banque
- ❖ Proposer un outil assurant un achat auprès de fournisseurs locaux par sa valeur uniquement sur le département de l'Allier
- ❖ Relocaliser l'économie et la richesse

Descriptif de l'action

Aujourd'hui, l'association Soudicy compte 900 adhérents dont 165 professionnels couvrant une très large palette de métiers répartis sur tout le département de l'Allier. Les membres de l'association sont présents dans diverses manifestations et proposent régulièrement des points de change. Afin de sensibiliser et de mieux informer les citoyens sur l'intérêt d'une monnaie locale, l'association organise également des rencontres et des conférences sur tout le département de l'Allier.

Afin de perpétuer l'action de l'association, des objectifs sont envisagés dans les années à venir, comme augmenter le nombre d'adhérents (à la fois citoyens et professionnels), et de se doter de moyens de communication supplémentaires afin de mieux faire connaître la démarche.

De même, des évolutions sont souhaitées pour pérenniser et faire évoluer le soudicy :

- développer un outil de paiement dématérialisé non embarqué.
- améliorer/accélérer les paiements entre professionnels en soudicy, gage de la relocalisation de l'économie.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Association Soudicy
Pilote / Porteur de l'action	Association Soudicy
Partenaires techniques	Commerces, bénévoles de l'association, usagers de la monnaie locale
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé Monnaie locale en circulation Évolutions en cours
Calendrier prévisionnel	2020-23
Investissement Besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement - Matériels et moyens de communication - Dématérialisation du soudicy
Subventions	Développement de partenariats
Freins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de communication - Insuffisance de présence sur le terrain - Insuffisance de moyens de développement
Leviers identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien de partenaires institutionnels - Communication à grande échelle sur le département
Retour d'expérience	Les monnaies locales existantes qui ont le soutien de partenaires institutionnels et les moyens de communiquer parviennent à se développer

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Limitation du transport
Consommations énergétiques	+	Limitation du transport
Qualité de l'air	+	Limitation du transport
Production d'énergie renouvelable		
Adaptation au changement climatique	+	Limitation du transport Utilisation et adaptation de la ressource locale
Bénéfice socio-économique	+	Relocalisation de la richesse avec création d'emplois Renforcement des liens entre les acteurs économiques Utilisation de la ressource locale

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de communication/présence sur le terrain. - Recrutement.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Volume de soudicys mis en circulation. - Volume de soudicys échangés entre professionnels. - Nombre d'adhérents par catégories. - Nombre de Bourbonnais ayant entendu parlé ou connaissant Soudicy.

6.2. ORIENTATION 6.2 : LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS ET AMELIORER LEUR VALORISATION

	Plan Climat du Pays de Lapalisse	
Axe stratégique	Orientation	
6. UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE LOCAL ET	6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET AMÉLIORER LEUR VALORISATION	
Fiche action n°	Nom de l'action	
6.2.1	MENER UNE VRAIE POLITIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE	

Contexte

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire, réalisé dans le cadre du diagnostic du PCAET, met en évidence que l'alimentation, la fabrication et le traitement des déchets sont responsables à eux seuls de 9% des émissions du Bilan Carbone® du territoire. Les émissions associées à la consommation de biens ne sont pas incluses mais viendraient alourdir ce bilan.

De plus, dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, cette thématique est ressortie comme un sujet prioritaire.

Ainsi, agir en faveur de l'économie circulaire (réutiliser, réparer, recycler), par opposition à l'économie linéaire (extraire, produire, consommer, jeter) vise à consommer moins de ressources et réduire la quantité de déchets ultimes.

L'ensemble du territoire du Pays de Lapalisse est couvert par le SICTOM Sud Allier.

On estime qu'environ 5 700 tonnes de déchets sont collectés en 2015 sur le territoire :

- 13% sont recyclés
- 72% sont incinérés
- 0% sont enfouis
- 15% sont compostés

L'incinération est responsable à elle seule de plus de 90% des émissions associées au traitement des déchets sur le territoire. La quantité de déchets produits doit être limitée, et sa valorisation améliorée.

Créé le 20 avril 1978 à Bayet, le SICTOM Sud-Allier a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Il gère la production de déchets de plus de 100.000 usagers que les communautés de communes et communautés d'agglomérations ont choisi de lui déléguer. Ce syndicat intercommunal regroupe 149 communes adhérentes, et s'inscrit dès le départ dans une logique de développement durable et d'économie circulaire autour du déchet.

Un premier Programme Local de Prévention des déchets (PLP) avait été mis en œuvre sur le territoire entre 2011 et 2016, avec une contractualisation avec l'ADEME. En mai 2019, l'extension des consignes de tri est mise en place sur le département. Le SICTOM Sud-Allier en a alors profité pour optimiser les collectes d'emballages et de papiers sur ses communes (services de proximité tout en maîtrisant les coûts).

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est en cours de rédaction et de validation.

Objectifs de l'action

- ❖ **Réduire la quantité de déchets ultimes par la mise en œuvre du PLPDMA (Plan de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés) par le SICTOM Sud Allier**
 - > Agir sur la réduction de la production de déchets ménagers et assimilés et sur leur toxicité.
 - > Les programmes d'actions sont destinés à l'ensemble des usagers du Syndicat : ménages, collectivités, professionnels (artisans et commerçants), établissements scolaires...
- ❖ **Inscrire le territoire du Pays de Lapalisse dans une démarche d'économie circulaire (prévention, réutilisation, valorisation) afin de limiter la production de déchets ultimes :**
 - > Cartographier et diffuser toutes les initiatives de réparation/réutilisation/récupération du territoire

Descriptif de l'action

- ❖ **Réduire la quantité de déchets ultimes par la mise en œuvre du PLPDMA (Plan de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés) par le SICTOM Sud Allier :**
 - > **COMPOSTAGE** : Depuis 2009, le SICTOM Sud-Allier sensibilise les particuliers au compostage des biodéchets en proposant des composteurs bois à prix coûtant, en diffusant des informations régulières sur le compostage et en proposant des ateliers ludiques autour de cette pratique. Le SICTOM développe également le compostage de proximité et en établissements, ainsi que le tri des déchets verts au sein des cimetières de ses communes adhérentes. Démarchage, état des lieux, sensibilisation, mise en place, accompagnement, suivi et mesure des résultats sont les étapes de travail réalisées..
 - > **GESTION DES DÉCHETS VERTS** : des sensibilisations régulières à une valorisation des déchets verts (autre qu'en déchetterie) afin de détourner une partie des tonnages sont à planifier. Cette action sera développée à compter du second semestre 2020.
 - > **JARDINAGE 0 DÉCHETS** : des interventions sous forme d'ateliers et de guides pratiques, en partenariat avec des associations locales (comme les Jardiniers du Bourbonnais, les Amis des Arbres...) pour supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires seront réalisées.
 - > **GASPILLAGE ALIMENTAIRE** : des interventions auprès d'associations et d'établissements scolaires (cantines) seront faites afin de mesurer le gaspillage alimentaire et de le réduire via la mise en œuvre d'actions (petite-grande faim, salad'bar dans les selfs, réorganisation des chaînes de selfs, menus 0 gaspi...) en partenariat avec les gestionnaires, les directions, les agents de cuisine, les enseignants et les élèves. Cette action est menée en collaboration avec le CD 03, notamment dans le collège public présent sur le territoire.
 - > **RÉEMPLOI** : **des Repair Cafés sont organisés 2 fois par an avec le Fablab de Lapalisse**, un partenariat est à prolonger avec la Recyclerie de Cusset sur 4 déchetteries dans lesquelles sont implantées des box réemploi, implantation de boîtes à livres dans les déchetteries et les communes...
 - > **SENSIBILISATION GÉNÉRALE** : des communications régulières via divers supports (numériques, fiches actus pour les communes, Lettres info...) sont nécessaires pour l'ensemble de la population, sur les thématiques liées à la prévention des déchets et au tri des déchets. La sensibilisation passera aussi par la formation des élus à la prévention, des interventions scolaires (de la maternelle au lycée) et des visites de sites pour les groupes.
- ❖ **Référencer l'ensemble des récupérateurs et réparateurs du territoire pour relancer le marché de l'occasion, favoriser le tri, et accompagner les nouvelles initiatives en ce sens, en partenariat avec le SICTOM**
 - > **L'information est pour l'instant trop diffuse pour les habitants**
 - > Référencer les artisans, réparateurs ou dispositifs actuels présents sur le territoire local. Lister les lieux, les horaires et les missions de chacun :
 - Ateliers de réparation d'objets type **Repair Café** - [Home - Repair Café \(FR\)](#), présent à Lapalisse
 - **Fablab** du télécentre de Lapalisse
 - Dépôt-vente de vêtements : existant sur Lapalisse. Présence également de couturières qui peuvent réparer-modifier-crée
 - Présence de "brocantes" sous forme dépôt-vente et vide maison
 - Association la boîte à idées : partager, promouvoir, apprendre et développer des

savoirs-faire pour donner une seconde vie à tout type d'objet.

- > Référencer également les acteurs du reconditionné et de l'occasion en France :
 - Rcube, [Rcube – Fédération du Réemploi et de la Réparation](#) - fédère les acteurs professionnels du Réemploi, de la Réparation, de la Réduction et de la Réutilisation.
 - Sosav, CommentRéparer, etc. pour les tutoriels de réparation
 - Vinted, Envie, Leboncoin, BackMarket, etc. pour l'achat de matériel d'occasion ou reconditionné.
 - Etc.
- > Référencer également les points de collectes des éco-organismes présents sur le territoire. Favoriser leur regroupement en même temps que leur multiplication :
 - Bornes de récupération et points de collectes de chaque type de déchets
 - Ecosystem - [Collecte et recyclage](#), pour les appareils électriques
 - PV CYCLE - [Dépose en point d'apport volontaire](#), pour le photovoltaïque
 - Etc.
- > Accompagner l'émergence de nouvelles initiatives locales :
 - **Recyclerie** dans le prolongement du fablab
 - **Espaces de donnerie** dans le prolongement des déchetteries
 - Développement des **offres incitatives en déchetteries** pour les artisans : rendre l'accès aux déchetteries gratuit pour éviter les dépôts sauvages
 - Garages solidaires et participatifs pour la réparation de véhicules
 - Ateliers participatifs pour la réparation de vélo
 - Implantation d'une structure, association, entreprise, événement appartenant à la fédération Rcube.
 - Etc.
- > Faire un inventaire de cette **offre globale et locale** et la mettre à disposition en ligne pour les citoyens afin de relancer le marché de l'occasion.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL, SICTOM Sud Allier
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse, SICTOM Sud Allier
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	PLPDMA : <input type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
	Cartographie : <input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Approbation du PLPDMA : en cours de rédaction Cartographie du réseau d'initiatives de réemploi/réparation : avant 2026
Investissement	
Subventions	Appel à projet de la région AURA : liens : <ul style="list-style-type: none"> • Tri à la source et valorisation des biodéchets • Appel à projets Recycleries / Ressourceries • Amélioration de la valorisation des déchets et déchetteries professionnelles • Prévention et Économie Circulaire : soutien aux investissements en faveur de la prévention des déchets et de l'Économie Circulaire
Freins identifiés	Attrait du thème pour éveiller l'intérêt des citoyens.
Leviers identifiés	Geste pour l'environnement.
Retour d'expérience	Trash Buster : Collectif citoyen de ramassage de déchets (sur Vichy) Gang des dérailleurs : Ateliers participatifs pour la réparation de vélo (sur Vichy)

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	L'incinération est responsable à elle seule de plus de 90% des émissions associées au traitement des déchets sur le territoire. La quantité de déchets produits doit être limitée, et sa valorisation améliorée.
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finalisation du PLPDMA (oui/non) ▪ Réalisation des supports de communication. ▪ Validation des différents partenariats.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de composteurs individuels distribués annuellement. ▪ Nombre de compostage partagés mis en place par an. ▪ Nombre de sensibilisations réalisées (toutes thématiques) et typologie des publics concernés, par an. ▪ Nombre de Repair Café organisés annuellement. ▪ Quantité de déchets ménagers générés annuellement sur le territoire (t). ▪ Quantité compostée annuellement via le compostage collectif (t). ▪ Fraction fermentescible présente dans les ordures ménagères (%).

6.3. ORIENTATION 6.3 : FAVORISER LES SYNERGIES INTER-ENTREPRISES ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

	<h3>Plan Climat du Pays de Lapalisse</h3> 	
Axe stratégique	Orientation	
6. UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.3 FAVORISER LES SYNERGIES INTER ENTREPRISES ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	
Fiche action n°	Nom de l'action	
6.3.1	PROMOUVOIR LES SYNERGIES ENTRE LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE	

Contexte

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire, réalisé dans le cadre du diagnostic du PCAET, met en évidence que le tertiaire, l'industrie, la fabrication et le traitement des déchets sont responsables à eux seuls de 7% des émissions du Bilan Carbone® du territoire.

Ainsi, agir auprès des entreprises en faveur de l'économie circulaire (réutiliser - réparer - recycler), par opposition à l'économie linéaire (extraire - produire - consommer - jeter) vise à consommer moins de ressources et à réduire la quantité de déchets ultimes.

De plus, dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, cette thématique est ressortie comme un sujet prioritaire auprès des acteurs et industriels du territoire, notamment pendant les ateliers des synergies et les ateliers thématiques.

L'EIT - Écologie Industrielle et Territoriale - est un des 7 piliers de l'économie circulaire. Plus d'informations sur [L'écologie industrielle et territoriale](#) de l'ADEME.

Objectifs de l'action

- ❖ **Utiliser le club des chefs d'entreprises existant sur le territoire pour faire de la sensibilisation auprès des structures :**
 - > Traiter le thème des synergies et de l'écologie lors d'une séance par an au minimum
 - > Animation de ce club par la cellule de développement économique du territoire
 - > Le référent sera la DGS de la collectivité

Descriptif de l'action

- ❖ **Animer un réseau d'entreprises et d'industries du territoire autour de la recherche de synergies, d'écologie industrielle et d'économie circulaire**
 - > Sensibiliser et former dans un premier temps les personnes en charge de l'animation de club d'entreprises (cellule de développement économique, DGS)
 - > Animer un atelier annuellement autour de l'économie circulaire et de l'énergie, via la cellule de développement économique, DGS ou des intervenants extérieurs :
 - Ateliers des synergies à l'échelle du territoire, ou à l'échelle des ZAC
 - Ateliers de type CIRCULAB [Conseil et conception en économie circulaire](#)
 - Ateliers thématiques et de travail autour de certains sujets spécifiques pré-identifiés

- > Promouvoir les synergies, et la mutualisation des besoins
 - Valorisation de la chaleur industrielle
 - Valorisation de substrats méthanisables
 - Valorisation de palettes par un broyeur pour alimenter une chaufferie bois
 - Mutualisation de certains services ou équipements (restauration d'entreprises, crèches, mutualisation d' un poste d'économe de flux, ...)
 - Mutualisation d'études de mobilité (plan de déplacements inter-entreprises) ou d'études de faisabilité (étudier les possibilités de récupération et d'échange d'eau pour certains usages)
- > Ces ateliers seront également l'occasion de partager les bonnes pratiques et les démarches de chacun.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, CC PL
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Lapalisse
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2020 - 2026 : Rencontres annuelles du club des chefs d'entreprises
Investissement	Investissement faible : le club est déjà créé et fonctionnel. Environ 1000€ ou 1500€ pour une animation/atelier dédiée à l'économie circulaire Environ 1000€ pour un pré-diagnostic territorial des flux de matière et d'énergie (association Macéo)
Subventions	
Freins identifiés	Temps à consacrer à ce sujet lors des rencontres du club
Leviers identifiés	Adhésion à Macéo possible (1000€), association réalisant des pré-diagnostic territoriaux des flux de matière et d'énergie
Retour d'expérience	Deux démarches sur le département de l'Allier font partie du réseau SYNAPSE sur l'écologie industrielle et territoriale : <ul style="list-style-type: none"> ▪ ACTIV HOME : Projet ECOSTRAUV à Reugny ▪ Une valorisation des biomasses sur l'ensemble de la chaîne de valeur du marché de la nutrition santé à Saint Bonnet de Rochefort

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	La valorisation de synergies permet de tendre vers une économie circulaire en lieu et place d'une économie linéaire (produire consommer jeter). La valorisation des ressources et des déchets tend à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (baisse de la consommation et des traitements de déchets)
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	

Adaptation changement climatique	au	+	
--	----	---	--

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'ateliers organisés autour de l'économie circulaire et des synergies
Indicateurs de performance		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises & industries impliqués dans la démarche



E6 Consulting

Résidence Managers, 23 Quai de Paludate
33800 BORDEAUX
05 56 78 56 50
contact@e6-consulting.fr
www.e6-consulting.fr

ACPP

200 rue Marie Curie,
33127 SAINT-JEAN D'ILLAC
06 73 60 30 07
contact@atelier-paysages.fr
www.atelier-paysages.fr